Université du Québec en Outaouais

LA PARTICIPATION DES CITOYENS DANS LES MILIEUX DÉVITALISÉS : LE CAS DE LA TABLE GIRT DE L'OUTAOUAIS

Mémoire présenté
Comme exigence partielle
De la maîtrise en sciences sociales du développement territorial

SÊNAYI BLANDINE MIREILLE TCHOLA

LA PARTICIPATION DES CITOYENS DANS LES MILIEUX DÉVITALISÉS : LE CAS DE LA TABLE GIRT DE L'OUTAOUAIS

Remerciements

Avant tout propos, je tiens, au terme de cette expérience de recherche, à exprimer toute ma gratitude à mes enseignants du département des sciences sociales pour leur encadrement. J'adresse mes sincères remerciements à :

- mon directeur de mémoire, Guy Chiasson, pour son accompagnement très enrichissant et bonifiant ainsi que pour toute la sollicitude dont il a fait preuve à mon égard tout au long de cette recherche. C'est le lieu de lui témoigner, ainsi qu'à Annie Montpetit et à Hanneke Beaulieu, toute ma reconnaissance pour les échanges et leur apport très apprécié dans le cadre du projet Renforcement de la participation des parties prenantes des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire;
- la Table GIRT de l'Outaouais et plus spécifiquement, les personnes qui ont accepté d'être interrogées. Votre participation a rendu possible la réalisation de ce mémoire ;
- mon époux René Koto Sounon pour le sacrifice consenti et pour son soutien indéfectible pour ces trois années de séparation involontaire que mon projet d'études nous a imposé; et à nos enfants Junior et Kevin pour tous ces moments de privation;
- ma maman, mon frère et ma sœur pour leur soutien réconfortant et à mes amies pour leurs encouragements et leurs conseils qui me galvanisent;
- toutes les personnes qui m'ont soutenu dans la réalisation de ce mémoire. Que ce travail soit pour vous, le témoignage de ma reconnaissance.

Table des matières

REMERCIEMENTS	III
LISTE DES FIGURES	VI
LISTE DES TABLEAUX	VII
ACRONYMES	VIII
RÉSUMÉ	IX
INTRODUCTION	10
_	RES DÉPENDANTS DES FORÊTS ET LA 14
1.1. État des connaissances sur les te	rritoires dépendants des forêts au Québec14
	rural
1.1.1.2 La dévitalisation en milieu	urbain
1.2.1 Quelle participation dans les str	ontournable dans la revitalisation des milieux défavorisés24 ratégies de revitalisation des communautés dépendantes de la
	ance de la participation
•	36
1.5. Froblematique	
1.4. Question de recherche	37
CHAPITRE II : CADRE THÉO	RIQUE38
2.1. La participation du citoyen	39
	d'Arnstein Sherry
2.2. La revitalisation urbaine intégrée (R	UI)46
CHAPITRE III- CADRE MÉTHOL	OOLOGIQUE48
3.1. Type de recherche	48
	ative 48
3.2. Collecte de données	50
3.3. Déroulement de la recherche	50
3.4. Le cas d'étude : la Table régionale de	e gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais 51
3.4.1 Historique de la TRGIRTO	52

3.4.2 Évolution	52
3.4.3 Territoire couvert	56
3.5. Critère de recrutement	56
3.6. Présentation de l'échantillon et des participants	57
3.7. Dimension éthique	58
3.8. Analyse des données et interprétations des résultats	59
3.9. Limites de la méthodologie	59
CHAPITRE IV- RÉSULTATS DE RECHERCHE	61
4.1.1. Est-ce que la TRGIRTO fait de la gestion intégrée?	61
4.1.2 Vision commune pour la gestion intégrée à l'échelle de la Table?	63
4.2. les motivations des participants	64
4.3. Défis liés à la participation	64
4.3.1 Le rapport de force	64
4.3.2 La représentativité à la table	65
4.3.3 L'atmosphère à la table	66
4.4. Solutions, appui nécessaire pour faire face aux défis identifiés	67
4.5. Rapports avec le MFFP	
4.5.1 Les TGIRT sont-elles des "tables d'information."?	
4.5.2 Pouvoir d'influence	72
4.5.3 Vulnérabilité des Tables face au roulement des membres et du	73
personnel	73
4.6. Avenir de la table	74
CHAPITRE V- INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS	76
5.1. Rappel des différents niveaux de participation d'Arnstein	77
5.2. Catégorisation de la participation dans la Table GIRTO à partir de l'échelle d'Arnstein :	78
5.2.1 Les degrés de participation dans la Table GIRTO	78
5.2.2 Impact des limites de la participation	81
5.2.3 le partenariat inaccessible	82
CONCLUSION	89
BIBLIOGRAPHIE	96

Liste des figures

<u>Figure</u> 1.1 :	Évolution des salaires moyens (\$), Québec, 2001-20186
Figure 1.2 :	Proportion de municipalités dépendantes de l'industrie de l'exploitation forestière selon leur part de l'emploi dans le secteur forestier (%), Québec, 20167
Figure1.3:	Nombre de municipalités avec une dépendance à l'industrie de l'exploitation forestière par région économique du Québec, 2016
Figure 2.1 :	huit échelons sur une échelle de participation des citoyens33
Figure 2.2 :	Affiche d'étudiants français33

Liste des tableaux

<u>Tableau</u> 2.1 : les catégories de participation et de « non-participation »	36
Tableau 2.2: échelle de la participation	37
Tableau 3.1 : composition de la TRGIRTO	46
Tableau 5.1 : résumé des huit échelons de l'échelle d'Arnstein (1969)	68
Tableau 5.2 : résumé impact des limites de la participation et l'avenir des tables	78
Tableau 5.3 : résumé avenir des tables : recommandations	79

Acronymes

AIPL Aire d'intensification de la production ligneuse (AIPL

BGA Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement

GIRT Gestion intégrée des ressources et du territoire

LADTF Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

MAMR Ministère des Affaires municipales et des Régions

MAMROT Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du

territoire

MAMH Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MAPA ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

MESS Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale

MFFP Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

MRC Municipalité régionale de comté

OLA Objectifs locaux d'aménagement

PADF Programme d'aménagement durable des forêts

PAFI Plan d'aménagement forestier intégré

PAFIO Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel

PAFIT Plan d'aménagement forestier intégré tactique

PATP Plan d'affectation du territoire public

TLGIRT Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire

TRGIRTO Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de

1'Outaouais

UA Unité d'aménagement

VOIC Valeurs, objectifs, indicateurs, cibles

Résumé

Nous nous intéressons dans ce mémoire à la participation des citoyens dans les communautés dépendantes des forêts. La table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais dont plusieurs de ses localités sont dévitalisées fait l'objet de notre étude. La dévitalisation de ces localités a été accélérée par le déclin qu'a connu le secteur forestier en 2004 après sa période de prospérité. L'économie de certaines régions dont celle de l'Outaouais repose sur ce secteur qui a connu un recul au classement de l'indice de vitalité économique entre 2002 et 2016 (Ladouceur, 2018). La crise du bois d'œuvre de même que les défis d'ordre structurels de la professionnalisation du métier de bûcheron ont contribué à influencer négativement le secteur forestier sur le plan économique et démographique (Simard, 2016). Le présent mémoire s'intéresse au degré de participation dans les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) dont l'un des rôles principaux est de favoriser un échange concerté dans le processus d'élaboration du PAFI. Notre intérêt pour la participation dans les milieux défavorisés s'explique par le vide créé par le fait que très peu de travaux ont été menés sur les démarches susceptibles de favoriser la revitalisation des communautés. La TRGIT de l'Outaouais fera l'objet de notre étude qui nous permettra de comprendre le degré d'implication des participants dans le processus de prise de décision. L'approche interprétative que nous avons abordée nous a permis de créer une interaction avec les participants afin de recueillir des informations sur le vécu et les perceptions de ceux-ci en matière de participation dans la TRGIRTO. L'échelle de participation publique d'Arnstein utilisée comme grille d'interprétation dans cette étude nous a permis de comprendre que le niveau actuel de participation dans la TRGIRTO ne correspond pas au critère des échelons les plus élevés que Arnstein (1969) qualifie de « degré de pouvoir du citoyen ».

Introduction

Selon Bédard et Poulin (2011), la dévitalisation est caractérisée par

un exode et un vieillissement de la population, une perte graduelle des services de proximité, un taux de chômage plus élevé qu'ailleurs et une diminution du sentiment d'appartenance de la communauté (p. 1).

Cette définition rejoint en partie, des dimensions retenues par l'indice de vitalité économique (IVÉ) développé par l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) pour le compte du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (Ladouceur, 2018). Cet indice donne un aperçu du niveau de vitalité ou de dévitalisation des municipalités québécoises. Il inclut trois composantes de vitalité à savoir : « le marché du travail, le niveau de vie et la dynamique démographique » (p. 1). Pour identifier la vitalité des localités, les territoires ont été classés, ordonnés et répartis en cinq groupes égaux appelés quintiles selon la valeur de leur indice. Sur la base des résultats des études de l'ISQ, une liste de territoires a été dressée selon leur degré de vitalité. Les territoires qui se retrouvent dans le premier quintile sont les plus vitalisés sur le plan économique tandis que les territoires se trouvant dans le cinquième quintile sont les moins vitalisés (Ladouceur, 2018).

Selon le bilan de Ladouceur (2018) à partir des chiffres de 2016, il en ressort que « les localités présentant un indice de vitalité économique faible se concentrent principalement dans les régions de l'est du Québec » (p. 2). En effet, sur les 233 entités locales se classant dans le dernier quintile de l'indice de vitalité des territoires du Québec, 19 se situent dans la région de la Côte-Nord, 33 en Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et 44 dans la région du Bas-Saint-Laurent. En ce qui concerne la proportion, les localités se classant dans le cinquième quintile sont de « 38,6 % des localités du Bas-Saint-Laurent, 42,2 % des collectivités de la Côte-Nord, et 70,2 % de celles de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine » (Ladouceur, 2018, p. 2).

Dans le cas du Bas-Saint-Laurent, la municipalité de Saint-Guy présente l'indice de vitalité économique le plus faible en 2016. Selon les études, elle vit un déclin de sa population avec moins de 100 habitants et présente « un taux de travailleurs parmi les plus bas au Québec » (p. 2). Si la région de l'Outaouais ne fait pas nécessairement partie de la liste des régions les plus dévitalisées du fait de la présence d'un pôle urbain dynamique, plusieurs des localités qui s'y trouvent peuvent être considérées comme dévitalisées. L'indice de vitalité économique de 2016 fait, en effet, ressortir que « plus de 70 % des collectivités de l'Outaouais se classaient dans le quatrième ou le cinquième quintile ». Contrairement aux localités du sud-ouest de la région qui

s'en sortent relativement bien sur le plan économique, « celles plus au Nord [...] se classent dans le quatrième ou le cinquième quintile » (Ladouceur, 2018, p. 4). C'est le cas, entre autres, de nombreuses « localités situées dans les MRC de Pontiac, de Papineau et de La Vallée-de-la-Gatineau » qui se trouvent dans le cinquième quintile (ibid, p.4). Plusieurs localités au nord des régions de l'Outaouais à l'instar de ce qui se passe dans les Laurentides, Lanaudière et la Mauricie ont reculé. Ceci porte ainsi à la hausse, pour la période 2002 à 2016, le nombre de localités dans le quintile le plus faible. Pour l'Outaouais, le nombre de municipalités qui se trouvent dans le cinquième quintile passe de 13 à 30 (ibid, p. 7). Le déclin de l'industrie forestière qui constitue en réalité une base économique importante pour plusieurs localités au nord des régions de l'Outaouais, des Laurentides, de Lanaudière et de la Mauricie semble bien, être la cause du recul au classement de l'indice de vitalité économique de ces régions entre 2002 et 2016 (Ladouceur, 2018, p. 9).

Ce rôle important joué par la forêt et l'industrie qui en dépend dans la vitalité est abordé par Simard (2016) lorsqu'il rappelle « outre l'agriculture, la forêt bas-laurentienne est au cœur de l'économie de nombreuses localités rurales [...] » (p. 35.) Nous le rappelons pour faire ressortir la dépendance des localités vis-à-vis des forêts. Le constat selon lequel les localités dévitalisées contemporaines sont souvent celles qui sont dépendantes des activités issues de l'exploitation de la forêt se confirme à travers ce passage de l'auteur.

La crise du bois d'œuvre, conjuguée aux difficultés structurelles liées à la professionnalisation du métier de bûcheron, a eu des impacts très négatifs sur l'économie et la démographie des localités forestières, dont plusieurs sont dans un état avancé de dévitalisation. (Simard, 2016, p. 35)

Il ressort de ses travaux que les effets de cette crise auraient été encore « plus désastreux » s'il n'y avait pas de coopérative forestière dans le milieu pour offrir prioritairement de l'emploi à ses membres (Simard, 2016, p. 35). Cette dépendance des territoires dévitalisés se confirme au regard de ces analyses. La Politique nationale de la ruralité (gouvernement du Québec, 2001) fait bien le lien entre la dévitalisation et ce que l'auteur qualifie de « déclin du secteur économique dominant » qui est dans bien des cas la forêt, ce qui entraîne l'effritement du tissu social et de la structure économique du milieu (p. 9). Les travaux de Leclerc, Chouinard, Simard, Simard, et Brideau (2014) qui abordent la crise forestière et l'ancrage territorial nous permettent de nous rendre à l'évidence encore une fois du poids de l'industrie forestière dans l'économie d'un territoire. Même si les travaux de ces auteurs ne s'inscrivent pas dans un contexte explicite de dévitalisation, il nous paraît important de l'aborder afin d'insister sur l'ampleur des impacts du déclin des activités forestières sur la viabilité du milieu local quant à

ses ressources naturelles. L'exemple de l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick abordé par les auteurs rappelle les périodes de prospérité à compter de 1990 du secteur et son revirement à partir de 2004. Selon les auteurs, les exportations totales des produits de l'industrie forestière sont passées de « 2,5 milliards de dollars en 2004 » à « 1,4 milliard en 2012, soit une diminution de plus de 40 % » (p. 318). Le rapport du comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts (CSPAF, 2009) rejoint la conclusion de la Politique nationale de la ruralité en ce qui concerne le lien entre l'état de dévitalisation d'un milieu et le déclin de son économie lorsqu'il identifie plusieurs facteurs ayant fragilisé l'industrie forestière. Ces facteurs se résument entre autres en : « une structure industrielle concentrée, intégrée et axée avant tout sur les produits de base » et « le manque de diversité du secteur de la transformation ». Ce rapport expose ces facteurs comme une cause de la crise forestière (CSPAF, 2009, p. 22). Les situations engendrées par cette crise ont, selon le rapport, « multiplié les problèmes économiques des régions canadiennes qui vivent et dépendent de la forêt » (CSPAF, 2009, p. 23).

Le présent mémoire va s'intéresser aux communautés dépendantes des forêts qui, comme nous venons de le voir, font souvent partie des communautés les plus dévitalisées. Cela est d'autant plus vrai à la suite de la crise forestière des années 2000 qui a fait basculer nombre de ces communautés dans la dévitalisation ou a accentué cette dernière. Si la dévitalisation des communautés dépendantes de la forêt a fait l'objet de plusieurs travaux de recherche (Chiasson et Montpetit, 2020), moins de chercheurs se sont intéressés aux efforts pour revitaliser ces communautés et leur développement. Tout particulièrement, nous voudrions interroger un mécanisme, les Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT), dont un des objectifs centraux est d'assurer un développement plus concerté des forêts publiques et aussi les perceptions des participants. Cette démarche nous permettra de voir si ces dispositions permettent effectivement aux participants de prendre part au processus de prise de décision. Pour ce faire, nous ferons appel à l'échelle de la participation développée par Sherry Arnstein (1969) comme point de repère pour situer le niveau de participation dans la gestion intégrée de la forêt publique en Outaouais. Les résultats de notre recherche permettront d'éclairer la place de la participation dans les Tables GIRT, donnant un aperçu de la participation des citoyens dans le développement des milieux dévitalisés.

Notre travail sera subdivisé en cinq chapitres. Le premier chapitre est consacré à l'état des connaissances sur les territoires dévitalisés et les approches de revitalisation mises en place à cet effet. Les efforts de participation visant à sortir les communautés dépendantes de la forêt de leur situation de dévitalisation sont abordés et débouchent sur notre question de recherche.

Le deuxième chapitre aborde le cadre théorique qui portera sur la définition de quelques concepts comme la participation du citoyen et l'approche de la revitalisation urbaine intégrée (RUI) mise en place dans plusieurs milieux urbains québécois. Ce second chapitre présente également l'échelle de la participation proposée par Sherry Arnstein (1969) qui servira de principal repère théorique pour notre mémoire. Le troisième chapitre présente la méthodologie qui a guidé notre projet de recherche. Il sera ainsi consacré aux différentes étapes permettant la collecte des données sur laquelle s'appuie notre mémoire. Ces données sont déjà collectées dans le cadre d'un projet plus large intitulé Renforcement de la participation des parties prenantes des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire. Le quatrième chapitre sera consacré à la présentation des résultats de nos travaux de recherche sur le cas de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO). Dans le cinquième chapitre, il sera question de situer les mécanismes et pratiques actuelles dans la TRGIRTO par rapport à l'échelle de participation de Sherry Arnstein (ibid), et de dégager comment les participants ont vécu et perçu le niveau de participation effectif dans le cadre de cette table de concertation. L'état des lieux sur les territoires qui dépendent de la forêt nous amènera à aborder la dévitalisation dans le chapitre ci-dessous.

Chapitre I: Les territoires dépendants des forêts et la dévitalisation

Ce chapitre présentera d'abord les éléments qui ont motivé la présente étude. Un état de connaissance sera ainsi fait sur les territoires dévitalisés dépendants des forêts. Cela nous permettra ensuite de faire ressortir l'accroissement de leur dévitalisation depuis la crise forestière ainsi que les différentes approches de revitalisation proposées par les auteurs s'intéressant à ce phénomène au Québec. Enfin, à partir des différentes approches, nous pourrons faire le point sur les pistes de recherches afin de dégager les points non abordés dans les travaux que nous avons pu parcourir pour la réalisation de cette revue. Avant toute démarche, un état de connaissance sur les territoires dévitalisés s'avère nécessaire pour mieux comprendre la dépendance des forêts que vivent certains territoires ainsi que la dévitalisation qui en découle.

1.1. État des connaissances sur les territoires dépendants des forêts au Québec

La forêt joue un rôle essentiel dans l'économie du Québec et tout particulièrement de plusieurs régions que l'on considère comme périphériques. Fréchette (2009) qualifie l'industrie forestière du Québec comme « l'une des principales avenues de développement économique de la province » (p. 9). Pour Schepper et Bégin (2020), le vocable « industrie forestière » désigne toutes les industries dont les activités relèvent de l'exploitation forestière et de la fabrication de produits en bois et du papier (p. 2). À travers les différentes subventions aux industries, le Gouvernement compte sur le potentiel de la forêt comme levier de développement pour amorcer l'économie du Québec (Schepper et Bégin, 2020, p. 1). En effet, après la fin des concessions en 1986 à travers la Loi sur les forêts et la réorganisation du secteur avec « les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) », l'industrie forestière a connu du succès entre 1990 et 2000 et a contribué, pour cette période, à l'emploi dans les milieux de récolte de la forêt (Schepper et Bégin, 2020, p. 3). La situation a changé de façon dramatique avec la crise forestière de 2000 qui est due entre autres facteurs au caractère désuet du « parc industriel papetier », aux coûts de production de l'industrie de plus en plus élevés et au « changement dans les habitudes de consommation » (ibid, p. 3). Nous ne saurions perdre de vue la période où ce secteur a été florissant et a permis de générer beaucoup d'emplois au Québec. Une hausse annuelle de salaire dans les secteurs ci-après a été enregistrée. Dans le domaine de l'exploitation forestière, elle est de 35,2% en passant de 38 360 \$ en 2001 à 51 875 \$ en 2018 (voir graphique 1 plus bas). Au niveau de la fabrication des produits de bois, cette hausse est de 38,8% soit de 33 697 \$ l'année en 2001 à 46 783 \$ en 2018. L'industrie de la fabrication du papier est de 24,7% en passant de 50 487 \$ en 2001 à 62 973 \$ en 2018. Les auteurs ajoutent qu' « en 2018, les salaires des industries de la fabrication du papier et de l'exploitation forestière étaient significativement plus élevés que le salaire moyen de l'ensemble des industries du Québec. » (Schepper et Bégin, 2020, p. 6) (voir figure 1.1)

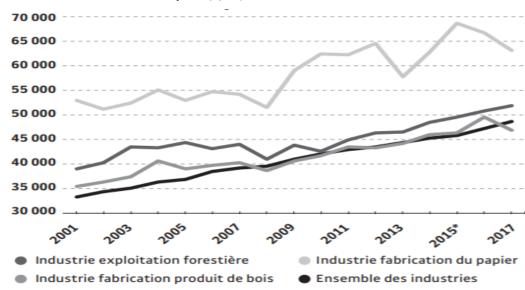


Figure 1.1 : Évolution des salaires moyens (\$), Québec, 2001-2018

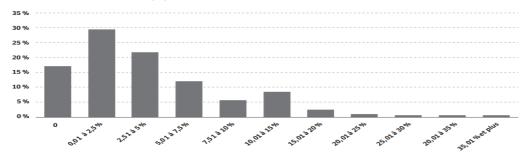
Source : statistique Canada, tableau 14-10-0204-01, calcul des auteurs, cités dans Schepper & Bégin, 2020, p. 7

Les auteurs établissent un lien entre le poids de l'industrie forestière et la crise forestière dans l'économie du Québec. L'une des conséquences directes est la « diminution du nombre d'emplois salariés dans le secteur à l'échelle du Québec ». Les travaux ressortent que la plupart des emplois de l'industrie sont loin des « grands centres urbains et participent à la vitalité économique de certaines régions du Québec » (Schepper et Bégin, 2020, p. 7). Ce passage démontre le rôle très important que joue la mise en valeur de la forêt dans l'économie au Québec. La place qu'occupe la forêt au Québec crée une certaine dépendance de plusieurs de ses localités à ce secteur. Un regard sur le portrait de l'industrie forestière au Québec démontre que « 8,5 % des municipalités manifestent une légère dépendance et 5,5 % des municipalités présentent plus de 15 % d'emplois dans le secteur forestier » (Schepper et Bégin, 2020, p. 7). Les régions du Québec vivent des activités de la forêt, mais à différents degrés. Une étude menée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) du Québec sur la base des

^{*} Pour l'industrie de l'exploitation forestière pour ces années, les montants sont estimés.

données du recensement de 2016 sur l'emploi permet d'identifier le degré de dépendance de chaque région à l'industrie forestière. Elle se fait sur la base du pourcentage d'emplois générés par les activités forestières par rapport à l'ensemble des emplois de la même municipalité (Schepper et Bégin, 2020, p. 7). Les trois critères de classification sont les suivantes : les municipalités dont moins de 10 % des emplois locaux sont liés à l'industrie de l'exploitation forestière sont considérées comme « peu ou pas dépendantes », celles présentant entre 10 et 15 % des emplois sont considérées comme « légèrement dépendantes » et enfin celles dont le taux est de plus de 15 % sont dites « très dépendantes » (ibid, p. 7). Sur cette base, 8,5 % des municipalités ont une légère dépendance et 5,5 % des municipalités sont très dépendants et présentent plus de 15 % d'emplois dans le secteur forestier (Schepper et Bégin, 2020, p. 7) (voir figure 1.2).

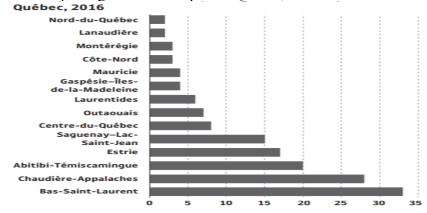
<u>Figure 1.2</u>: Proportion de municipalités dépendantes de l'industrie de l'exploitation forestière selon leur part de l'emploi dans le secteur forestier (%), Québec, 2016



Source : MFFPQ (2019), importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec, Québec, calculs des auteurs, cités dans Schepper & Bégin, 2020, p. 8

Les résultats font ressortir les municipalités qui ont un taux de « dépendance à l'industrie de l'exploitation forestière » qui dépasse 10 % (Schepper & Bégin, 2020, p. 8). De façon concrète, il y a trois régions qui ont pour particularité de produire « près de 25 % de l'ensemble des emplois du secteur forestier au Québec » (ibid). Il y a le Bas-Saint-Laurent, la Chaudière-Appalaches et l'Abitibi-Témiscamingue qui présentent plus de 20 municipalités qui sont « légèrement ou très dépendantes à l'industrie» avec respectivement 33, 28 et 20 municipalités pour un taux de dépendance de 10 % et plus (ibid) (voir figure 1.3). L'élément aggravant de cette situation est l'interdépendance qui s'est créée entre plusieurs sous-secteurs de la forêt et qui entraîne la fermeture à la chaîne de ceux-ci à la moindre inactivité.

<u>Figure 1.3</u>: Nombre de municipalités avec une dépendance à l'industrie de l'exploitation forestière par région économique du Québec, 2016



Source : Importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec, Québec, mai 2019, p. 21, calculs des auteurs cités dans Schepper et Bégin, 2020, p. 8

Au Nouveau-Brunswick, par exemple, « le couvert forestier » occupe « plus de 6,2 millions d'hectares, représentant 84,5% » de sa superficie (Glon, 2000, p. 360). Les auteurs rappellent le « rôle économique primordial » que joue la forêt dans cette province et ajoutent que « l'industrie forestière de la province génère plus de 2 milliards de dollars par année » (Perron et Chouinard, 1999, p. 57). Dans le cas du Québec, Chiasson, Andrew et Perron (2006) montrent l'Abitibi-Témiscamingue et l'Outaouais comme des régions ayant été fortement marquées par l'industrie forestière. Pour les auteurs, l'Outaouais est parmi « les premières régions au Canada à se doter d'une foresterie industrielle » (p. 561). Mais le constat est que les réalités varient selon qu'il s'agit du milieu urbain ou du milieu rural. En abordant cette situation, Gaudreau (2020) fait valoir que l'Outaouais est bipolaire avec un centre urbanisé à économie dynamique (la Ville de Gatineau et la MRC des Collines) qui cohabite avec « une périphérie rurale » (MRC Pontiac, Vallée-de-la-Gatineau et Papineau) « plus défavorisée du fait de sa dépendance continue à l'exploitation forestière» (p. 64). En matière d'emplois, de revenus et de chiffres d'affaires, « 1,4 % de l'ensemble des emplois de la région se retrouve dans le secteur forestier, contre 1,5 % pour l'ensemble du Québec ». Malgré cela, l'état de dépendance de nombreuses communautés de la périphérie rurale de l'Outaouais à l'industrie et l'emploi forestier est frappant. La région regroupe 4,6 % de l'ensemble des emplois du secteur forestier du Québec, et sept municipalités de la région présentent un niveau significatif de dépendance à ce secteur parce qu'il fournit 10 % ou plus de leurs emplois totaux (ODO, 2020, p. 270).

Dans un rapport récent, l'Observatoire du Développement de l'Outaouais (ODO, 2020) ajoute que l'Outaouais

se classe au 11e rang des régions pour l'indice de dépendance au secteur forestier (IDE15), avec un indice de 0,96, donc tout juste sous le seuil de dépendance (p. 270).

Les chiffres montrent clairement et confirment la dépendance de plusieurs municipalités de la région de l'Outaouais au secteur forestier. À titre d'exemple dans le rapport, la MRC Pontiac avait en 2016, 3,6 % des emplois totaux de la MRC qui étaient pourvus par le secteur forestier, soit un indice de dépendance économique (IDE) au secteur forestier de 2,37. Un regard plus fin permet de constater que la Vallée-de-la-Gatineau fait partie des MRC du Québec les plus dépendantes du secteur forestier qui représentait 7,1 % des emplois totaux de la MRC. La chute connue par l'industrie forestière avec la crise forestière des années 2000 a favorisé, et ce, de façon croissante, la dévitalisation des communautés rurales dépendantes de ce secteur. Pour la MRC Papineau, aussi située dans l'Outaouais rural, le secteur forestier représentait 6,1 % des emplois totaux de la MRC et la MRC avait le deuxième indice de dépendance économique au secteur forestier le plus élevé de la région qui était de 4,04 (ODO, 2020, pp. 270-271).

Tout comme l'Outaouais rural, l'Abitibi-Témiscamingue doit « faire face à certains défis sociaux associés à la périphérie québécoise » que sont « forte migration des jeunes, faible attractivité, desserte de services publics difficile, etc.» (Chiasson, Andrew et Perron 2006, p. 561). Cet état de choses a pour conséquence la dévitalisation qui touche certaines municipalités du Québec.

1.1.1 La dévitalisation

Les différents travaux sur les territoires dévitalisés aussi bien en milieu rural qu'urbain permettront d'avoir une idée de la situation que traversent ces milieux. Dans un rapport de recherche, Épenda, LeBlanc, Desrosiers, Shaffer, et Dionne (2010) viennent porter un regard sur l'évolution rurale et urbaine. Ils vont aussi dans la même veine des territoires dévitalisés en faisant le parallèle entre le rural et l'urbain.

1.1.1.1 La dévitalisation en milieu rural

À l'instar des milieux ruraux dans le monde, les signes de dévitalisation n'épargnent pas la ruralité québécoise (Ependa, 2004). Elle a touché plusieurs régions du Québec. Selon le rapport du groupe de travail sur les territoires dévitalisés (MAMROT, 2010), « les indices de

développement des communautés » conçus par le MAMROT ont permis d'identifier 152 municipalités au Québec comme étant dévitalisées en 2006 (p. 8). Comme indicateurs retenus pour les territoires dévitalisés, il y a le taux de chômage, le taux d'emploi, la croissance démographique, les personnes sans diplôme, la part des revenus issue de transferts gouvernementaux, les ménages à faible revenu et le revenu moyen des ménages (ibid). Dans son mot de bienvenue, Jacques Proulx, président de ce groupe de travail, qualifie la dévitalisation comme un phénomène complexe. Il le dit en ces termes :

Ce phénomène est complexe et global ; il recoupe une multitude d'enjeux : démographie, crise des ressources naturelles, lutte contre la pauvreté, accessibilité des services, diversification des sources de revenus, gouvernance territoriale, décentralisation des instances et des outils de développement, etc. (MAMROT, 2010, p. 7)

L'écart entre les territoires touchés par la dévitalisation et la moyenne québécoise est très visible quant aux « indicateurs de développement de municipalités » (ibid, p. 14). Stéphanie Ahern (2013) le confirme lorsqu'elle dit qu'une grande proportion des territoires québécois est touchée par le phénomène. La situation géographique des localités les moins vitalisées a été abordée par Ladouceur (2018) qui précis, que

[1]es localités les moins vitalisées sur le plan économique, c'est-à-dire celles se classant dans le dernier quintile, sont généralement éloignées des régions métropolitaines ou des agglomérations de recensement, sont de très petite taille et se caractérisent par une population relativement âgée (p. 9).

L'auteure poursuit en disant que ces municipalités dévitalisées se caractérisent par un déclin démographique important, en plus d'afficher un revenu médian des particuliers et un taux de travailleurs largement plus faible que dans les autres localités. Selon elle, ces localités ont « une plus faible autonomie financière » (Ladouceur, 2018, p. 9), ce qui fait qu'elles dépendent largement de l'aide gouvernementale. L'aspect démographique (décroissance de la population) que l'ISQ a abordé dans l'indice de vitalité vient renchérir l'évidence de la situation des territoires dévitalisés au Québec. Il s'agit notamment des localités des deux derniers quintiles qui vivent la baisse de leur population entre 2011 et 2016. Le passage suivant en dit long.

Pendant que la population québécoise augmentait à un taux annuel moyen de 7,7 pour mille, les localités se classant dans le quatrième et le cinquième quintile ont vu leur population décroître à un rythme annuel de 2,8 et de 7,1 pour mille respectivement. (Ladouceur, 2018, p. 3)

Ces données statistiques nous montrent la gravité du phénomène de dévitalisation qui peine à être contré et confirme la nécessité de s'y pencher. La définition de Vachon (1991) rappelée par Stéphanie Ahern (2013) va un peu dans le même sens lorsqu'il définit la dévitalisation comme un « processus par lequel une collectivité territoriale est progressivement dépossédée de sa vitalité démographique, économique et sociale du fait de sa marginalisation et son exclusion par rapport aux espaces qui accaparent la croissance économique et ses retombées » (Vachon, 1991, dans Ahern, 2013, p. 42). Pour Vachon (1991), la dévitalisation se définit comme un processus socio-économique qui frappe tout particulièrement les milieux ruraux et qui se résume, selon l'auteur, en un phénomène d'exode des jeunes, de vieillissement, de sous-emploi, de dégradation environnementale, sociale et politique (Vachon,1991; 1994 dans Ahern, 2013). Le rapport (MAMROT, 2010) du groupe de travail portant sur les territoires dévitalisés décrit la dévitalisation comme un cycle dont la manifestation est une combinaison.

Pour Épenda (2004), la dévitalisation touche de façon différente les communautés rurales du Québec et ne saurait être généralisée. L'auteur a voulu mieux comprendre entre autres, le rôle que joueraient « les facteurs tangibles et les facteurs intangibles sur le phénomène de restructuration en milieu rural québécois » (p. 103). Au nombre des facteurs tangibles, l'auteur cite entre autres la démographie, l'économie locale et, comme facteurs intangibles, le capital social, le mode de gouvernance locale, les perceptions sociales (Ibid). La nécessité d'identifier les facteurs tangibles et intangibles se justifie dans un contexte de dévitalisation du fait qu'à titre d'exemple, Épenda (2004) explique que le déclin en milieu rural agricole ou forestier « n'a pas la même acuité selon qu'on se trouve dans un milieu rural proche des zones urbaines ou dans un milieu rural éloigné » (p. 22) et le milieu sera dynamique ou en déclin selon que sa population au niveau local soit dynamique ou non. Ces réalités justifient, selon l'auteur, « l'importance d'étudier à la fois le rôle des facteurs tangibles et intangibles du développement local » (Épenda, 2004, p. 22). Ainsi, en plus des différentes approches soulignées plus haut par les auteurs (soit pour comprendre, soit pour pousser les réflexions et explorer), la prise en compte de ces deux facteurs contribuerait à mieux comprendre la dévitalisation afin de la contrer.

Pour nous inspirer des propos du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation à l'occasion du dévoilement de la stratégie gouvernementale sur l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (MAMROT, 2017), l'identification des facteurs tangibles et intangibles permet d'adapter une stratégie spécifique à chaque territoire en fonction des enjeux auxquels il fait face.

Dans ses recherches sur la connaissance du milieu rural québécois, Augustin Épenda (2004) définit ces milieux comme « des communautés rurales qui ont tendance à se fragiliser ou à se dévitaliser à la suite des mutations actuelles des économies rurales » (p. iii). Dans ses travaux sur les territoires dévitalisés, Proulx (2005) passe en revue le programme Place Aux Jeunes (PAJ) pour « connaître les réponses des populations rurales face à la dévitalisation » (p. 16). Cette étude tente de dégager les effets de ce programme au sein des communautés qui ont vécu la dévitalisation. Le PAJ ne vise pas directement la revitalisation, mais la lutte contre l'exode des jeunes dont l'implication est favorisée par le programme du point de vue local. Ce programme développe en eux le sentiment d'appartenance et leur détermination pour la relève à travers la formation, car il est basé sur la concertation. La ruralité a connu de profondes mutations et est vue comme en voie de disparition (Jean, 1997). Le territoire rural comprend plusieurs types de milieux qui partagent des caractéristiques. Il s'agit entre autres de la densité faible de la population, des activités mettant en valeur les ressources naturelles du territoire, des rapports que la population entretient avec les richesses naturelles (espace, nature, climat, saisons) de son territoire (gouvernement du Québec, 2001, p. 6). Malgré ces caractéristiques, il y a des disparités au niveau des territoires ruraux qui se distinguaient d'une collectivité à une autre aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des régions (gouvernement du Québec, 2001). La Politique nationale de la ruralité (ibid, 2001) classe le milieu rural en deux types. Il y a ceux qui se situent dans «l'environnement immédiat des centres urbains » qui sont positivement influencés et ceux qui sont à une distance raisonnable qui ont des « municipalités relativement prospères » (gouvernement du Québec, 2001, p. 6).

Une analyse de la migration des jeunes a été faite et l'évolution en âge de 1986 (15 à 19 ans) à 1996 (25 à 29 ans) montre que les milieux en difficulté connaissent une baisse de cette tranche d'âge tandis que les milieux prospères connaissent très peu de baisses. Les milieux en difficulté croissent « de 22,6 % dans les 31 villes-centres et de 1,3 % dans tout le Québec » (gouvernement du Québec, 2001, p. 8). Selon l'auteur, le constat est que la migration augmente avec l'âge et la scolarisation. Ouellet (2014) abonde dans le même sens lorsqu'il parle du déplacement « des adolescents des petites localités vers les centres plus urbanisés de la province pour la poursuite des études secondaires, collégiales et universitaires » du fait de l'instauration d'un nouveau système d'éducation (p. 97). L'influence de la proximité des milieux dévitalisés avec les villes a aussi été abordée par Dugas (2008) quand il dit que les collectivités dévitalisées ont en commun une certaine distance par rapport aux villes et centres de services et que leur économie se base sur la mise en valeur des ressources naturelles. Simard (1999) va dans le même ordre d'idée lorsqu'il rappelle les profondes mutations qu'a connues le monde rural, tout

en opérant une démarcation entre les deux milieux ruraux. Il s'agit d'un côté, du « monde rural en progression » et de l'autre, de celui en « stagnation, voire en déclin ». L'auteur justifie cette démarcation en soutenant que le premier se caractérise généralement par une expansion du domaine bâti, une croissance démographique soutenue et une amélioration des conditions de vie de ses habitants, alors que le second doit conjuguer avec une insuffisance de services, une diminution et un vieillissement prématuré de sa population, l'épuisement de certaines ressources; notamment de la forêt et une économie anémiée par le chômage et la pauvreté (Simard,1999, p. 21).

Le livre « Deux Québec dans un » issu des travaux de Rémy Trudel, et Yvon Leclerc (1989) aborde aussi le milieu rural et confirme ses caractéristiques de population à densité très faible. Ces milieux sont frappés par l'exode des jeunes adultes qui « commence environ cinq ans plus tôt dans les milieux ruraux [...] » Ce phénomène concerne surtout les jeunes de 15 à 34 ans et a pour conséquence la diminution de la natalité puisque ces jeunes s'en vont avec leur « potentiel de reproduction » (ibid, p. 33). Les résultats issus de ses travaux montrent que ce phénomène ne date pas d'aujourd'hui et perdure. C'est le cas du flux migratoire. Une analyse portant sur vingt-cinq MRC majoritairement rurales comprenant « le long de la rive sud du Saint-Laurent entre Thetford-Mines et les Îles-de-la-Madeleine » a permis de se rendre à l'évidence de la gravité du flux migratoire dans les milieux ruraux et de leur état stable (Trudel et Leclerc ,1989, p. 38). Cette analyse fait ressortir une diminution importante de la population au sein de plusieurs MRC. Même les MRC en augmentation démographique se font rattraper par la diminution au fil des années. Le passage suivant illustre bien la situation.

En fait, de ce groupe de 25 MRC dont 11 étaient en diminution démographique entre 1971 et 1981, 18 étaient en diminution ou en augmentation nulle, cinq ans plus tard (ibid, p. 39).

Selon l'auteur, une analyse minutieuse laisse croire qu'aussi bien l'augmentation que la diminution démographique s'étend de façon contagieuse lorsqu'on se réfère à la proximité qu'il y a entre ces groupes de MRC. Vézina, Blais, et Michaud, (2003) mettent l'accent sur la manifestation de la dévitalisation en milieu rural et expliquent que le citoyen se trouvant sur un territoire dans cette situation qui « perd graduellement ses services et sa population est alors obligée de se déplacer de plus en plus souvent et de plus en plus loin pour obtenir ce qu'elle recevait avant localement » (p. 5). Les disparités auxquelles les territoires sont confrontés ont été soulevées et sont perçues comme étant au cœur des problèmes de développement régional (Simard 2008). Trudel, et Leclerc (1989) avaient déjà bien illustré la situation de dévitalisation

à travers la mise en exergue des écarts considérables entre les communautés rurales et urbaines. Selon le rapport de Trudel, la diminution démographique frappe aussi bien les milieux ruraux que certains quartiers des grandes villes. Ces disparités qui continuent d'exister en matière de financement entre les milieux urbains et ruraux sont encore rappelées par Simard (2018). Les analyses de Simard (2018) vont toujours dans le sens de l'écart évoqué par Trudel et coll. (1989) près de vingt-neuf ans après quand il parle du poids des milieux urbains sur les milieux ruraux en rappelant que « le financement est décidé dans les grandes villes » (p. 153). Il est aussi revenu sur les mouvements migratoires internes qui s'observent en faveur des « zones situées à proximité des villes » (Simard, 2018, p. 23).

1.1.1.2 La dévitalisation en milieu urbain

Le phénomène de dévitalisation a été observé par Trudel et Leclerc (1989) au niveau des villes de Québec et de Montréal. Il en ressort que la dévitalisation se vit aussi dans les milieux urbains à travers une diminution de la population au sein de certains quartiers des espaces urbains. L'expérience citée dans ses travaux montre que l'exode des jeunes en âge de se reproduire a une conséquence considérable sur l'effectif des enfants de 0 à 4 ans dans ces deux villes entre 1971 et 1981 (ibid, p. 31). L'exemple de l'île de Montréal, de Laval et de la grande banlieue vient confirmer le flux migratoire en milieu urbain. Le constat est que certaines villes perdent de leur population tandis que d'autres, situées plutôt en banlieue, en gagnent. Le passage suivant confirme cette assertion.

L'île de Montréal passe de 1 760 140 à 1 752 585 habitants alors que Laval passe de 268 305 à 284 160 habitants. En réalité, l'île de Montréal a perdu 206 665 habitants en quinze ans alors que Laval en a gagné 56 125 (ibid, pp. 40, 41).

En plus de la diminution démographique, il y a aussi le phénomène de désintégration sociale qui a d'ailleurs été abordé par Suzanne Tremblay (2004) dans le cas de Chicoutimi. L'auteure a mis l'accent sur le processus de désintégration sociale et économique que Chicoutimi a connu. Un constat sur le plan socio-économique a été fait par rapport à l'écart entre les communautés des municipalités dévitalisées. Les auteurs ont de façon pertinente fait le point sur la situation socio-économique (p. 127) du territoire urbain de Chicoutimi. Leurs travaux cherchent à comprendre les actions « des groupes communautaires » du milieu urbain dans la recherche « d'un autre développement » (Tremblay, 2004. P. v). Ce passage fait allusion à la démarche

participative de la population locale, ce qui montre l'importance de la participation dans la revitalisation des milieux touchés.

1.2. La participation : mécanisme incontournable dans la revitalisation des milieux défavorisés

Le Gouvernement québécois joue un grand rôle dans la stratégie de revitalisation des territoires dévitalisés. À travers son plan d'action à l'intention des municipalités dévitalisées, il a mis sur pied une stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires pour la période 2018-2022. Ce document qui est une version actualisée confirme la volonté du Gouvernement d'adapter ses actions aux réalités des territoires en constante évolution (MAMH, 2022). Selon le rapport sur le développement social et démographique, les études du Conseil sur les migrations intérieures montrent qu'il y a une « corrélation étroite entre l'évolution des problèmes démographiques, sociaux et économiques vécus dans chaque localité du Québec » (Trudel et Leclerc 1989, p. 116). Cela amène l'auteur à opter pour des solutions allant dans le sens du développement démographique, social et économique. Les travaux menés sur le développement social amènent les auteurs à émettre des doutes quant à l'efficacité des mesures de lutte contre la pauvreté et la dépendance. Il en parle en ces termes, « ces mesures risquent cependant d'être fort peu efficaces si elles ne s'inscrivent pas dans un plan de développement social qui rendra intéressantes les parties du territoire rural et urbain aujourd'hui délaissées » (Trudel et Leclerc, 1989, pp. 117-118). Dans un même ordre d'idées, il avance que « la société prospère [...] exige que l'on invite tous les citoyens et les citoyennes à participer à la création de la richesse par le développement démographique, social et économique de leur pays » (ibid, p. 120). Les différentes démarches menées dans le processus de revitalisation en milieux urbains et ruraux permettront de ressortir les éventuelles insuffisances constatées.

Pour permettre de meilleures approches de revitalisation en milieu rural, le Gouvernement a aussi pris plusieurs initiatives pour le processus de revitalisation. L'exemple du Programme Place aux jeunes est très édifiant. Initié par le ministère de l'Éducation, il est mis en œuvre dans les Municipalités régionales de Comté (MRC) et prend en compte les spécificités des acteurs et territoires afin de contrer l'exode des jeunes et de faciliter leur retour et leur intégration dans leur région. Le programme PAJ à travers la lutte contre la pauvreté vise à revitaliser les milieux ruraux (Proulx, 2005). Le fait de considérer que chaque milieu a sa spécificité va dans le même ordre d'idée que les travaux d'Épenda (2004). En effet, l'auteur reconnaît que la dévitalisation

ne saurait être généralisée d'où son objectif de vouloir mieux comprendre entre autres, le rôle que joueraient « les facteurs tangibles et les facteurs intangibles sur le phénomène de restructuration en milieu rural québécois » (p. 103).

L'étude d'Épenda et coll. (2010) sur l'évolution urbaine et rurale n'a pas abordé la revitalisation, mais a porté sur un aspect très important. Il s'agit de l'évolution des territoires québécois qui donne, selon l'auteur, un approfondissement des connaissances dans le domaine du développement territorial au Québec. Épenda a aussi mené des recherches sur la connaissance des milieux ruraux québécois et, comment y intégrer un développement local adapté à leurs réalités- Il définit les milieux comme « des communautés rurales qui ont tendance à se fragiliser ou à se dévitaliser à la suite des mutations actuelles des économies rurales » (Ependa, 2004 p. iii). Il met en relation la notion des milieux ruraux en restructuration et ceux en dévitalisation. Selon lui, ces deux notions « expriment une même réalité : le déclin ou la fragilisation » (ibid, p. 17). Ses travaux ont permis de comprendre que les populations qualifient de « discriminatoire », le traitement fait à la campagne par rapport à la ville ainsi que les « disparités socio-économiques » entre la ville et la campagne. Cette situation justifierait « la montée d'un sentiment de perte de confiance de la population rurale en elle-même » (p. 353). À travers le passage de Perret et Gagnon (2014) ci-dessous, une importance particulière est mise sur la prise en compte du milieu rural sur le développement territorial viable. Pour les auteurs, il est évident que l'absence de cette prise en compte porterait, sans nul doute, un coup au sentiment d'appartenance de la population rurale, et constituerait un frein à leur implication pour contrer la dévitalisation. Pour les auteurs, la viabilité du développement des territoires repose entre autres sur la reconnaissance de la communauté villageoise « comme étant l'instance appropriée pour assurer une viabilité tant sociale et environnementale qu'économique » (Perret et Gagnon, 2014, p. 148).

Plusieurs travaux ont porté sur les territoires dévitalisés. Les auteurs y sont allés avec différentes approches soit pour comprendre ou pour pousser les réflexions, soit pour explorer comment contrer la dévitalisation. Au nombre des études menées pour le retour à une revitalisation de plusieurs municipalités, le rapport issu de l'étude consacrée aux municipalités dévitalisées a fait part d'une expérience basée sur l'observation du processus de revitalisation (MAMROT, 2010). Le choix de ces municipalités se justifie par leur spécificité à présenter entre autres, des atouts agricoles, forestiers, touristiques et sociocommunautaires. Au terme de son étude, le groupe de travail a conclu qu'aucune nouvelle cause de la dévitalisation n'a été découverte. Néanmoins, cet exercice leur a permis de recenser les avis des uns et des autres sur ce phénomène et de présenter au terme de leur analyse, un portrait, non pas standard, mais à titre indicatif, des

facteurs susceptibles de contribuer à la revitalisation. Ces facteurs tournent autour des acteurs, des démarches et des conditions dans lesquelles la revitalisation pourrait se concrétiser avec pour principale action, la prise en compte des causes internes, propres aux communautés des municipalités dévitalisées (MAMROT, 2010).

Les aspects concertation, mobilisation et leadership ont été abordés et il en ressort que la population ne manifeste pas toujours d'intérêt aux projets de revitalisation, car la fierté et le sentiment d'appartenance sont en baisse. La population a une idée négative de sa municipalité dévitalisée. Il y a également l'absence de personnes pouvant mobiliser la population locale autour d'une vision ou d'un projet de revitalisation. En ce qui concerne les acteurs, l'accent est mis sur la nécessité d'avoir un leadership pour faciliter « l'engagement des citoyens » et «l'émergence d'une vision de développement», de la mise en place d'un noyau de professionnels, des acteurs principaux de la communauté et le réseautage des acteurs avec au centre, les acteurs locaux (MAMROT, 2010, p. 23). À partir de son approche dite « perspectives de développement local approprié », Épenda (2004) veut contribuer à contrer la dévitalisation des milieux ruraux en proposant des approches de solutions pour leur revitalisation (p. 315). Ces approches de solutions visent par la même occasion à protéger les territoires qui sont déjà dynamiques. L'auteur propose qu'avant la conception ou l'exécution de tout projet ou programme de développement, il faille responsabiliser les milieux ruraux en prenant en compte leurs opinions et discours. La deuxième est le maintien de l'équilibre entre la « rentabilité économique et l'intérêt général » et tous les projets doivent être des projets « intégrés » c'està-dire, « multisectoriels et multidimensionnels » qui contribueraient à l'amélioration de la qualité de vie de la population (pp.355-356). Ces travaux confirment l'importance de maintenir l'économie d'une communauté en santé avec l'effort concerté de tous les acteurs locaux concernés. Selon Vézina et coll. (2003), trois grands enjeux de développement territorial se dégagent en fonction des caractéristiques propres aux milieux ruraux. Il s'agit d'une

déstructuration associée à l'insertion désordonnée d'usages urbains dans les milieux agricoles, agroforestiers ou de villégiature; une dévitalisation se manifestant par un déclin démographique, un sous-développement social ou encore un épuisement des ressources et, finalement, une dégradation du cadre physique due à des facteurs comme le déboisement, la banalisation des paysages ou diverses formes de pollution (p. 3).

Dans son article, Simard (1999) vise premièrement à faire le point sur les « initiatives et des microprojets de développement en milieu rural [...] et deuxièmement, à présenter quelques perspectives du milieu rural québécois ». Dans son exemple sur les petites localités rurales du Bas-Saint-Laurent, les analyses ont porté sur des innovations relevant notamment de la « mise

en valeur des ressources naturelles », de celles à « caractère social et communautaire » et de celles à « caractère culturel et patrimonial ». Le passage suivant le confirme bien.

Notre héritage architectural et paysager représente non seulement une valeur sociale, culturelle et identitaire, mais aussi économique et touristique. Plusieurs petites localités rurales s'avèrent très dynamiques sur le plan culturel (Simard, 1999, p. 31).

Pour Simard (2012), l'économie sociale participe de la recherche de solutions aux disparités socioterritoriales et à l'émergence d'un modèle de développement plus respectueux de la personne humaine. « Elle sert de plateforme de lancement et d'incubateur à divers projets » et elle « fournit des ressources essentielles, comme le bénévolat, le savoir-faire et le financement [...], nécessaires à la mise en œuvre d'initiatives de développement local » (p. 53). L'auteur poursuit en disant que l'économie sociale

mobilise des acteurs sociaux [...] ce qui confère à ces derniers une identité collective en plus de promouvoir leur participation aux diverses initiatives de développement (Simard, 2012, p. 53).

Ses travaux (Simard, 2016) sur la contribution de l'économie sociale au développement des milieux ruraux et urbains du Bas-Saint-Laurent révèlent l'importance du choix de l'économie sociale pour développer le milieu local. Pour l'auteur, la formule coopérative est souvent utilisée en milieu rural dans le but de « diversifier l'offre de services de proximité » (p. 35). Le Gouvernement du Québec (2001) pour sa part, a mis en place la Politique nationale de la ruralité pour appuyer le dynamisme des milieux ruraux. Son rôle consiste à « soutenir et accompagner les initiatives de développement en territoire rural » (MAMR, 2006, p. 51). Parlant du rôle du loisir, les actions menées par le ministère des régions (MAMR, 2006) justifient bien la place accordée au loisir dans la politique nationale de la ruralité à travers les pactes ruraux soutenant divers projets relatifs à

l'amélioration des services de proximité, de la qualité des équipements communautaires, de la gamme des activités sociales, culturelles et récréatives [...] (p. 7)

De façon globale, les différentes actions de la politique nationale de ruralité permettent d'enregistrer « environ 30 % des projets » portant sur « le développement et sur la prospérité des communautés », « 60 % sur la qualité de vie » et « 10 % sur l'organisation et l'engagement citoyen » (ibid, p. 7)

Dans son sommaire, Bédard (2011) a souligné que les études ont montré que plusieurs municipalités ont pu se sortir de la dévitalisation grâce à « divers projets de revitalisation mobilisateurs et rassembleurs [...] (p. i)». Il est évident que le processus de fiabilisation passe

par l'accompagnement et la mise en commun de l'effort de tous les acteurs à tous les paliers de gouvernement et plus particulièrement des acteurs locaux comme l'a souligné le conseil des affaires sociales. En effet, le conseil soutient qu'une « politique de développement social vise à donner une chance égale à chacun de se réaliser pleinement, dans un environnement sain et stimulant, où qu'il vive sur cet immense territoire » (Thériault, 1990, p. 118). Pour sa part, Simard (2018) rappelle l'échec de la Politique de la ruralité qu'il qualifie de « défunte » (p.52). Une politique qui a incité le dynamisme et la créativité des élus locaux et a contribué entre autres « au démarrage de nombreux projets » et « à la consolidation du sentiment identitaire » (Simard, 2018, p. 52). Cependant, les mérites reconnus à cette politique dans la zone de l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont montré leurs limites à l'égard milieux ruraux vulnérables (OCDE, 2010). Selon les travaux de Ouellet en 2013 les effets de cette politique ne sont pas suffisants pour inverser cette « situation précaire des localités dévitalisées » (p. xii). Selon Simard (2018), les impacts de la politique en matière

de diversification économique, de création d'emplois, de renforcement de l'infrastructure de services et d'accroissement du niveau de revenu se sont avérés plutôt limités, en particulier au sein des localités de petite taille démographique (p. 52).

Pour lui, la politique de revitalisation en milieu rural doit, au-delà de simple mise en œuvre de programme, être pensée et mise en place de façon intégrée. Ce caractère intégré implique la participation de tous les acteurs concernés. Les résultats issus des travaux portant sur la revitalisation aussi bien en milieu urbain que rural suscitent un sentiment d'appartenance chez les citoyens et portent sur le milieu local. Cependant, si nous nous référons aux travaux de Tremblay (2004), cité plus haut qui mettent en lien la revitalisation sociale avec la dynamique des actions communautaires, nous pourrions dire que les différentes approches en milieu rural n'ont pas su insuffler une réelle dynamique aux programmes mis en place pour revitaliser ces milieux. En effet, le sentiment de discrimination que les populations ressentent dans le traitement du milieu rural par rapport à la ville pourrait confirmer ce fossé entre les efforts fournis en matière de développement et la participation des populations justifiant ainsi la perte de confiance qui règne (Épenda, 2004). De même, les approches de revitalisation en milieu rural n'ont pas pris en compte la ruralité avec ses différences en responsabilisant par exemple les milieux ruraux eux-mêmes dans tous les projets communautaires, et ce, de façon intégrée (ibid). L'on est tenté de dire que les efforts fournis dans les milieux ruraux n'ont pas montré la prise en compte de ces aspects avec la dynamique nécessaire, pourtant très déterminants, dans le processus de revitalisation. Dans ce contexte, les doutes émis par Thériault (1990) sur l'efficacité des mesures de lutte contre la pauvreté se confirment à travers l'échec des approches de revitalisation en milieu rural. La corrélation étroite évoquée par Thériault (1990) entre l'évolution des problèmes démographiques, sociaux et économiques est la preuve qu'il y a nécessité de prendre en compte tous ces problèmes pour un processus de revitalisation un peu plus efficace. Dans le cas du PAJ expérimenté en milieu rural, c'est la lutte contre l'exode des jeunes qui a été priorisée par ce programme qui n'a pas manqué de faire ses preuves.

Dans le contexte de développement du milieu local, plusieurs auteurs identifient la participation comme une clé pour la revitalisation de ces milieux. Mais, nous constatons que cette participation qui est un levier majeur pour le développement de ces communautés dépendantes n'est pas vraiment abordée dans le contexte des communautés dépendantes de la forêt, plus particulièrement dans la gestion de la forêt publique.

Ainsi, cette nouvelle approche de gestion qui consiste à impliquer tous les acteurs concernés est un mode de gestion participative (gouvernement du Québec, 1998). Cette approche se traduit concrètement par la mise en place, à la suite de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADDT), des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) (Bernard et Gélinas, 2020). Elles « visent à améliorer la protection et la mise en valeur des ressources du milieu forestier dans un contexte d'aménagement durable des forêts » (ibid, p. 3). Cependant, bien que les documents gouvernementaux affirment que les TGIRT sont des institutions permettant la participation des diverses parties prenantes et une plus grande acceptabilité sociale de l'aménagement forestier, peu de travaux de recherche permettent de confirmer ou d'infirmer si leur fonctionnement constitue réellement une approche de gestion prenant en compte tous les acteurs concernés. Or, pour les communautés dépendantes des forêts, les TGIRT représentent une opportunité nouvelle pour les membres de ces communautés à prendre part à leur propre développement et à la revitalisation du milieu.

On peut donc constater que le développement des milieux ruraux dépendants des forêts est un angle mort des travaux portant sur la gestion du milieu forestier des régions du Québec. Toute la stratégie autour de la gestion intégrée ainsi que les défis fixés sont essentiellement orientés vers la gestion des forêts, l'exploitation du bois, et la promotion des industries forestières, pour ne citer que ceux-là. La gestion intégrée des ressources en milieu forestier, selon Jean-Marc Martel et Alain Rousseau (1993), vise « à favoriser une concertation accrue de ces intervenants (industries forestières, chasseurs, pêcheurs, trappeurs, autochtones [...] » (p. 2). Martel et Rousseau (1993) ont orienté l'objectif de l'approche de la gestion intégrée vers la nécessité de concertation lors de la définition de l'aménagement forestier.

Plusieurs auteurs ont, en effet, insisté sur la nécessité d'impliquer les membres des communautés au processus de mise en œuvre de ces différents projets et aussi sur l'importance de l'apport de la population dans la réussite de tout projet (Bacqué et Gauthier, 2011 ; Simard et Simard and Savoie, 2009; Cloutier, Méthé-Myrand, et Sénécal, 2010). Dans l'optique d'une perspective de développement durable visant l'amélioration des conditions dans les milieux de vie à partir de l'action de la population locale, Bruno, Jean (2003) propose que l'action des collectivités soit renforcée. Ceci permettra d'assurer une harmonisation entre les trois dimensions que sont « le respect de l'environnement, la recherche d'une viabilité économique et la réponse aux attentes des populations » (p.21). Il met l'accent sur le rôle des populations au développement de leur milieu en disant qu'une collectivité prospère ne se justifie pas seulement par ses atouts en « dotation en ressources naturelles, capitaux, localisation, etc. », mais aussi à partir d'un facteur très important. Il s'agit de la capacité de sa population à se développer (ibid, p. 23). Ce passage de l'auteur vient renforcer le bien-fondé de l'objectif de notre recherche qui vise à comprendre la participation dans le cadre des TGIRT lorsqu'il soutient que les ressources naturelles ne sauraient constituer les seuls atouts d'un territoire pour prospérer, mais plutôt la prise en compte de l'aptitude de ses citoyens à s'approprier le changement.

L'échec des différents programmes mis en œuvre par le Gouvernement est abordé par Simard (2018) sous l'angle de la préférence du Gouvernement d'investir dans les domaines de la santé et de l'éducation, plutôt que dans les programmes d'aide au développement régional. Selon l'auteur, le déficit budgétaire gouvernemental est avancé comme argument pour justifier cette préférence. Cette inefficacité des mesures entreprises par le Gouvernement justifie selon lui, le peu de changements observés. Il formule les impacts qui découlent de l'échec de ces mesures en ces termes, « [...]elles sapent l'efficacité des initiatives locales, dispersent les moyens d'intervention et empêchent la formulation et la mise en œuvre de solutions globales et intégrées » (Simard, 2018, p. 52).

Chevrier et Panet-Raymond (2013) ont aussi mis l'accent sur le rôle de la population lorsqu'ils disent que la vision de développement et de revitalisation est celle qui met les citoyens au cœur de son intervention globale et intégrée pour agir sur les déterminants sociaux de la santé afin de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale (ibid, p. 71).

Cette place qu'occupe la participation du public dans la gestion des ressources naturelles n'est pas occultée par Baker et Chapin (2018) lorsqu'ils s'expriment en ces termes « There has been an explosion of interest in the role of public participation in natural resource management [...] » (p. 1). Au-delà de cette dynamique, les résultats issus des travaux de Chevrier et Panet-

Raymond (2013) visent le sentiment d'appartenance chez les citoyens pour développer en eux le sens de l'intérêt commun. Les travaux ont permis de comprendre que les différentes approches mises en place pour la revitalisation en milieux urbains ont servi à accorder une place importante aux citoyens à travers leur participation aux différentes initiatives de développement. Participation que Bouthillier et Roberge ont abordée telle que « reconnue comme partie intégrante du processus décisionnel en aménagement forestier » (Bouthillier et Roberge, 2007, p. 810).

Nous allons nous intéresser au type de participation susceptible de contribuer à la revitalisation des milieux, notamment, ceux des communautés qui dépendent de la forêt. Si plusieurs auteurs ont rappelé l'importance du rôle des citoyens dans les projets notamment dans le secteur du développement et de la revitalisation intégrée au niveau local, très peu de recherches permettent d'éclairer le rôle des citoyens dans la gestion des forêts publiques. La mise en place des TGIRT à compter du milieu des années 2000 ouvre une opportunité pour examiner le niveau réel de participation dans une institution qui est de première importance pour les communautés dépendantes des forêts et leur revitalisation.

1.2.1 Quelle participation dans les stratégies de revitalisation des communautés dépendantes de la forêt?

La partie précédente a permis de montrer que la participation tend à s'imposer comme une préoccupation dans de nombreux travaux qui portent sur la dévitalisation, tant en milieu rural ou en milieu urbain. Dans certains cas, les travaux constatent le rôle important et bénéfique que peuvent jouer les citoyens pour infléchir la trajectoire de développement des territoires dévitalisés. Dans d'autres cas, c'est l'absence de participation qui est analysée ou déplorée et qui contribue à la poursuite de la dévitalisation. Comme nous pourrons le voir dans la section suivante, cette préoccupation pour la participation est moins fréquente, pour ne pas dire absente, dans les travaux portant sur les communautés dépendantes des forêts. Dans leurs travaux, les auteurs ont identifié plusieurs aspects à prendre en compte dans la recherche d'approches de revitalisation. Ils portent par exemple sur le recensement d'avis de la population rurale ayant vécu la revitalisation (MAMROT, 2010), la lutte contre la pauvreté (Proulx, 2005) ou la nécessité de prendre en compte les réalités de la ruralité dans tout projet de développement (Épenda, 2004), et ce, de façon intégrée. Même si Épenda vise des projets de développement « intégrés », il n'a toutefois pas abordé la forêt dont le potentiel pourrait contribuer au développement des milieux ruraux.

Les conséquences de la crise forestière au Québec mettent en exergue le poids de la forêt dans l'économie de ce dernier. Barré et Rioux illustrent bien la situation dans leurs travaux lorsqu'ils disent que

près de 49 000 emplois ont cependant été perdus dans cette industrie entre 2001 et 2011, soit un recul de 34 %. [...] les secteurs de la fabrication du bois et du papier ont vu respectivement leur nombre de travailleurs reculer de 35 % et de 29 % durant cette période (Barré et Rioux, 2012, pp. 645-646).

Tel que les travaux Ladouceur (2018) l'ont montré, la situation de dévitalisation qui touche plusieurs localités au nord des régions de l'Outaouais se justifierait par le déclin de l'industrie forestière qui est considéré comme « une base économique importante » pour ces zones (p. 2). L'Observatoire pour le Développement de l'Outaouais (ODO, 2020) dans son rapport sur l'État de situation socio-économique de l'Outaouais et de ses territoires fait ressortir que dans la région de l'Outaouais par exemple, l'industrie forestière a connu une transformation entre 2005 et 2018. Les usines de transformation du bois en Outaouais ont connu une diminution en passant de « 35 à 22 » de 2005 à 2018 (p. 7). Le secteur de bois de sciage par exemple est passé de 28 usines en 2005 à 15 en 2018. Les conséquences de cette transformation se constatent sur le terrain. Les MRC rurales qui abritent la majorité des usines de bois de sciage sont touchées avec « les fermetures d'usines et les pertes d'emplois dans le secteur de la foresterie » (ODO, 2020, p. 268). Selon le rapport, le poids économique de l'industrie forestière a fortement baissé ces dix dernières années et « la contribution du secteur primaire de la foresterie et de l'exploitation forestière au PIB régional est passée de 108,8 M\$ en 2007 à 46,8 M\$ en 2017, soit une chute de 57 % » avec une baisse de sa contribution au PIB régional qui est de 341 M\$, en 2017 contre 385 M\$ en 2007 (ODO, p. 268). Cette région a récemment été très durement touchée par la crise forestière avec

La fermeture temporaire complète de la plus importante usine de pâtes et papiers de la région à l'automne 2019 a entraîné la mise à pied de 280 travailleurs en plus d'affecter toute l'industrie forestière régionale, et notamment 165 emplois dans l'industrie de 1re transformation du bois à Thurso (ibid, p. 271)

C'est la preuve que bon nombre de milieux dévitalisés ruraux dans la région de l'Outaouais sont assez fortement dépendants des ressources naturelles et en particulier l'exploitation de la forêt publique. L'état de dévitalisation des milieux ruraux de l'Outaouais mérite qu'on s'y penche sérieusement puisque, même les retombées de la Fonction publique fédérale qui assure

la prospérité dans les milieux urbains et périurbains de la région ne sont pas palpables sur ces milieux ruraux (ODO, 2020). Le passage suivant confirme bien la situation.

[...] certains territoires ruraux, particulièrement les MRC de Pontiac, de la Vallée-de-la-Gatineau et de Papineau, affichent une dévitalisation particulièrement importante. Ce constat indique que les retombées de la fonction publique fédérale demeurent faibles pour ces territoires et se concentrent majoritairement en milieu urbain et périurbain (ODO, 2020, p. 222).

L'idée pour les acteurs de remettre en cause le fonctionnement existant et de repenser à une réforme du régime forestier évoquée par Barré et Rioux (2012) se justifie très bien au regard de l'état de la situation des milieux dépendants de la forêt. Les propos de Jacques Proulx, président du groupe de travail sur les communautés dévitalisées démontrent que l'espoir est encore permis pour les territoires dévitalisés lorsqu'il témoigne avoir découvert, dans le cadre des travaux du groupe, des territoires dynamiques innovants qui multiplient leurs efforts et font preuve de volonté pour contribuer à la volonté de leur milieu. Il rappelle la nécessité d'accompagner ces milieux de façon concrète et réaliste en ces termes.

Ces communautés ont besoin d'un soutien approprié et d'un accompagnement constant dans leurs efforts de revitalisation. Il nous semble donc impératif que le Gouvernement expose une vision claire, cohérente et intégrée de l'avenir de la diversité des territoires qui compose le Québec (MAMROT, 2010 p. 7).

Le lancement par le gouvernement du Québec en décembre 2019 d'une cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière régionale est la preuve que le milieu forestier suscite un intérêt particulier et mérite d'être réformé pour mieux s'adapter aux réalités du moment (ODO, 2020, p. 274). Comme l'a souligné le rapport sur l'état de la situation socio-économique des territoires de l'Outaouais, l'un des enjeux sur lequel il faut concentrer son énergie est l' « appauvrissement de la population des MRC rurales touchée par la crise forestière et dévitalisation des communautés » (ODO, 2020, p. 273).

Nous inspirant de l'espoir que suscitent les propos de Proulx pour les territoires dévitalisés, du potentiel de la forêt et de la place qu'elle occupe dans l'économie québécoise, nous ferons un lien entre la participation et la gestion intégrée. Ceci nous permettra d'en savoir plus sur la place accordée à la participation dans les efforts de revitalisation des milieux dépendants de la forêt.

1.2.2 La Gestion intégrée et l'importance de la participation

Selon le rapport du ministère de l'Environnement et de la Faune en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles (gouvernement du Québec, 1998), les interventions se sont intensifiées dans le milieu forestier avec notamment une demande de bois de plus en plus forte, ce qui interpelle la conscience de la société sur le danger auquel la diminution des ressources exposerait la planète. Cette situation a amené, selon le rapport, à penser à la mise en place d'une « stratégie mondiale de la conservation au début des années 80 » (ibid., p. 1) en vue de protéger l'environnement et d'assurer une utilisation durable des ressources. En plus de cette situation, la population locale a exprimé le besoin d'être associée à la mise en valeur de son milieu forestier pour un aménagement durable des forêts pour le bien-être économique et social des collectivités.

En effet, un modèle « très centralisée entre les mains des experts de l'État » et « des industriels titulaires de permis d'exploitation de la forêt publique » qui laissait très peu de place aux autres usagers (Chiasson, Letendre et Voyer, 2013, p. 4) passe désormais à une gestion qui se veut « intégrée ». Ainsi, la nouvelle approche axée sur « une meilleure intégration des connaissances et de l'utilisation des ressources du milieu forestier » a été créée en 1989, de concert avec le Comité ministériel permanent de l'aménagement, du développement régional et de l'environnement (COMPADRE), le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) et le ministère de l'Énergie et des Ressources (MER). Il s'agit de la Gestion intégrée des Ressources forestières (GIR) avec pour objectifs de développer ou d'améliorer des modèles et des outils de gestion et d'essayer d'intégrer ces modèles afin d'obtenir « une méthodologie gouvernementale de planification de l'aménagement des ressources du milieu forestier » (gouvernement du Québec, 1998, p. 3). Cette gestion forestière est en constante évolution au Québec, et ce, en conformité avec les dispositions légales et administratives en vigueur (MFFP, 2016-2022). En effet, en 2020, le Ministère avait dévoilé des mesures concrètes visant la compétitivité des entreprises du secteur forestier. La volonté du Gouvernement québécois d'être en phase avec la population locale et régionale en matière de gestion s'était concrétisée par la mise en vigueur de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le 1er avril 2013 (loi RLRQ c A-19.1) qui a permis la gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire forestier. Ce modèle de gestion est un processus de concertation composée de l'ensemble des acteurs et des gestionnaires du milieu, porteurs d'intérêts collectifs publics ou privés, pour un territoire donné. Il vise une planification et une mise en valeur intégrées et concertées de l'aménagement et de ressources du milieu forestier. Ce processus tient compte des besoins de chaque acteur qui sont définis tout au début du processus de planification. (MRNF, 2010). C'est aussi le cas par exemple de la gestion des inondations où cette approche est définie comme un processus qui fait intervenir la coordination de tous les niveaux et secteurs du gouvernement et de la société civile. Elle met de plus en plus en valeur, la participation des acteurs non gouvernementaux et des citoyens, afin de susciter l'appropriation des plans de gestion intégrée et de rendre responsables les acteurs concernés (Massé, Buffin-Bélanger, Biron, et Ruiz, 2018, p. 343). De même, la gestion intégrée cadre bien avec les modèles de gestion durable de CHERQUI (2005) qui sont entre autres, les principes d'une « approche globale et transversale » et de « participation et de coopération ». Pour l'auteur, « l'implication de tous les acteurs est nécessaire, elle requiert l'information de tous, la consultation du plus grand nombre et la concertation » (p.7).

Un autre aspect de la gestion intégrée nous paraît intéressant est le fait que :

la gestion intégrée en milieu forestier consiste à évaluer différents scénarios d'intervention, en tenant compte des multiples potentiels et utilisations possibles, de façon à choisir celui qui permet la meilleure mise en valeur de l'ensemble des composantes du milieu forestier (Martel et Rousseau, 1993, p. 1)

Cette gestion intégrée vise une meilleure gouvernance de la forêt publique et suscite beaucoup d'intérêt en termes de participation (Baker et Chapin, 2018). La gestion intégrée est transversale et le passage ci-dessous démontre de l'ouverture des gouvernants à l'approche participative en matière de gestion des risques : « les instances gouvernementales s'ouvrent de plus en plus à ces nouvelles approches en intégrant des volets participatifs à leur structure décisionnelle en matière de GIRI » (Massé et coll., 2018) va aussi dans le même sens de la mise en commun des objectifs et de la responsabilisation des acteurs concernés lorsqu'il dit que

l'institutionnalisation d'un modèle de gestion intégrée vise à regrouper les connaissances disciplinaires, concilier les intérêts et les objectifs, mieux partager les responsabilités et maximiser la portée des mesures qui étaient auparavant élaborées de manière sectorielle (p.343)

Tous ces travaux mettent clairement en exergue, la participation d'une pluralité d'acteurs dans une logique de concertation qui est le mécanisme incontournable dans la gestion intégrée. Nous allons aborder la problématique autour de la participation à la table GIRT et déboucher sur notre question de recherche.

1.3. Problématique

La nouvelle approche de gestion est née d'une remise en question d'une gestion « trop centralisée » que les milieux jugent « contraire non seulement à la diversité biophysique du milieu, mais aussi aux aspirations des collectivités » (Commission Colombe, 2004, p. 205). Pour Chiasson, Boucher, et Thibault (2005), la gestion des forêts publiques prend désormais en compte les acteurs sociaux. Ainsi, le domaine forestier, autrefois géré exclusivement par l'État et les industries titulaires de permis de coupe intègre désormais la participation des utilisateurs et acteurs dans sa gestion. L'objectif du Gouvernement du Québec est de « Bâtir le patrimoine forestier du Québec, dans un contexte de gestion intégrée des ressources et de développement durable » pour « une gestion saine de la forêt » (gouvernement du Québec, 2008, p. 7; Chiasson, Andrew et Perron, 2006, p. 560). Le passage de la gestion centralisée à celle dite « intégrée » est aussi abordé par Martel et Rousseau (1993). Dans leurs recherches sur la « démarche multicritère de gestion intégrée des ressources en milieu forestier » (Martel et Rousseau, 1993, p. 2), les auteurs ont présenté un cadre de référence pour mieux la comprendre. Les auteurs ont mené pour eux, l'intégration de nouveaux partenaires dans le processus de décision qui impose le passage des approches technocratiques à des démarches plus démocratiques du processus décisionnel.

Le phénomène de dévitalisation des communautés dépendantes des forêts prend de l'ampleur. La dévitalisation vécue par la périphérie rurale de l'Outaouais du fait de sa dépendance continue à l'exploitation forestière constitue un enjeu préoccupant (Gaudreau, 2020, p. 64). La MRC de Pontiac est un exemple éloquent du processus de dévitalisation des communautés forestières à la suite de la crise forestière des années 2000. En effet, si le Pontiac possède 40 % des ressources forestières de l'Outaouais et que l'industrie forestière qui a joué un rôle central depuis 100 ans, la crise a entraîné la fermeture de l'ensemble des usines de transformation du bois de la MRC. Cette situation a débouché sur de très nombreuses pertes d'emplois et une importante fragilisation de l'économie locale (Bensouda, Doucet, Béjaoui, Najem, et Robitaille, 2011). Dans ce contexte, la gestion de la forêt publique est un enjeu important pour le développement des milieux défavorisés comme ceux du Pontiac. Cette gestion peut sûrement influencer la situation, que ce soit pour maintenir l'économie des territoires ou contribuer à revitaliser les communautés rurales dévitalisées. C'est dans ce même ordre d'idée, Jean (2003) attire l'attention sur la nécessité de concentrer les ressources sur les communautés rurales à travers le renforcement des capacités des collectivités et ses acteurs. Ces actions permettent

d'éviter le constat selon lequel

les généreuses subventions agricoles ne font que transiter dans le secteur agricole pour aller, en dernière instance, bénéficier aux économies urbaines. Et finalement, ces subventions, présentées aussi comme des mesures de développement rural, consolident davantage le développement urbain et génèrent plutôt un sous-développement rural inacceptable (p.28)

Ce passage confirme, en effet, l'importance de la mise en valeur des ressources locales au profit des communautés locales environnantes. Le rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt du domaine de l'État qui met en évidence, l'évolution du modèle d'administration et de gestion dudit milieu constitue désormais à notre avis, une lueur d'espoir dans la nouvelle approche de gestion de ressources forestières (Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, 2004). L'ouverture pour cette nouvelle approche nous amène à nous questionner sur la nature de la participation des acteurs concernés.

1.4. Question de recherche

Ces ressources naturelles dont regorge le Québec sont un atout pour la revitalisation des milieux, en particulier les milieux qui affichent depuis longtemps une dépendance à l'exploitation des forêts publiques. Et, il est évident que la mise en place d'une bonne stratégie de gestion des ressources forestières contribuerait sans nul doute à rendre plus viables les milieux défavorisés. Cependant, la littérature sur les milieux défavorisés et la gestion intégrée des forêts ont laissé un vide qu'il convient d'aborder pour mieux situer notre question de recherche. Il s'agit de la participation des acteurs provenant des milieux ruraux dépendants des forêts dans la gestion de la forêt publique. Plus précisément, notre démarche vise à comprendre la participation dans le cadre des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT), car, comme l'ont dit Gaudet et Robert (2018), « la formulation de la question de recherche est cruciale pour créer une bonne proposition de recherche et pour clarifier sa méthodologie » (p. 9). La question suivante fera l'objet de notre recherche « Est-ce que les acteurs issus des communautés dépendantes des forêts parviennent à participer de façon significative à la gouvernance de la forêt publique dans le cadre des TGIRT?

Dans le prochain chapitre, nous allons nous intéresser au cadre théorique autour duquel se fera notre recherche pour mieux répondre à notre question de recherche.

Chapitre II : Cadre théorique

Notre travail porte sur les territoires dévitalisés du Québec et plus spécifiquement, ceux de la région de l'Outaouais. Étant donné que notre recherche s'intéresse à la participation dans la table régionale de gestion des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO), nous allons aborder la revitalisation dans un regard qui s'inscrit dans la dynamique d'une approche du développement local. Notons que la Société d'aide au développement des collectivités de la vallée de la Batiscan (SADC) décrit le développement local comme une approche qui est orientée vers des actions visant à redonner vie aux milieux locaux et à améliorer les conditions de vie de leurs communautés à travers des projets mis en place par celles-ci pour leurs intérêts (SADC, 2013).

Ce point de vue sur le développement local est partagé par Bourque (2012) qui voit aussi en cette approche, un processus qui veut « renforcer l'autonomie et la capacité d'appropriation du développement par les communautés locales » (p. 44).

La SADC a abordé certains aspects très pertinents qui font un lien entre le développement local et la revitalisation. Il s'agit de la démarche à suivre dans un processus de revitalisation qui priorise la concertation des acteurs locaux. Cette démarche consiste à travailler de concert avec les acteurs locaux en apprenant à bien connaître le milieu à revitaliser et à prendre en compte son environnement socio-économique (SADC, 2013). La revitalisation souhaitée pour les milieux défavorisés serait encore plus bénéfique pour ceux-ci dans une approche de gestion intégrée que nous avons d'ailleurs abordée dans notre revue de littérature. Cette approche de gestion intégrée vise à planifier et à mettre en valeur, de façon concertée, les ressources du milieu forestier et l'aménagement du territoire. Pour le MFFP, (2018), la GIRT est un

Mode de gestion participative qui consiste à prendre en compte l'ensemble des ressources naturelles d'un territoire, pour l'évaluation et l'élaboration concertée de projets d'aménagement durable (p. 22)

Dans notre cadre théorique, nous allons aborder les notions de la participation du citoyen, de la revitalisation urbaine intégrée et de la table de gestion intégrée des ressources et du territoire. Cette démarche nous permettra d'identifier des repères théoriques qui vont nous servir pour analyser la participation.

2.1. La participation du citoyen

La participation, sur le plan de la foresterie, est « comme un moyen de rendre socialement acceptable une foresterie conçue pour répondre aux besoins en bois de l'industrie forestière ». Elle est aussi vue comme « un instrument délibératif orientant le développement du territoire » (Bouthillier et Roberge, 2007, p. 811). Comme l'ont rappelé les auteurs (Bouthillier et Roberge, 2007), la participation du public à la gestion des forêts au Québec est une exigence légale à partir de 1987 (p. 811). Ainsi, une Politique de consultation a été mise en œuvre en 2003 pour une meilleure gestion de cette participation ainsi que la « mise en valeur du milieu forestier » (ibid, p. 811). Pour leur part, Thibault, Lequin, et Tremblay (2000) définissent la participation du public comme

l'action de prendre part aux décisions collectives au sein du gouvernement, d'une institution publique ou d'un organisme de la société civile (groupe communautaire, association de citoyens, organisme de développement, etc.) (p. 1).

Leur groupe de travail sur la qualité de la participation publique la circonscrit en l'excluant des formes comme «la participation électorale, l'action politique, l'action autonome ou les manifestations publiques » (p. 1). Pour résumer, la participation publique « c'est donc la participation du public à une décision publique, d'un organisme public » (p. 1). Elle est l'une des formes de la participation sociale qui se manifeste entre autres en « engagement dans les institutions démocratiques » (ibid p. 1). Pour Chevrier et Panet-Raymond (2013), la participation « est prise ici dans son sens de mobilisation, implication active et prise de pouvoir» (p. 73). Dans leurs travaux réalisés en 2000, Buchy et Hoverman voient la participation comme une forme d'expression de la démocratie dans le sens de la gestion environnementale, même si les mécanismes de participation des citoyens varient en fonction de ce que chacune des parties attend de cette participation (Bouthillier et Roberge (2007, p. 810). Nous pouvons alors dire dans ce contexte que le citoyen est la personne qui détient le droit de prendre part au processus de décision sur le territoire auquel il appartient.

Un rappel de l'évolution de la participation montre que ses objectifs évoluent dans le temps depuis les années 1970. Selon les auteurs, la participation du public est passée en 1970, de la simple « volonté des pouvoirs publics d'informer et de rassurer les populations inquiétées par la pollution de certains milieux », à la nécessité d' « associer les citoyens aux décisions » trente ans plus tard (ibid, p. 810). Bouthillier et Roberge (2007) affichent les deux grands types de participation qui, d'après eux, caractérisent la foresterie. L'un est de type informatif et l'autre

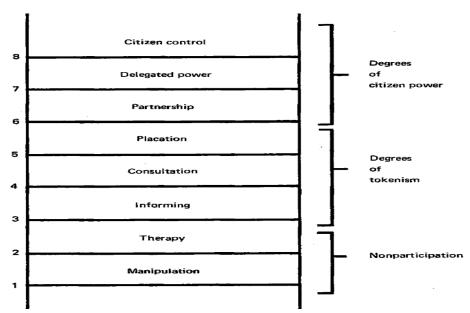
est comme un instrument délibératif qui oriente le développement du territoire et l'aménagement des forêts. Le premier voit dans la participation, un moyen de rendre socialement acceptable l'espace forestier qui répond aux besoins de l'industrie dans le but de regagner la confiance de la population quant à la gestion des forêts dans un contexte territorial. Le second est perçu comme un « instrument délibératif » décisif pour l'avenir du territoire (Bouthillier et Roberge, 2017, p. 811). La participation des acteurs dans les tables GIRT a fait l'objet de quelques études, dont celle portant sur les perceptions des acteurs par rapport à cette approche. C'est le cas des Tables GIRT de la capitale nationale où les perceptions des acteurs sur la participation ont fait l'objet d'études. Il s'agit de celle de Portneuf, des Laurentides et de celle de Charlevoix-Bas-Saguenay (Lindsay-Fortin, 2017, p. 3). Il se dégage de ces recherches que les préoccupations des participants sont interprétées différemment au sein même de ceuxci. L'étude de Simmons (2008) intitulée Participation and Power : Civic Discourse in Environmental Policy Decisions a mis l'accent sur l'approche communicationnelle nécessaire au processus de prise de décision ainsi que le degré de pouvoir accordé aux citoyens. Ces deux dimensions dont Lindsay-Fortin s'est inspirée pour l'analyse du discours des acteurs nous paraissent très intéressantes. Elles tracent à notre avis, un lien très clair avec les travaux bien connus de Sherry R. Arnstein (1969), élaborés à la fin des années 1960, mais qui continuent d'inspirer de nombreuses recherches contemporaines et qui vont nous servir de repère théorique principal.

2.1.1 La participation selon l'échelle d'Arnstein Sherry

L'idée de l'échelle de participation publique d'Arnstein est partie de la controverse générée entre autres, sur la participation des citoyens et le « contrôle des citoyens ». L'auteure avait proposé, à la fin des années 1960, une échelle de la participation pour favoriser, comme elle l'a notifié dans son article, un dialogue mieux éclairé. Cette échelle s'inspire de trois programmes sociaux fédéraux que sont : « la rénovation urbaine, la lutte contre la pauvreté et les villes modèles » qui permettaient de catégoriser les différentes initiatives de « participation » des citoyens dans le contexte de la planification et de l'aménagement urbain (Arnstein, 1969, p. 216). L'auteure fait une représentation de la participation sous la forme d'une échelle classée en huit niveaux qui part du plus faible niveau d'implication du citoyen au plus élevé. Chaque niveau correspond à un échelon et est vu comme « l'étendue du pouvoir des citoyens » dans l'élaboration, d'un projet ou d'un plan (Arnstein, 1969, p. 216). Il y a la manipulation au niveau 1, la thérapie au niveau 2, l'information au niveau 3, la consultation au niveau 4, l'apaisement

au niveau 5, le partenariat au niveau 6, la délégation de pouvoirs au niveau 7 et le contrôle par les citoyens au niveau 8 (Arnstein, 1969, p. 217). Les échelons 1 et 2 représentent respectivement la manipulation et la thérapie et sont qualifiés de « degrés de la nonparticipation ». Pour l'auteure, c'est une participation dépourvue d'une implication réelle du citoyen où les détenteurs du pouvoir n'associent pas les citoyens à la planification ou à la réalisation des programmes, mais se contentent plutôt « d'éduquer » ou de « soigner » les participants (Arnstein, 1969, p. 217). Les échelons 3, 4 et 5 qui sont respectivement l'information, la consultation et l'apaisement, situés au milieu de l'échelle, sont classés dans les niveaux de symbolisme. Pour l'auteure, l'occasion est donnée à ces niveaux aux « démunis » d'entendre, d'être entendus et de s'exprimer, mais, sans être sûrs de la prise en compte de leurs points de vue par les détenteurs du pouvoir de décider. Le citoyen est donc limité et n'a aucun pouvoir de changer les choses. L'apaisement qui est classé à l'échelon 5 est qualifié de « niveau plus élevé de symbolisme », car « les démunis » peuvent conseiller sur un programme ou projet, mais n'ont pas le pouvoir de décision. Ainsi, à l'échelon 6 qui est le partenariat, les citoyens peuvent se considérer comme des partenaires et faire des compromis avec « les détenteurs traditionnels du pouvoir ». Enfin, les échelons 7 et 8 que sont le pouvoir délégué et le contrôle par les citoyens, considérés comme les échelons les plus élevés permettent aux citoyens « démunis » d'obtenir la majorité des sièges de décision ou le « plein pouvoir de gestion ». Ces deux échelons sont des degrés de « pouvoir citoyen » (Arnstein, 1969, p. 217). La figure cidessous (figure 2.1) représente les huit échelons de l'échelle de participation d'Arnstein (ibid).

Figure 2.1 : huit échelons sur une échelle de participation des citoyens



Source : Arnstein , 1969, p. 218

L'importance d'une réelle participation du citoyen en termes d'impact est abordée par l'auteure lorsqu'elle parle de la différence entre une simple participation, vue comme un « rituel vide » de la participation et une participation où le citoyen détient « le pouvoir réel ». Elle souligne dans ce passage, à quel point ce pouvoir peut affecter « le résultat du processus » (Arnstein, 2019, p. 216). L'affiche ci-dessous réalisée par des étudiants sur ce qui s'observe sur la participation nous donne une idée de ce à quoi ressemble une participation dépourvue d'un réel pouvoir de décision et d'implication au processus de participation.

Figure 2.2: Affiche d'étudiants français



Source: Arnstein, 1969, p. 217

Plusieurs auteurs se sont intéressés à l'échelle de participation des citoyens. L'Institut du Nouveau Monde (INM, 2013) indique que dans un processus de participation, « les degrés d'engagement et responsabilité des citoyens » sont souvent présentés sous forme d'échelle qui s'évalue à partir des plus bas échelons au plus élevés (p.1). Elle rappelle les trois niveaux

qualifiés par OCDE en 2002 (cité dans INM, 2013) d'essentiels dans l'implication des citoyens en matière de participation. Il s'agit de l'information, de la consultation et de la participation qui se détaillent comme suit :

Information – relation unidirectionnelle, de l'organisation vers le citoyen; Consultation – relation bidirectionnelle dans laquelle les citoyens sont invités à donner leur opinion; Participation – relation dans laquelle les citoyens sont véritablement impliqués dans le processus de décision et même dans la gestion de l'organisation (p. 1)

L'échelle d'Arnstein est citée en référence par l'INM comme étant la plus connue (INM, 2013). Elle rappelle d'ailleurs quelques travaux ayant repris l'échelle d'Arnstein. Il y a Thibault, Lequin et Tremblay (2000) qui procèdent aussi à une classification de la participation, mais en trois niveaux. Il s'agit de la communication, du marketing et du sondage dans le niveau le plus bas, de l'information, de la consultation et de la plainte au deuxième niveau qu'ils considèrent comme celui ayant un pouvoir d'influence et enfin, le dernier niveau qui comprend la délégation et le partenariat. Un parallèle avec les niveaux de classification de l'OCDE fait ressortir que l'information et la consultation sont des niveaux non pris en compte dans la participation par l'OCDE alors qu'elles sont vues comme un pouvoir qui influence les décisions par Thibault et coll. (2000). Ces niveaux sont respectivement considérés comme maillons dans le processus d'implication du citoyen sans être associés à la participation proprement dite. Ce qui n'est pas le cas avec Thibault et coll. (2000). Perron et Chouinard (1999) ont aussi fait référence à l'échelle d'Arnstein dans leur étude de cas portant sur la participation à la forêt Modèle de Fundy au Nouveau-Brunswick. Les auteurs se sont intéressés aux enjeux de la participation publique et ont pu déceler, à partir du modèle d'Arnstein, l'importance de cette participation aussi bien dans la prise de décisions reflétant mieux les valeurs de la société que pour les citoyens qui est « un moyen [...] d'amener une redistribution du pouvoir » (p. 52). Bouthillier et Roberge (2007) font aussi référence à Arnstein (1969) qui voit la participation du public sous l'angle de la gouvernance comme un idéal démocratique et aussi une voie pour une meilleure redistribution des pouvoirs sur un territoire concerné (Bouthillier et Roberge, 2007, p. 811). Comme souligné par l'Association américaine des collèges de médecine ostéopathique (AACOM) en 2021, dans la biographie¹ d'Arnstein, son échelle de participation permet

¹ L'AACOM a présenté la biographie d'Arnstein et son échelle à travers le titre : gravir les échelons : un regard sur Sherry R. Arnstein. https://www.aacom.org/become-a-doctor/financial-aid-and-scholarships/sherry-r-arnstein-minority-scholarship/sherry-arnstein-biography

d'énoncer les différentes échelles sociales dans les rapports et la manière dont les citoyens et les agences publiques échangent entre eux. Cette échelle avec ses huit échelons est une simplification des différents niveaux de participation et aide les uns et les autres à mieux comprendre les points qui échappent encore à plusieurs personnes (Arnstein 1969, p. 217). Bien qu'elle ait été utilisée pour des exemples de programmes fédéraux comme la « rénovation urbaine, la « lutte contre la pauvreté » et les « villes modèles », elle peut s'appliquer dans différents autres secteurs comme la gestion du modèle de participation aussi bien au niveau des municipalités, des conseils scolaires, des universités, des services de police, des entreprises que des églises (Arnstein 1969, p. 217). Aussi, bien que l'article d'Arnstein date de plusieurs décennies, sa gradation de la participation est toujours d'actualité et continue d'inspirer plusieurs recherches contemporaines.

L'auteure attire l'attention sur certaines démarches qui s'apparentent à de la participation, mais qui en réalité ne le sont pas. Son article permet de mesurer le degré de participation et d'implication des citoyens dans tout projet de leur localité. Elle sert encore de référence et est utilisée dans plusieurs secteurs pour évaluer le niveau de participation des citoyens à la vie publique et s'adapte aussi aux entreprises (entrepreneurs et dirigeants chrétiens, 2019). Elle devient donc incontournable et sert de référence. Son importance se confirme par le fait que plusieurs recherches s'y réfèrent et que certains aient conçu leur tableau récapitulatif des différents niveaux de participation en s'inspirant de l'échelle d'Arnstein. L'Union des Centres sociaux Rhône-Alpes (URACS) s'est aussi inspirée des travaux d'Arnstein comme outil d'évaluation de la participation en la qualifiant d'outil qui explique clairement la participation publique sous ses différentes formes. Dans son analyse, elle confirme l'objectif de la grille d'Arnstein qui est de « mesurer le degré de participation des citoyens dans des affaires publiques » et de « suivre leur degré d'implication dans le projet » (URACS, 2013, p. 1). Cet exercice permet de déterminer s'il existe réellement une démocratie participative ou plutôt une « démagogie participative » à chaque fois que l'on se trouve en face d'un projet (ibid, p. 1). L'Union soutient que la grille de l'auteure permet de suivre la manière dont les habitants s'impliquent dans un projet, se l'approprient, procèdent à une évaluation, et prennent en compte les préoccupations des uns et des autres. Elle permet de mener le dialogue autour de la notion de participation avec les habitants et entre en ligne de compte dans la définition des rôles des acteurs. L'Union a rappelé les différents échelons de la participation d'Arnstein qui ont pour but de mesurer « le pouvoir du citoyen et sa propension à participer à un projet » (URACS, 2013, p. 2). Elle est revenue sur les huit niveaux à savoir la manipulation et l'éducation aux niveaux un et deux qui représentent la non-participation, les niveaux trois, quatre et cinq, que sont l'information, la consultation et l'implication qui sont considérées comme des intermédiaires, enfin au niveau six, sept et huit, il y a le partenariat, la délégation de pouvoirs et le contrôle des citoyens qui montre leur implication croissante dans la prise de décision (URACS, 2013, p. 2). À partir de l'échelle d'Arnstein, l'Union a conçu au tableau illustrant les différents niveaux de participation.

<u>Tableau</u> 2.1 : Les catégories de participation et de « non-participation »

Niveaux	Qualification	Définition
Niveau 1	Manipulation	Ces niveaux supposent un public passif à qui on fournit
Niveau 2	Education	des informations pouvant être partiales
		et partielles
Niveau 3	Information	Le public est informé sur ce qui va se produire, sur ce qui
		est entrain de se produire et sur ce qui s'est déjà produit
Niveau 4	Consultation	Le public a la parole mais n'a aucun pouvoir dans la prise
		en compte de leur point de vue
Niveau 5	Implication	Les opinions du public ont quelques influences mais ce
		sont encore les détenteurs du pouvoir qui prennent les
		décisions
Niveau 6	Partenariat	Le public peut commencer à négocier avec les décideurs,
		incluant un accord sur les rôles, les responsabilités et les
		niveaux de contrôle
Niveau 7	Délégation de	Délégation partielle des pouvoirs
	pouvoirs	
Niveau 8	Contrôle des	Délégation totale dans la prise de décision et de l'action
	citoyens	

Source : Centres sociaux Rhône Alpes-URACS, 2013, p. 2 à partir de l'échelle d'Arnstein, 1971

Tout comme les Centres sociaux Rhône Alpes-URACS (2013, p. 2), l'INM a repris dans un tableau, les différents niveaux de non-participation et de participation d'Arnstein. Elle rappelle que selon Arnstein, la manipulation et la thérapie qui sont au plus bas niveau de l'échelle ne sont pas considérées comme de la participation. Puis, les échelons dits « intermédiaires » sont vus comme des « formes minimales de concession de pouvoirs aux citoyens par les décideurs ». Il s'agit de la consultation et de la médiation. Enfin, le partenariat, la délégation et le contrôle citoyen constituent des échelons « les plus élevés » de participation qui confère le véritable pouvoir au citoyen. (Arnstein, 1969 cité dans INM, 2013, p. 1). L'INM a mis en place une synthèse d'échelle de participation publique en s'inspirant des différentes échelles recensées auprès de différents organismes et de ses propres expériences issues des pratiques liées à la participation pour élaborer un tableau. Selon l'INM, ce tableau permet de « prendre conscience des degrés de participation » qui interviennent dans plusieurs mécanismes (INM, 2013, p. 1). Le degré de participation comprend l'information, la consultation, la discussion, la délibération, et la collaboration. Les participants sont impliqués à partir du degré le plus faible et « leur degré

d'engagement, d'implication, de responsabilité et d'influence des participants » (ibid, p. 1) augmente progressivement jusqu'au degré le plus élevé. Ainsi, le degré d'engagement ou d'implication se choisit en fonction de l'influence que l'on veut que le participant exerce dans le processus.

<u>Tableau</u>: 2.2 Échelles de la participation publique

	1	2	3	4	5
Degré de participation	Information	Consultation	Discussion	Délibération	Collaboration
Description	Les participants s'informent au sujet des enjeux liés à un problème à résoudre, à un projet ou à une politique.	Les participants informent les décideurs de leurs opinions et de leurs points de vue.	Les participants échangent autour d'un enjeu et confrontent leurs idées et leurs points de vue.	Les participants formulent un avis sur une question précise.	Les participants participent eux-mêmes à la définition et à la construction du processus participatif et contribuent directement à la décision finale.

Source: Institut du Nouveau Monde, 2013

La partie suivante portera sur l'approche de revitalisation intégrée en milieu urbain basée sur l'implication des acteurs concernés.

2.2. La revitalisation urbaine intégrée (RUI)

La revitalisation sera comprise comme le renversement du processus de dévitalisation pour rendre un milieu viable, attrayant et attractif. Elle vise la création d'une structure de planification concertée et intégrée pour une stratégie de revitalisation réaliste (Cloutier et coll., 2010). Ce programme est élaboré selon l'approche du développement social axé sur une planification intégrée avec tous les acteurs à travers la communication et la participation.

Parlant de la revitalisation, les études menées par Cloutier et coll. (2010) sur des programmes montréalais de revitalisation intégrée de la ville de Montréal tentent de comparer l'un des

programmes à cinq programmes intégrés en Europe et en Amérique selon une approche communicationnelle et collaborative. Pour résumer Cloutier et coll. (2010), nous dirons que la RUI est un programme qui favorise la collaboration de plusieurs acteurs venant de plusieurs secteurs avec la prise en compte du secteur social. Les auteurs ont souligné que le fait de décentraliser les responsabilités vers la base a favorisé « une application assez flexible, assurant une adaptation du programme aux différents milieux d'implantation » (ibid, p. 40). Nous pouvons retenir que la RUI est un programme qui répond et qui s'applique dans un contexte de la décentralisation où le pouvoir de décision est dans la main du local. Il s'agit d'une gouvernance par le bas où les décisions ne viennent plus du pouvoir central pour être appliquées au local, mais, plutôt du bas vers le haut. Les domaines d'intervention touchent le cadre de vie et portent souvent sur des « infrastructures, des bâtiments, des parcs ou des logements (Divay Divay, Hamel, Rose, Séguin, Sénécal, Bernard, et Herjean, 2006, p. 111). Selon l'INM, la RUI « consiste à encourager les citoyens d'un milieu à prendre part aux décisions relatives à ce milieu ». Cette approche amène les citoyens à travailler ensemble

avec les élus, les milieux communautaires et les représentants des secteurs privés et publics [...] pour faire en sorte d'améliorer la qualité de vie du quartier, le sort des citoyens, et ce, de façon durable (INM, sans date, non paginé).

Nous avons voulu aborder la RUI dans ce chapitre, car c'est une approche qui cadre bien avec la vision d'Arnstein. En effet, la typologie d'Arnstein, comme nous l'avons annoncé plus haut, s'est inspirée de trois programmes sociaux, dont la rénovation urbaine et la lutte contre la pauvreté. La revitalisation urbaine intégrée met en avant des programmes sociaux en impliquant différents acteurs de différents secteurs comme le vise, l'échelle d'Arnstein (Cloutier et coll., 2010; Arnstein, 1969). Nous pouvons dire que cette approche, à l'instar de l'échelle d'Arnstein, consiste à encourager les citoyens d'un milieu à prendre part aux décisions relatives à ce milieu, avec les élus, les milieux communautaires et les représentants des secteurs privés et publics. Ensemble, ils travaillent pour faire en sorte d'améliorer la qualité de vie du quartier, le sort des citoyens, et ce, de façon durable.

Le cadre méthodologique ci-dessous présenté sera consacré aux différentes étapes à suivre dans notre recherche pour mieux comprendre la participation dans la TRGIRTO.

Chapitre III- Cadre méthodologique

Après avoir précisé notre cadre théorique dans le précédent chapitre, nous allons clarifier, dans le présent chapitre, le cadre méthodologique qui a balisé notre démarche. Il s'agit dans un premier temps d'expliciter et de justifier nos choix d'approche et de faire ressortir la démarche qui a été suivie pour la collecte et l'analyse des données. Ensuite, les caractéristiques propres au milieu qui nous a servi d'étude de cas, la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO), sont abordées.

3.1. Type de recherche

Rappelons que notre recherche porte sur la participation des citoyens dans la table de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais. Afin de mieux saisir le degré de participation des diverses parties prenantes dans le cadre de la TRGIRTO, nous ferons appel à une recherche de nature qualitative. Comme le soulignent Fortin et Gagnon (2016), la recherche qualitative, dans le contexte des sciences humaines et sociales, vise à faire ressortir « la signification que le phénomène étudié revêt pour les personnes » (p. 31). Étant donné que, « l'accent doit être mis sur les acteurs » dans une approche qualitative, la recherche qualitative s'appuie sur les discours et les intentions des acteurs (Dumez, 2011, p. 49). Les entrevues menées auprès des participants dans la TRGIRTO nous situeront sur comment ceux-ci ont vécu la participation et la compréhension qu'ils en font.

3.1.1 Recherche qualitative interprétative

Pour Fortin et Gagnon (2016), « toute recherche se fonde sur des croyances et sur des postulats philosophiques qui orientent la démarche du chercheur et lui procurent un point de vue particulier sur le monde » (p. 25). Ces croyances qu'évoquent les auteurs sont en d'autres termes le paradigme duquel découle l'objectif à atteindre ainsi que la manière d'aborder le sujet à étudier (ibid). Le paradigme n'est donc pas « un simple énoncé », mais plutôt « un modèle de référence fondamental » sur lequel s'appuient les chercheurs (Fortin et Gagnon, 2016, p. 25). Dans le contexte d'une recherche qualitative, le paradigme interprétatif insiste sur l'importance « de comprendre les significations que les individus donnent à leur propre vie et à leurs expériences » (Anadón et Guillemette, 2006, p. 31). Ici, « la réalité sociale est multiple » et se

construit sur des « perceptions individuelles » qui peuvent changer en tout temps (Fortin et Gagnon, 2016, p. 28).

Cette approche crée également une certaine relation et interaction entre le chercheur et le participant (Fortin et Gagnon, 2016, p. 29). À l'instar de ce paradigme interprétatif, nous pensons que le point de vue des participants en matière de significations est essentiel pour comprendre le phénomène de la participation dans le cadre des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire. La compréhension qui est l'objectif que nous visons passera donc par le contact avec les acteurs afin de les interroger dans leur environnement comme le dit Dumez (2013). Ainsi, l'interaction créée lors des entrevues entre les chercheurs et les participants à ces TGIRT permet de mieux cerner le sens de cette participation telle qu'elle est vécue et expliquée par les participants eux-mêmes. Nos outils de collecte de données qui seront présentés plus bas font ainsi une place centrale à la compréhension et l'interprétation des acteurs pour mieux saisir la nature de la participation dans le cadre de cette institution que sont les TGIRT.

Au nombre des différentes méthodes qualitatives existantes, il y a l'étude de cas qui permet d'examiner un seul cas (Fortin et Gagnon, 2016). Elle peut porter sur « une personne, une famille, une communauté, une organisation » (ibid, 2016, p. 34) et intervient lorsqu'on détient peu informations sur le phénomène à étudier selon Yin (2003). C'est le cas de notre recherche où nous détenons peu d'informations sur la participation dans les TGIRT en dehors des rapports de consultation et de quelques documents sur leur fonctionnement, retrouvés sur le site du MFFP et sur le site des TGIRT. Ce manque de documentation sur la manière dont les membres des TGIRT vivent la participation justifie notre choix qui permettra de mieux étudier la perception et le vécu des membres des TGIRT sur la participation.

Dans le cas d'espèce, notre recherche s'appuie sur un projet plus large intitulé *Renforcer la participation des parties prenantes des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire*. Dans le cadre de ce projet de recherche partenarial, une équipe de chercheurs de l'UQO avec laquelle nous avons travaillé, à collaboré avec la Municipalité régionale de comté Pontiac. Cette MRC est mandataire de la TRGIRTO et la recherche visait à documenter les formes de participation dans les tables de gestion des ressources naturelles et du territoire afin de mieux cerner autant les obstacles que les mécanismes qui favorisent une participation plus poussée des diverses parties prenantes. Les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire de trois régions, soit l'Outaouais, les Laurentides et Lanaudière ont été ciblées comme cas à l'étude.

Dans le cadre du présent mémoire de maîtrise, nous avons retenu un seul de ces trois cas, soit celui de la TRGIRTO, qui couvre l'ensemble du territoire public de la région de l'Outaouais.

Nous ferons ainsi appel aux données collectées dans le cadre du projet *Renforcer la participation des parties prenantes des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire* spécifique à la région de l'Outaouais afin de mieux comprendre comment les participants à la table de cette région interprètent leur participation.

3.2. Collecte de données

Dans le cadre du projet Renforcer la participation des parties prenantes des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire, l'entrevue semi-dirigée a été le mode de collecte de données privilégiées par l'équipe de recherche. Ce type de collecte répond bien à la nature de notre recherche puisqu'elle permet de créer une interaction entre le chercheur et le participant. Les entrevues semi-dirigées favorisent effectivement la discussion autour des questions liées à la participation et permettent aussi de comprendre la façon dont les participants à la table vivent cette participation. Ainsi, même si l'objectif de notre recherche pour ce mémoire était quelque peu différent de celui du projet ci-dessus rappelé, les entrevues semi-dirigées réalisées dans le cadre de ce projet par l'équipe de recherche nous ont aidés à comprendre l'interprétation que font les participants de leur participation à la gestion intégrée des forêts publiques. Cette collecte nous a fourni des données suffisantes pour répondre à notre question de recherche. Cette précédente collecte de données qui a pris la forme d'entrevues semi-dirigées a reçu l'approbation des répondants lors de la signature de leur formulaire de consentement qui mentionnait l'utilisation des informations recueillies comme données secondaires pour la rédaction de notre mémoire. Nous tenons à préciser qu'en dépit du fait qu'une partie des informations recueillies nous a servi comme données secondaires, nous avons pris part aux différentes entrevues aux côtés de l'équipe de recherche. L'objectif de l'équipe dans la réalisation des entrevues cadre bien avec notre question de recherche. Pour rappel, nous nous interrogeons sur la participation effective des acteurs issus des communautés dépendantes de la forêt à la gouvernance de la forêt publique.

3.3. Déroulement de la recherche

Nous avons pris part à deux séances de table ronde organisées par l'équipe avec des experts sur la participation. Dans un deuxième temps, nous avons aussi pris part aux entrevues réalisées avec des répondants provenant de trois régions citées plus haut. Dans le cadre de notre mémoire,

nous avons exploité les données provenant des entrevues réalisées dans le cadre de la TRGIRT de l'Outaouais, qui était l'objet de ce mémoire. Les entrevues réalisées par l'équipe dont nous avons fait partie se sont déroulées selon un guide d'entrevue subdivisé en sept grandes questions. Le guide d'entrevue élaboré par l'équipe de recherche avec laquelle nous avons collaboré pour la réalisation des entrevues prenait en compte plusieurs volets relatifs à la participation dans la TRGIRTO. Certaines questions du guide ont été revues et adaptées au participant selon qu'il s'agit d'un membre ou du représentant du MFFP. Aussi, ces guides étaient soumis à toute l'équipe de recherche pour avis avant le déroulement des entrevues. Nous y avons aussi pris part.

L'entrevue a commencé par la présentation du participant pour aborder un certain nombre de questions à savoir, les défis liés à leur rôle à la Table, les appuis nécessaires aux défis qui se présentent à la table. Un volet a abordé la compréhension que le participant a de la notion de gestion intégrée et son avis sur l'existence ou non de la gestion intégrée à la table GIRT. Cette interrogation a permis de découvrir si les divers participants à la table GIRT ont une vision commune pour la gestion intégrée des ressources et du territoire. Des questions ont par la suite porté sur le rôle, le mandat, ainsi que les défis des TGIRT dans le régime forestier, le rôle du MFFP ainsi que sa relation avec les TGIRT. L'influence des pouvoirs a été abordée sous l'angle du climat de confiance et du transfert de connaissances aux membres des TGIRT. Le volet intégration des nouveaux membres à la table a été abordé. Une dernière série de questions portaient sur l'avenir des tables GIRT pour comprendre si, du point de vue des participants, elles devraient être conservées en leur forme actuelle, et les éventuelles modifications.

Chaque entrevue était d'une durée d'une heure environ et était réalisée avec le membre ayant donné son consentement. Notre participation aux différentes entrevues nous a permis de poser, au besoin, quelques questions pertinentes aux participants. Nous avions également contribué à la réalisation des différents résumés des résultats d'entrevue. La partie ci-dessous nous permettra de mieux découvrir la TRGIRTO.

3.4. Le cas d'étude : la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Tel que rappelé dans le chapitre premier, notre mémoire vise à mener des recherches sur la nature de la participation des acteurs issus des milieux dépendants des forêts publiques de l'Outaouais. Nous essayerons d'identifier les mécanismes et stratégies actuels de participation à la table GIRT pour comprendre l'interprétation que les participants en font. Leur point de vue

sur leur participation au processus de prise de décision à la table nous situera par rapport à ce que pensent les participants sur ces mécanismes. Nous avons porté notre choix sur les acteurs impliqués dans la TRGIRTO pour notre étude. Il s'agit des membres représentant chaque groupe d'acteurs des ressources et du territoire de l'Outaouais à la table.

3.4.1 Historique de la TRGIRTO

Nous allons rappeler brièvement l'histoire de la TRGIRTO, son évolution et sa composition pour mieux présenter le contexte de notre cas d'étude.

3.4.2 Évolution

Comme nous l'avons rappelé plus haut, notre étude porte sur le cas de la TGIRT en Outaouais qui a déjà fait l'objet d'étude dans un projet plus large portant sur trois régions. À l'instar des autres TGIRT du Québec (Bernard et coll., 2020), la TRGIRTO a pour mission d'assurer un processus de consultation dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI). Elle collabore avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans l'élaboration des PAFI. En vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier en son article 54 (MESS, 2021), le PAFI est élaboré pour chaque unité d'aménagement forestier (UAF) en collaboration avec les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire. Notons que la région de l'Outaouais compte trois UAF ce qui veut dire qu'elle intervient dans la formulation des PAFI pour ces trois unités. Le PAFI a une composante tactique et une composante opérationnelle. Le PAFI tactique (PAFIT) est une planification sur cinq ans de l'utilisation des ressources forestières et du territoire sur une unité d'aménagement (UA). Il comprend les possibilités forestières, les objectifs d'aménagement durable des forêts, les stratégies mises en place pour l'atteinte des objectifs dans le respect des priorités établies pour l'UA. Le PAFI opérationnel (PAFIO) est la planification des secteurs définis dans le PAFIT pour accueillir les activités relatives à l'exploitation du bois et à d'autres activités afférentes à l'aménagement (MESS, 2021). Ce plan est mis à jour au besoin pour y intégrer progressivement de nouveaux secteurs d'intervention où pourront se réaliser les interventions en forêt.

La TRGIRTO s'assure que les acteurs soient concertés et elle participe « à la planification et à la mise en œuvre de l'aménagement forestier intégré. » (TRGIRTO, 2022, p. 2). Comme question de recherche, nous nous sommes demandé si les acteurs issus des communautés dépendantes des forêts peuvent participer de façon significative à la gouvernance de la forêt

publique. Elle justifie bien notre choix qui porte sur la TRGIRTO puisque cette dernière est le lieu d'échange sur les questions relatives au secteur forestier et des ressources du territoire public en Outaouais. Elle regroupe les six (6) groupes sectoriels qui réunissent en leur sein les principaux partenaires qui représentent les différents secteurs d'activité et tient compte des intérêts et préoccupations des utilisateurs de la zone forestière (TRGIRTO, 2022, p. 2).

À l'instar des tables GIRT à travers le Québec, la TRGIRTO a pour but d'assurer la prise en compte des intérêts et des préoccupations de tous ceux qui œuvrent dans le secteur forestier. Elle a été créée au départ par la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire de l'Outaouais (CRRNTO) (TRGIRTO, 2022) en conformité à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) en son article 55 (TRGIRTO, 2022, p. i). Pour rappel, de nombreuses réformes ont vu le jour dans le milieu forestier québécois en réponse aux recommandations du rapport Coulombe en 2004 (Chiasson, Mévellec, Bouthillier et Boucher, 2020). L'une des plus importantes recommandations est l'accent mis sur « la participation des acteurs des régions forestières québécoises à la gestion de la forêt publique » (Chiasson et coll., 2020, p. 37). L'accent a également été mis sur l'aspect concertation et gestion intégrée (MRNF, 2007) d'un plan régional qui contribue sans nul doute à une participation effective. Selon Chiasson et coll. (2020), l'adoption de la LADTF qui est l'une des réformes les plus marquantes, démontre à travers sa dénomination, la preuve de l'importance particulière accordée au territoire. Cette loi a permis la création des CRRNT et des TLGIRT en Outaouais entre autres, pour favoriser la décentralisation des activités « d'acquisition de connaissances sur les ressources du territoire [...] », suivi des travaux et « la participation des acteurs des territoires régionaux » (MRNF, 2007, p. 1; Chiasson et coll., 2020, p. 37). Les CRRNT initialement appelées Commissions forestières régionales (CFR) dans leurs phases de projets pilotes en 2007, prennent en compte à partir de 2008, les autres ressources du territoire public, outre l'approvisionnement en bois, concourant ainsi à l'idée d'intégration prônée par les TLGIRT (Chiasson et coll., 2020, pp. 37-38). La Conférence régionale des élus de l'Outaouais et la CRRNTO duquel relevait la TRGIRTO a été abolie en 2015 par le gouvernement du Québec. Les MRC se voient ainsi attribuées par la LADTF, la responsabilité de la composition, du fonctionnement et d'éventuels différends dans les tables à la suite de la modification de la LADTF.

L'ensemble des TLGIRT de la région de l'Outaouais se sont regroupées en une seule table régionale pour plus d'efficience. Une entente signée en 2015 par les MRC de l'Outaouais et la Ville de Gatineau avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs a permis la délégation d'une partie de la gestion du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) dans

l'appui au fonctionnement des TGIRT. La MRC Pontiac est devenue par la même occasion responsable de cette entente (TRGIRTO, 2022) et par conséquent mandataire de la TRGIRTO. Nous avons présenté ci-dessous, le tableau portant composition de la TRGIRTO (voir tableau 3.1).

<u>Tableau 3.1</u>: composition de la TRGIRTO

Groupes sectoriels	Partenaires		
MATIÈRE LIGNEUSE 4 représentants	Industrie forestière		
FAUNE 4 représentants	 Sépaq (La Vérendrye et Papineau-Labelle) ZECO Association des pourvoyeurs de l'Outaouais Association provinciale des trappeurs indépendants – conseil de l'Outaouais Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs – Outaouais 		
AUTRES UTILISATEURS AVEC DROITS 6 représentants	 Regroupement des locataires de terres publiques Outaouais/Laurentides Clubs de l'Outaouais membres de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec Clubs de l'Outaouais membres de la Fédération québécoise des clubs Quads Citoyen Travailleur forestier Acériculteurs en forêt publique 		
NATURE 4 représentants	Organismes dédiés à la conservation et à la protection de l'environnement		
TERRITOIRE 5 représentants	 MRC des Collines-de-l'Outaouais MRC de Papineau MRC de Pontiac MRC de la Vallée-de-la-Gatineau MRC de la Vallée-de-l'Or 		
PREMIÈRES NATIONS 5 représentants	 Algonquins of Barriere Lake Communauté Anicinape de Kitcisakik Conseil de la Nation Anishinabeg de Lac Simon Kitigan Zibi Anishinabeg Communauté de Wolf Lake 		

Source: TRGIRTO, 2022, p. 3

3.4.3 Territoire couvert

La TRGIRTO couvre toutes les unités d'aménagement de la direction générale régionale (DGR) du MFFP en Outaouais. Les unités d'aménagement de l'Outaouais comprennent précisément celles de UG Basse-Lièvre – UA 72-51; de Coulonge – UA 71-51 et 71-52; de Haute-Gatineau-UA 73-51 et 73-52 et de UG Cabonga – UA 74-51. La Table est composée de six (6) groupes de différents secteurs sur un territoire public. Il s'agit du groupe matière ligneuse, du groupe Faune, du groupe autres utilisateurs avec droits, du groupe Nature, du groupe Territoire et du groupe Premières nations (voir Tableau 3.1). Chaque MRC ainsi que chaque communauté autochtone disposent d'un représentant pour leurs intérêts publics et jouissent d'un seul droit de vote. La direction de la gestion des forêts du MFFP se fait représenter dans la TRGIRTO par un ou des professionnels sans droit de vote à la table. Le Coordonnateur de la TRGIRTO est nommé par l'administrateur de l'entente de délégation du PADF et n'a pas droit de vote à la table. Ce travail passe par la prise en compte des intérêts et les préoccupations des acteurs à la table dans les PAFI.

La partie ci-dessous sera consacrée à la présentation des critères de recrutement des participants aux entrevues.

3.5. Critère de recrutement

Nous revenons sur le processus de recrutement des participants au projet dont nous exploitons une partie de données. Comme rappelé par Fortin et Gagnon (2016), l'étude de cas a pour particularité de se faire à l'intérieur du milieu naturel des participants. Notre population cible comprendra les différents intervenants de la TRGIRTO tels que les membres, le Coordonnateur ainsi que les représentants régionaux du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) à la table. Les données que nous avons exploitées dans notre mémoire sont celles recueillies par l'équipe de recherche auprès des participants recrutée à la TRGIRTO. Ainsi, l'équipe de recherche a envoyé une lettre de recrutement aux membres de la Table par le biais du coordonnateur. Tous les membres ainsi que le représentant du MFFP qui ont répondu favorablement aux demandes d'entrevue de l'équipe de recherche ont été interrogés. Le projet dont nous voulons exploiter les résultats comme données secondaires a réalisé quatre entrevues avec quatre participants entre septembre et octobre 2021. Il y a en tout trois membres de la TRGIRT de l'Outaouais et un représentant du MFFP à la table. La petite taille de notre

échantillon aux entrevues s'explique par le fait que l'équipe de recherche n'a pu interroger que les quatre personnes ayant répondu favorablement aux demandes d'entrevue, dont le représentant du MFFP, à la TRGIRTO. L'équipe n'a pas eu l'opportunité de recueillir l'avis d'autres secteurs d'activités comme c'est le cas par exemple des industriels. Néanmoins, la taille de l'échantillon n'apporterait aucun élément nouveau puisque toutes les informations recueillies sont les mêmes auprès des participants aux entrevues sans de nouveaux éléments (Fortin et Gagnon, 2016).

3.6. Présentation de l'échantillon et des participants

Comme nous l'avons rappelé plus haut, les quatre personnes qui représentent notre échantillon sont composées de trois sont membres à la TRGIRTO et d'une personne représentant le MFFP à ladite table. Les trois membres appartiennent aux secteurs des clubs de motoneiges de l'Outaouais et des groupes Nature. Les groupes Nature sont des organismes qui interviennent dans la conservation et la protection de l'environnement (voir tableau 3.1, composition de la TRGIRTO). L'équipe de recherche a opté pour l'utilisation de lettre suivie de chiffre pour nommer chaque participant. M est donc utilisé pour désigner une personne membre suivi d'un chiffre selon l'ordre de passage du membre ou du représentant à l'entrevue. La lettre R est utilisée pour désigner la personne représentant le MFFP dans la table, suivie aussi de l'ordre de passage. Dans le cas des entrevues réalisées par l'équipe de recherche dans la TRGIRTO, nous avons M2 qui est le représentant de la Fédération des clubs de motoneiges de l'Outaouais dans la table. M3 quant à lui, représente un des quatre représentants du groupe nature. Nous tenons à préciser que le tableau 4 portant composition de la TRGIRTO prévoit quatre représentants pour le groupe Nature (voir tableau 3.1). M4 représente aussi un groupe Nature « d'envergure nationale (canadienne) » comme membre substitut. M4 donne de détail sur son rôle en précisant qu'un représentant et un substitut peuvent participer tous deux à la Table en même temps, mais dans ce cas le substitut n'a pas droit de parole ni de vote. Nous pouvons retenir que M2, M3 et M4 désignent les trois membres selon l'ordre de passage des participants des trois régionspilotes. R2 désigne le représentant du MFFP dans la table de la région de l'Outaouais selon son ordre de passage. La démarche menée auprès du Comité d'éthique pour approbation de notre démarche de recherche pour le présent mémoire est présentée dans la partie suivante.

3.7. Dimension éthique

Notre étude porte sur des êtres humains puisqu'il s'agit des intervenants à la table GIRT. L'énoncé de Politique des Trois Conseils (EPTC 2, 2014) exige que toute recherche portant sur des humains respecte un certain nombre de critères aussi bien scientifique qu'éthique en vue de protéger les participants. Comme mentionné plus haut, le projet dont nous allons exploiter les données, est approuvé par le Comité d'éthique de la recherche et de la création de l'Université du Québec en Outaouais. Dans le processus de respect de ces principes, la lettre de recrutement adressée aux participants par l'équipe de recherche aborde clairement l'objectif du projet qui est l'amélioration de la compréhension de la démarche participative et de son fonctionnement. Le formulaire de consentement mentionne aussi l'objectif de l'étude et précise que la participation à l'entrevue est volontaire et non contraignante durant tout le processus. Il est également mentionné que des mesures rigoureuses sont prises pour assurer la protection de leurs données personnelles ainsi que des informations recueillies. L'équipe a rassuré des participants de l'anonymat de leur identité afin d'éviter leur identification lors de l'interprétation des résultats qui se fera sur la base des idées recueillies et classées par regroupement thématique. Ni les noms ni les secteurs des intervenants ne seront jamais divulgués. Tous les enregistrements seront gardés et seront détruits cinq ans après la fin du projet dans le respect d'un protocole établi (déchiquetage des notes manuscrites, effacement des bandes audio, suppression de tous les fichiers électroniques et vidage de la corbeille de l'ordinateur) tel que mentionné dans le projet no 2022-1778. Tous ces critères sont aussi contenus dans la demande que nous avons aussi faite ainsi que l'approbation que nous avons reçue du Comité d'éthique pour l'utilisation des données collectées dans le cadre du présent mémoire de maîtrise. En effet, nous avons clairement expliqué dans notre dossier d'éthique que toutes les données recueillies par l'équipe de recherche dont la partie de la TRGIRTO est exploitée par nous seront conservées de façon sécuritaire dans un endroit dont le code n'est détenu que par les chercheurs de l'équipe. Nous ne détenons pas le code et ne pourrons donc accéder à l'endroit où ces données sont stockées. Avant chaque entrevue, un rappel des objectifs de l'étude est toujours fait par la chargée de projet de l'équipe de recherche qui a dirigé l'entrevue. Elle demande le consentement verbal de chaque participant. Elle leur rappelle aussi l'utilisation des données dans un mémoire de maîtrise. Tous les participants ayant manifesté leur intérêt à y prendre part ont été contactés pour la tenue de l'entretien après qu'ils ont donné leur consentement à travers la signature du formulaire de consentement. Nous avons participé aux entrevues avec l'équipe de recherche et avons aussi l'obligation, dans le cadre de notre recherche pour le présent mémoire, de veiller à la protection des données recueillies auprès des participants à la table GIRT.

3.8. Analyse des données et interprétations des résultats

L'analyse des données s'est faite sur la base des informations recueillies lors des entrevues auxquelles nous avons assisté avec l'équipe de recherche. Il est question de comprendre l'implication des membres au processus de prise de décision à la table. Nous avons pris en compte le canevas du guide d'entrevue ainsi que les grandes idées autour desquelles a porté l'entrevue. Après le travail de résumé fait en équipe, nous avons à notre niveau procédé à un regroupement de ces grandes idées par thématique et pertinence pour une meilleure structuration du chapitre portant sur la présentation des résultats. Cette partie a commencé par la définition de la gestion intégrée par les participants pour déboucher sur les autres aspects abordés par les participants. Pour notre part, nous avons pris en compte, les informations recueillies lors des entrevues auprès des participants siégeant dans la TRGIRTO. Les informations transcrites tiennent compte des points de vue enregistrés et résumés à la fin de chaque entrevue puisque nous avons participé, aux côtés de l'équipe de recherche, au résumé de toutes les données recueillies. La présentation des résultats que nous avons faite laissera place à l'interprétation de ces données en fonction des différentes thématiques qui s'y dégagent avec pour approche, l'échelle de participation développée par Sherry Arnstein (1969) qui servira de repère. Toutefois, il existe quelques limites à la méthodologie retenue que nous allons présenter ci-dessous.

3.9. Limites de la méthodologie

Pour rappel, les entrevues portent sur les membres des tables GIRT des trois régions-pilotes du projet, dont l'Outaouais qui nous concerne. L'équipe n'a pas eu la chance de mener des entrevues avec les industriels forestiers, ce qui pourrait biaiser les résultats. Selon Fortin et Gagnon (2016), l'échantillonnage non probabiliste nous permet de minimiser le biais qui pourrait éventuellement exister. Cependant, il limite la validité des résultats obtenus au seul échantillon étudié. L'on ne pourra donc parler ni de représentativité ni de généralisation des résultats à une population plus large (Fortin et Gagnon, 2016). Ainsi, notre échantillon n'est donc pas nécessairement représentatif de toutes les parties prenantes à la Table GIRT de

l'Outaouais et encore moins de toutes les TGIRT du Québec. Le résultat obtenu ne saurait donc prendre en compte de façon généralisée, la population cible, mais permet de comprendre comment les participants interrogés construisent la participation et l'ont vécue.

Au terme des entrevues réalisées par l'équipe de recherche auprès des membres de la TRGIRTO et du représentant du MFFP dans la table, leurs perceptions de la participation dans ladite table ont été recueillies. Le prochain chapitre sera consacré à la présentation des résultats issus de ces différentes entrevues.

Chapitre IV- Résultats de recherche

Nous avons abordé dans le chapitre précédent, la méthodologie qui encadre notre recherche. Rappelons que selon cette dernière, nous ferons une place centrale à la question : comment la participation au processus de prise de décision est perçue et vécue par les populations issues des communautés dépendantes de la forêt ? Nous avons exploité une partie des données dans le projet *Renforcer la participation des parties prenantes des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire* pour la région de l'Outaouais. Tel que précisé dans la méthodologie, un code alphanumérique est attribué à chaque participant dans le précédent projet dont nous exploitons les données recueillies. Ce chapitre sera consacré à la présentation des résultats issus de ces données des entrevues. Nous avons voulu saisir la compréhension des participants de la gestion intégrée, les raisons qui motivent leur présence à la table, comment ils perçoivent la participation à la table, les défis qui y sont liés, la communication à la table et les solutions afférentes aux enjeux.

4.1. Gestion intégrée dans les tables GIRT

À cette étape, nous avons voulu aborder la compréhension que les participants ont de la gestion intégrée. Il a été aussi question, par la suite, de savoir si les tables GIRT font réellement de la gestion intégrée et s'il y a une vision commune à la table. Les participants perçoivent la gestion intégrée de différentes manières, mais reconnaissent effectivement l'importance pour les utilisateurs de travailler ensemble. Pour M2, la gestion intégrée c'est « l'intégration des différents acteurs, utilisateurs de la forêt, qui viennent à la Table ». Pour M4, la gestion intégrée c'est « lorsque tous les intervenants travaillent ensemble sans tirer la couverture que de leur côté ». Aussi, « les décisions sont prises en tenant compte de tous les intervenants ». Même si toutes les demandes ne se retrouvent pas intégrées aux décisions, M4 reconnaît que tout le monde ne serait pas à 100 % satisfait et fait remarquer qu'une certaine conciliation est nécessaire dans un contexte de gestion intégrée.

4.1.1. Est-ce que la TRGIRTO fait de la gestion intégrée?

Pour les participants, la gestion intégrée n'est pas effective dans la TGIRT de l'Outaouais et il y a plusieurs entorses à la pleine réalisation d'une gestion intégrée. M3 est plutôt catégorique

lorsqu'il avance qu'il n'y a pas de gestion intégrée à la table, « absolument pas ». Le poids des forestiers dans les décisions a été évoqué notamment par M2 qui pense que les industriels accaparent une grande partie de la décision. M4 a l'impression que la gestion à la table est plutôt intégrée entre membres, mais qu'il n'y a aucun pouvoir décisionnel. M3 pour sa part explique que sa définition de « collaboration » ne colle pas à la définition à la table, c'est-à-dire une collaboration limitée aux industriels forestiers et responsables du Ministère. Cette dernière collaboration fait perdre du temps aux autres membres qui siègent à la table et qui sont pratiquement exclus de la décision. M2 nuance un peu plus sa réponse lorsqu'il note l'absence de lobbyistes et de grosses compagnies qui pourraient avoir un poids politique démesuré dans la région de l'Outaouais. R2 considère tout de même que le poids et la pression de l'industrie sont très importants contrairement aux motoneigistes et au groupe nature qui ont beaucoup moins de moyens pour faire valoir leur intérêt.

Une autre entorse à la véritable gestion intégrée a été abordée par M2. Il s'agit des démarches parallèles parfois menées par les forestiers pour contourner les procédures mises en place dans la table. C'est le cas de l'harmonisation opérationnelle avec les motoneigistes qu'ils ont voulu arrêter en raison du coût généré par les mesures qui découlent de cette harmonisation. M2 déplore dans un même ordre d'idées que les industriels s'adressent directement à Québec pour atteindre leurs objectifs. Il note aussi l'absence de responsable du MFFP dans la région de l'Outaouais pour organiser des comités ciblés sur des sujets ou préoccupations précises, comme ça se fait dans la table GIRT des Laurentides. L'absence de tels comités et de l'harmonisation opérationnelle lors des réunions de la table a amené une approche que M2 qualifie de très impersonnelle. Cette approche consiste à envoyer des courriels à tous les membres pour les informer d'un chantier forestier qui a besoin d'être harmonisé et pour lequel les membres doivent répondre rapidement dans un certain temps donné.

M2 évoque la plus grande facilité de travailler avec certaines entreprises qu'avec d'autres, surtout, quand ces dirigeants, en tant qu'individus, sont aussi des utilisateurs du territoire. C'est le cas par exemple des motoneigistes. En somme, M3 préfère que les TGIRT soient renommées « Table forêt », ce qui permettrait de clarifier le fort penchant pour la gestion du bois et l'approvisionnement en matière ligneuse qui caractérise les tables, y compris celle de l'Outaouais. Les rencontres de la table sont maintenant appelées des « séances de gestion collaborative ». M3 dit ne pas être contre la gestion des forêts, mais plutôt contre la façon de gérer qui se limite à « une collaboration d'industriels forestiers et de responsables du Ministère ».

4.1.2 Vision commune pour la gestion intégrée à l'échelle de la Table?

M3 pense comme M4 qu'il n'y a pas une vision commune à la table en ce moment. Toutefois, M4 reconnaît qu'il y a beaucoup de potentiel pour former une vision commune à la table. M3 évoque une possible conciliation entre les besoins fauniques et écologiques et aussi les besoins des forestiers, mais souligne que cela ne se réalise pas présentement. M3 a du mal à croire que le seul discours possible soit la contribution économique de l'industrie forestière. La forêt peut produire beaucoup plus de retombées économiques à travers une diversité d'activités économiques comme les multiples possibilités qu'offre la culture du champignon. R2 dit qu'il ne sera pas facile d'élaborer une vision commune avec tous les acteurs et considère qu'il y a comme une obligation d'être à l'écoute des industriels du fait que ceux-ci représentent «leur gros client, car c'est lui qui a plus de poids ». Toutefois, plusieurs autres secteurs en dehors de la récolte du bois sont lucratifs comme le cas de l'industrie de la motoneige. Ces autres potentiels ne peuvent se réaliser pleinement du fait d'un manque d'interaction et de peu de place accordée aux groupes qui défendent ces intérêts dans les travaux de la table. L'autre défi est le silence de certains qui ont des choses à dire, mais qui ne parlent pas à la table lorsqu'ils ne sont pas interrogés. Ainsi, M4 est revenu plusieurs fois sur la nécessité de mieux travailler pour une bonne communication en vue de « préciser clairement le rôle de la Table ».

Certains nuancent tout de même ces constats sur les limites de la participation en évoquant l'expérience de la formation de petits groupes de travail initiée par le coordonnateur de la table. Ces petits groupes permettent aux membres de discuter entre eux et au besoin, de demander des précisions à leur coordonnateur ou aux ingénieurs forestiers du Ministère avant de revenir à la table. Un tel groupe a été formé en ce qui concerne la définition des aires protégées pour l'Outaouais et pour R2, cette initiative a permis de mieux considérer des facettes diverses de l'aménagement forestier. R2 reconnaît que la table est consultée, mais que certains points sont enlevés après les discussions sans que les membres de la table soient avertis. L'absence de vision commune autour des aspects autres que la récolte de bois poussée par l'industrie forestière se confirme ici à travers les propos de M3 qui souligne qu'il y a eu un projet du ministère appuyant les initiatives acéricoles qui n'a malheureusement suscité aucun engouement de la part des acteurs à la Table. Pour M4, les membres échangent beaucoup, et certains remarquent que « si tous tirent sur leur coin de couverture, ils ne vont que tourner perpétuellement en rond ». Ces difficultés ouvrent sur une série de défis auxquels sont confrontés les participants et qui ont été abondamment discutés par ces derniers.

4.2. les motivations des participants

La participation nécessite une certaine motivation pour chacun des groupes d'acteurs à la table et justifierait leur engagement autour des enjeux de la table. Diverses raisons motivent la présence continue des participants² à la TGIRT de l'Outaouais. Certains y sont venus parce qu'ils travaillaient déjà avec la structure qu'ils représentent et ont par la suite saisi l'occasion pour pourvoir un siège en représentant leur structure à la table. D'autres y sont avec comme objectif de faire valoir une ressource ou une valeur spécifique du territoire forestier. C'est le cas par exemple de M3 qui croit à la protection de la forêt et à la biodiversité de sa région et travaille dans les tables depuis l'époque où elles étaient encore locales. En abordant les défis à relever, M2 trouve que les nouvelles lois de 2013 ont rendu les choses plus complexes et les clubs de motoneiges de l'Outaouais qu'il représente sont de plus en plus débordés. Siéger à la table est d'abord une motivation personnelle pour R2 même si ça fait aussi partie des tâches reliées à son emploi.

4.3. Défis liés à la participation

Les défis rencontrés par les participants ont occupé une place importante dans le discours des acteurs interrogés. Ils sont de plusieurs ordres et dans bien des cas, sont partagés par nos répondants.

4.3.1 Le rapport de force

Deux participants évoquent le rapport de force à la table qui vient contraindre la participation des acteurs autres que ceux qui ont une expertise au niveau de la production de bois (industriels et représentants du Ministère). Ce rapport de force découle en partie des formations et expertises différentes des participants autour de la table. Notons déjà que plusieurs des participants ne sont

_

² Nous allons présenter les participants au masculin pour ne pas favoriser leur identification

pas des ingénieurs forestiers et qu'ils ont une formation ou une expérience dans le domaine de l'aménagement de la flore et de la faune ou en conservation de la forêt. Notons aussi que certains sont à la table à titre bénévole. M3 précise par exemple que le fait de ne pas avoir une formation en génie forestier ne lui permet pas d'avoir les compétences nécessaires pour bien s'exprimer à la Table. Son défaut d'utilisation du vocabulaire appropriée l'amène à juger ses propres interventions d'« assez maladroites », mais « directes ». M3 a ainsi l'impression que sa participation a peu d'effets et que la personne qui coordonne la Table a un parti pris pour les industriels qui ont plus généralement, avec l'appui du MFFP, un pouvoir d'influence plus grand que les autres membres à la Table. Dans un même ordre d'idées, M2 note que les nouveaux acronymes rendent parfois difficiles et longues, les discussions à la table. M2 donne l'exemple des AIPL, des COS, etc., et mentionne que les représentants du MFFP ne comprennent malheureusement pas toujours l'enjeu et les difficultés que cela représente pour les acteurs qui n'ont pas de formation en génie forestier. M2 mentionne que très peu de personnes ont le courage d'interroger le MFFP sur la définition de ces acronymes. M4 ajoute que le vocabulaire forestier prédominant à la Table l'amène à effectuer rapidement une recherche lorsque les rencontres se font en vidéoconférence. Il précise qu'il est de la responsabilité du coordonnateur d'assurer une bonne compréhension des termes à tout le monde à la table. Pour M2, il y a ainsi un déséquilibre important en termes de pouvoir entre les représentants du secteur forestier et ceux des autres secteurs. Ce déséquilibre vient fortement limiter les possibilités de participation significative des acteurs non experts dans le secteur forestier.

4.3.2 La représentativité à la table

Un second défi en ce qui a trait à la participation à la table se trouve au niveau de la représentativité de certains groupes dont le point de vue ne peut se faire entendre. Ainsi, M4 a fait ressortir l'absence des représentants des communautés autochtones, qui constitue, selon lui, une grande faiblesse. M4 mentionne qu'aucun effort réel n'a été fait pour aller les chercher. Cette situation, dit-il, nuit à la capacité de la table de représenter adéquatement les divers points de vue sur la forêt publique en Outaouais. L'absence des communautés autochtones est d'autant plus problématique que certains conflits impliquant ces communautés ont affecté la forêt publique régionale. M2 a ainsi rappelé un conflit qu'il y a eu avec la communauté algonquine de Lac Barrière située dans la Réserve faunique de La Vérendrye. Ce conflit, couplé avec un

moratoire sur la coupe dans les ZECS pour la chasse à l'orignal, fait en sorte que les industriels intensifient leur activité de coupe autour des villages.

4.3.3 L'atmosphère à la table

Le climat à la table a été abordé par certains participants. C'est le cas de M3 qui exprime ses frustrations par rapport à l'atmosphère très désagréable qui ne rend pas les choses faciles avec des rencontres virtuelles qui sont imposées. M3 déplore le fait que les membres bénévoles doivent consacrer beaucoup de temps en dehors des réunions pour être bien informés et actifs lors de la présentation par le MFFP des gros rapports envoyés aux membres de la Table. Il estime d'ailleurs pour sa part que le nombre d'heures non rémunérées qu'il a consenti pour les travaux de la table serait entre 250 à 300 heures sans oublier les autres membres bénévoles qui ne sont pas bien payés pour tous ces moments consacrés aux activités. Il va plus loin en précisant le volume de la documentation envoyée aux membres de la Table qui s'évalue à presque 70 courriels reçus au cours de la période estivale, avec plus de 2/3 avec des "documents attachés", parfois des cartes forestières difficiles à comprendre. Ainsi, pour M3, il faut être informé si l'on veut être actif à la table, car, selon lui, le « simple citoyen » ne peut adéquatement participer en l'absence d'un temps nécessaire d'explication. R2 a constaté que la frustration dans le rang des bénévoles s'est également accentuée du fait du vocabulaire plutôt hermétique utilisé à la table et qui rend la tâche de ces non-spécialistes encore plus ardue. Cette situation crée une certaine réticence dans le rang des membres de la table. C'est le cas de M2 qui dit avoir peu de confiance aussi bien envers les acteurs industriels qu'envers le MFFP. M4 aussi remarque qu'il y a un manque de confiance entre certains acteurs à la table. Pour M3, c'est plutôt à l'égard des industriels, de la direction régionale du MFFP et aussi de la personne qui coordonne la Table. Toutefois, il voudrait retrouver l'atmosphère de camaraderie à la table. R2 en est conscient et reconnaît que c'est la conséquence lorsque des décisions sont prises sans tenir compte des réalités et dit avoir souvent essayé de créer un lien de confiance avec les autres, mais se sentir « [...] tellement déconnecté....»

Une nouvelle procédure d'échange de courriels plus centralisée instaurée entre les membres à la table est déplorée par M3 qui considère cette mesure comme étant une tentative de censure et un frein à la libre expression des opinions à la Table. R2 dit avoir toujours gardé la posture de représentant du MFFP et a aussi l'obligation de réserve, mais constate que certains induisent d'autres intervenants en erreur à la table ou parfois même communiquent des informations erronées. Il dit être dans l'impossibilité d'exposer son point de vue à cause de son poste à la

table et se doit de prôner la vision du MFFP et de s'abstenir d'exposer son point de vue personnel.

L'honnêteté entre les membres à la Table a été évoquée par M3. Selon ce dernier, plusieurs acteurs autour de la Table doivent faire preuve d'une plus grande honnêteté et éviter de trouver des excuses pour contourner la réalité. Il donne l'exemple d'une loi fédérale faunique qui n'est pas respectée et qui est contournée pour différentes raisons évoquées par le MFFP. Un professeur de l'Université Laval a finalement décidé de poursuivre le MFFP pour non-respect des règlements sur les chemins forestiers. Pour M3, c'est la preuve que le Ministère ne respecte pas toujours ses propres règles et qu'il y a un manque d'honnêteté dans ses façons de faire.

La communication autour de certains enjeux à la fois entre les membres de la table et vers le grand public préoccupe également les participants. M4 souligne par exemple le manque de clarté et de précision quant au mandat et au rôle du secteur forestier en région. L'industrie forestière coupe le bois pour quoi faire et pour qui ? Pour ce participant, il n'y a pas de « vision complète des groupes forestiers » et il faut un meilleur « marketing des forêts » pour faire comprendre qu'on ne coupe pas que pour détruire, mais aussi pour aménager. R2 dit que les tables n'ont pas assez de poids et reconnaît qu'il y a des choses à améliorer. Même si le secteur forestier ne représente pas de façon particulière un enjeu pour certains comme ce fût le cas pour M2, celui-ci joue un rôle important dans la prise de parole et la pertinence des interventions selon M3.

En ce qui a trait aux communications entre les membres de la table, M2 signale qu'il est constamment rappelé aux groupes du secteur forestier par l'un de leurs collègues d'un autre groupe que la loi fédérale réglemente les périodes de l'année quant aux activités de coupes. M2 renchérit ses propos en évoquant la nécessité de clarifier l'usage qui est fait des chemins alors que les industriels ont tendance à oublier que ceux-ci sont censés être multi-usages depuis 4 à 5 ans.

Dans un même sillon, M2 déplore que les activités de motoneige ne soient pas respectées et, ajoute ne jamais s'entendre « nommé » [dans le sens que les activités de motoneige et leurs retombées économiques ne sont pas reconnues, mentionnées, prises en compte].

4.4. Solutions, appui nécessaire pour faire face aux défis identifiés

Les solutions préconisées sont de plusieurs ordres. Les participants ont abordé les avantages de la forêt, la nécessité de diversifier les termes utilisés lors des discussions à la table, une plus grande mise en valeur des atouts du milieu qui sont peu pris en compte et la prise en compte de la notion de développement durable sans oublier l'amélioration de l'ambiance à la table. Pour mieux faire face aux divers enjeux soulevés, M2 veut bien compter sur le MFFP et son rôle au niveau des mesures d'harmonisation. En effet, pour ce répondant, plusieurs de ces mesures d'harmonisation sont toujours en attente d'être officialisées par le Ministère, ce qui retarde l'implantation concrète sur le terrain et l'aboutissement d'un travail de compromis entre les acteurs.

Plusieurs répondants, tout en reconnaissant que la foresterie est importante à l'économie, affirment l'importance de se donner les moyens pour mieux prendre en compte la grande contribution que d'autres ressources et activités pourraient apporter à l'économie régionale. Ces moyens pourraient permettre de faire face à certains projets comme celui intitulé « Impact économique des activités forestières en Outaouais » auquel tous les membres sont invités à participer pour mesurer cet impact. M3 cite en exemple les groupes nature qui « ne partent pas de pied égal » et se demande comment mesurer cet impact si les ressources sont manquantes.

Pour M2, ces retombées économiques évoquées plus haut dans le secteur de la motoneige, très peu considérées dans la région par le MFFP et les travaux de la TGIRT de l'Outaouais, équivalent à une entreprise de 650 employés. M3 s'interroge sur l'avenir de la région si les industries forestières fermaient, car la forêt peut offrir beaucoup d'avantages. Pour ce participant, les discussions à la table devraient donc être plus diversifiées au-delà de la production de bois. Ceci contribuerait à faire une réelle place aux récoltes non ligneuses que sont les champignons comme à l'industrie des motoneiges. Au-delà de la diversité des termes à aborder à la table, M4 considère que les activités et la tenue des rencontres à la table doivent se faire autrement, notamment pour diversifier les activités afin de mieux faire connaître les enjeux divers des membres à la Table. Il suggère aussi qu'il y ait des alternatives aux longues rencontres qui fatiguent les participants. R2 se dit préoccupé par l'amélioration de la manière de travailler à la table. Il est revenu sur la possibilité de créer de petits groupes de travail de travail qui pourraient par la suite présenter les résultats de leur discussion à la table dans son ensemble. Mais, il dit reconnaître que si certains comités pouvaient aider pour l'opérationnalisation, le constat est que certains acteurs sont rigides et ne sont pas dans l'esprit de collaboration. R2 qui représente le Ministère, pense à la possibilité de descendre de temps en temps sur le terrain pour s'imprégner de la réalité des choses et suggère aussi, entre autres, la séparation des rencontres en 2 demi-journées différentes.

4.5. Rapports avec le MFFP

Selon M2, qui est né et a vécu dans l'Outaouais, la région se distingue des autres, notamment avec de la difficulté à se parler entre acteurs. M2 relate à nouveau, la présence historique, et le pouvoir des industries forestières et, note que même si de nouveaux ingénieurs arrivent, la mentalité selon laquelle les besoins de l'industrie forestière doivent prédominer demeure la même. M2 exprime sa frustration du fait que le MFFP parle tant de biodiversité, mais, fait peu sur le terrain pour cette dernière. Nous avons voulu savoir s'il y a un réel échange entre le MFFP ou si les TGIRT ne sont pas devenues des tables d'information soumise à un pouvoir de décision qui est ailleurs, particulièrement au ministère. Plusieurs participants ont fait valoir qu'ils s'attendent à une implication plus grande de la part du MFFP dans l'avancement de différents travaux de la table. C'est le cas de M2 qui a mentionné l'inaction du MFFP à plusieurs reprises et n'est pas certain de comprendre là où « ça bloque ». Néanmoins, il remarque que le nouveau Directeur général régional semble plus proactif, mais que la motoneige reste mal comprise à Québec [Direction provinciale du MFFP). Pour lui, les responsables régionaux du MFFP sont beaucoup plus au fait des réalités et tentent d'appuyer les membres de la table. Toutefois, M2 reconnaît que ces responsables ne peuvent pas trop pousser « sur la machine » [la machine étant la bureaucratie du MFFP]. En termes de lourdeur administrative, M2 déplore les délais trop longs et cite l'exemple du délai de 18 à 24 mois requis pour « déplacer un sentier d'une centaine de mètres », « confirmer des droits de passage », « rendre une courbe plus sécuritaire ». Selon les explications de M2, une demande doit être déposée à Québec à un guichet unique. Contrairement à l'actuelle procédure, la demande se faisait auparavant auprès du MFFP (après l'obtention des permis nécessaires) et une réponse était donnée en quelques semaines. M2 trouve les délais beaucoup plus longs aujourd'hui pour l'obtention de permissions de toute sorte. M3 reconnaît qu'il faut que le MFFP s'implique davantage aux travaux, mais, ajoute ne pas vouloir blâmer les fonctionnaires du MFFP envers qui il exprime son respect et reconnaît qu'ils sont « pris entre l'arbre et l'écorce ».

M3 déplore le manque de suivi des recommandations émanant de la table GIRT par le MFFP. Il considère que le MFFP accepte les recommandations de la table seulement si celles-ci font son affaire. Sinon, c'est le contraire et beaucoup de temps sont consacrés pour y répondre. Ce fut le cas d'un conflit entre l'exploitation forestière et autre activité avec des coupes proposées sur la bordure d'un sentier de marche très important qui a pris beaucoup de temps bien que

plusieurs se soient prononcés telles que les municipalités, les MRC et les groupes de citoyens. Le cas de la protection de frayères qui sont à l'étude depuis 10 ans qui n'ont pas bénéficié de suivi par le MFFP pour l'impact de décisions sur le terrain n'a pas non plus bénéficié de suivi de la part du MFFP. À titre d'exemple, M3 est curieux de savoir ce que le compartiment d'organisation spatiale qui a nécessité beaucoup de travail de la part des membres de la table donne sur le terrain. M4 n'est pas du même avis puisqu'il trouve plutôt que le suivi de la part du MFFP est bien fait. L'exemple du dossier des acériculteurs où le MFFP a fait du bon travail de suivi et de gestion a été cité. Plusieurs participants déplorent aussi les réponses mécaniques adressées à la table en réponse aux différents commentaires. C'est le cas de M3 qui revient aussi sur le vocabulaire technique que très peu de participants comprennent sans que ça ait l'air d'être au cœur des préoccupations du MFFP.

Oui, les fonctionnaires répondent aux commentaires émis dans le cadre du PAFI-T. Ils traitent chacun des commentaires et ils en font un rapport qui est bel et bien déposé à la Table. Mais le processus est tellement mécanique (les réponses à ces commentaires seront répondues par celui-là et/ou celui-ci et nous ne répondrons pas à ceux-ci parce que déjà traités antérieurement. Finalement, pour ceux-ci, c'est aux BGA d'y répondent [sic]. ... Ont-ils répondu? Who cares! De plus ... Qui connaît la définition de l'expression «PAFI-T» dans le public en général ? Probablement que 90 % (et je crois que je sous-évalue) des gens ne savent même pas ce que ça veut dire. Qu'est-ce qui se passe après ? Pas grand-chose. Le monde continue à évoluer et à faire ce qu'il a à faire. (M3)

M4 a questionné cependant la distribution des responsabilités entre le MFFP et la Table. C'est le cas d'un dossier pour lequel le MFFP a réussi à conclure une entente avec une communauté autochtone. Le MFFP dit, cependant, ne plus vouloir continuer un travail du genre dans des dossiers futurs et ne voudrait plus « se substituer à la TGIRT ». M4 se demande si la Table aurait la capacité de faire ce que le MFFP n'a pu réussi à faire.

M3 souligne que le MFFP manque de transparence, surtout en ce qui concerne sa priorisation de l'industrie forestière. Mais, pour M4, la qualité de l'information présentée et la capacité du MFFP à répondre à toutes les questions posées par les membres de la Table sont tout de même impressionnantes. M4 mentionne aussi que certains membres sont réticents envers le MFFP. Les aires protégées ont été aussi abordées et M4 fait remarquer que le MFFP n'a pas aidé leur

propre image (que les aires ont été acceptées, mais pas tout de suite). M4 précise que l'organisation que M4 représente était déçue, mais n'a pas été agressive envers le MFFP. M4 a abordé la transparence dans le rôle des Tables et voudrait que le MFFP le rende un peu plus clair. R2 dit que les recommandations ne portent pas toujours sur les mesures d'harmonisation d'usage (MHU) et confirme que les recommandations reçues de la table sont toujours analysées et qu'un avis est donné sur le dossier, mais ajoute qu'il y a nécessité d'ajuster le fonctionnement. R2 a souligné qu'il est prévu un suivi des MHU et a évoqué l'exemple de divergences qu'il y a parfois entre les mesures prises qui ne sont pas toujours comprises de la même façon par la table que par le MFFP.

4.5.1 Les TGIRT sont-elles des "tables d'information."?

À la lumière des préoccupations soulevées, nous pouvons, en ce qui concerne le rapport entre la TGIRT de l'Outaouais et le Ministère, nous interroger sur le rôle de la Table et nous demander si elle ne se limite pas à une table d'information, comme se sont interrogés M2 et M4. R2 confirme un peu cela en reconnaissant qu'il y a beaucoup d'informations à la table, mais précise dans le même temps que l'on a besoin de l'information minimum pour travailler et transférer la connaissance pour permettre aux acteurs de s'approprier le travail. M2 se réjouit du fait que des comités sont formés autour d'enjeux qui sont discutés avant chaque rencontre et dont le consensus est présenté à la table. Toutefois, M2 déplore qu'il n'y ait pas d'échanges à la Table ni de questions qui soient posées lors de la présentation de ces résultats par les comités. M2 estime que les comités doivent servir à « débroussailler le terrain » autour de l'enjeu en question, mais aimerait que l'ensemble de la Table discute du consensus retenu et présenté par les comités avant que les décisions ne soient envoyées au MFFP. L'importance de ces comités est approuvée par R2 qui reconnaît qu'ils pourraient servir à l'opérationnalisation. C'est aussi le cas de M4 qui croit en la création d'un nouveau comité restreint composé de deux membres de groupes nature et de deux membres des acteurs forestiers. M2 précise que les comités ciblés envoient souvent des courriels aux membres de la table avec les détails des consensus auxquels ils sont arrivés avant la rencontre de tables, mais personne ne les lit d'avance. Le nombre de points inscrits à l'ordre du jour des réunions a été abordé par M2 qui suggère de les réduire afin d'alléger les agendas trop chargés des acteurs. Cette action permettrait de mieux rationaliser le temps lors des discussions portant sur les différents points inscrits à l'ordre du jour. Pour M4, toutes ces séances d'informations sont une imposition du MFFP. M2 remarque également que certains bénévoles s'impliquent moins. Ces propos sont étayés par l'intervention de M3 qui ajoute que les commentaires émis par les membres à la table n'ont aucun poids dans les décisions finales prises par le MFFP. Pour exemple, il évoque cette phrase qui ressort à la fin des longues présentations de fonctionnaires du MFFP qui se termine avec le message « Et nous allons continuer à favoriser les industriels forestiers ». Toutefois, M4 note le rôle très important de la table même si celle-ci a un avis consultatif. Pour preuve, M4 reconnaît que la présence des Tables au Québec à une conférence en Ontario est une avancée.

4.5.2 Pouvoir d'influence

M2 a, à plusieurs reprises, fait ressortir le pouvoir d'influence inéquitable des acteurs industriels à la Table. Les avis sont partagés sur la participation à la Table. M2 reste optimiste et espère « qu'à force de marteler le clou, ça va rentrer », même si cela requiert beaucoup d'efforts. Il signale que le phénomène de « la chaise vide [à la Table] ne vaut rien ». M3 est moins optimiste et a le sentiment que sa participation n'a aucune importance et que ses commentaires n'ont aucun poids. Il dit avoir l'impression d'être « la bête noire de la Table » et déplore qu'une dizaine des membres siégeant à la table ne s'expriment que très peu, mais expriment leur frustration en dehors du cadre de la TGIRT. Pour M3, les industriels forestiers ne lisent pas les rapports, car ils sont occupés. En sa qualité de bénévole, M3 songe à quitter son poste et est appuyé par son entourage du même domaine à le faire. Mais dans le même temps, M3 pense comme M2 qu' « une chaise vide ne parle pas fort». M4 se sent plutôt appuyé par les autres membres autour de la table et, encouragé à y participer. M3 note l'importance de siéger à la table qui représente, pour certains membres, le seul mécanisme pour se faire entendre. Ces membres n'ont pas l'occasion, comme les industriels forestiers qui siègent également à d'autres tables en lien avec la gestion forestière.

D'après les informations recueillies, les intérêts de plusieurs acteurs à la table ne sont pas pris en compte adéquatement. M2 a le sentiment que les intérêts de son organisation sont souvent oubliés. La motoneige qui représente pourtant un gros marché reste trop peu considérée. M3 soutient que c'est un ingénieur forestier qui dirige la table et que ces derniers défendent les intérêts des autres seulement si cela fait leur affaire. Il a aussi l'impression que les industriels forestiers ont une « très grosse oreille » du ministère. M4 parle de certains représentants qui s'organisent ensemble pour mieux se préparer. C'est le cas par exemple des groupes nature (4 organisations) évoqué par M4. La Table se trouve parfois confrontée à des représentants en conflit. C'est le cas parfois des « flammèches » entre certains représentants à la Table où certains sont plus conciliants que d'autres qui maintiennent des positions plus radicales. La

création (en cours) d'un nouveau comité composé de deux membres de groupes nature et de deux membres d'acteurs forestiers comme cité plus haut donne une lueur d'espoir à M4 pour vivre une nouvelle expérience quant aux rencontres de la table.

M3 déduit des décisions prises à la table que le consensus y est utilisé lorsque cela arrange les industriels, autrement, un vote majoritaire est tenu si un consensus leur est peu favorable. M3 se dit méfiant et réticent à la suite d'une remontrance reçue il y a quelques mois, ce qui l'amène à moins intervenir lors des rencontres. Il précise à maintes reprises « ne pas être contre l'industrie forestière », mais déplore que les « employés de l'État » à la table, ne pouvant pas exprimer leurs propres opinions, viennent en parler à l'extérieur.

Au cours de l'entrevue, nous avons voulu comprendre les mesures mises en place pour l'intégration des nouveaux membres.

4.5.3 Vulnérabilité des Tables face au roulement des membres et du personnel

Cette sous-question a été posée aux participants pour mieux comprendre les défis auxquels la table est confrontée pour intégrer leurs nouveaux membres. Comment mieux intégrer les nouveaux membres (coordonnateurs, membres, personnel du ministère) au sein des TGIRT? M3 dit n'avoir pas de solutions, mais reconnaît que certains membres à la table n'ont aucune expérience en forêt et ont du mal à comprendre ce qui s'y passe. M4 dit avoir cherché en vain, des séances d'introduction pour apprendre davantage sur la table. R2 dit n'avoir bénéficié que de 4 à 5 jours d'accompagnement d'un de ses collègues, mais, reconnaît avoir beaucoup appris du coordonnateur de la table dans toutes ses tâches au quotidien. R2 dit ne pas être ingénieur forestier, mais a vite appris en prenant « action dans son développement personnel » et a dû structurer son travail en fonction de cela. R2 dit avoir travaillé plusieurs étés à trois différents endroits dans le domaine de l'industrie, mais que l'expérience sur le terrain lui a permis de mieux voir la réalité.

À la suite des défis qui se présentent à la table quant au roulement du personnel, l'accompagnement des coordonnateurs a aussi été abordé. Face aux efforts à fournir pour mieux outiller les coordonnateurs et coordonnatrices, R2 trouve louable qu'il y ait des présentations à la table, mais ne saurait demander aux ingénieurs d'être « pédagogues » étant donné qu'ils sont des ingénieurs et non pas des professeurs. M4 a abordé le fonctionnement de la table en reconnaissant que tous les participants sont réunis et que le coordonnateur joue bien son rôle, mais qu'il manque presque un acteur avec un rôle de « parent » pour un peu plus d'encadrement.

M4 revient sur le rôle clé de la coordination qui est « sérieux ». Tel que noté plus haut dans l'entrevue, le coordonnateur de la table fait son travail, mais n'encadre pas bien comme il le faut. M4 voudrait compter sur le président pour ce rôle et pense que ces « deux joueurs » peuvent assurer un rôle extrêmement important dans le fonctionnement de la table. R2 dit que les tables n'ont pas assez de poids, reconnaît qu'il y a des choses à améliorer et suggère une reformulation de certaines actions à la table en vue de motiver les acteurs. R2 souhaite une intervention entre la table et le MFFP pour inciter les gens à s'imprégner des dossiers. R2 renchérit cette idée en disant que les gens ont beaucoup d'autres choses à faire. L'harmonisation opérationnelle a été abordée par M2 qui dit que l'acteur industriel n'est pas tenu de déposer la mesure d'harmonisation au MFFP à moins que ça mène au règlement des différends. M2 conclut qu'il y a une grande forêt au Québec, et tous peuvent y jouer.

4.6. Avenir de la table

Pour une meilleure amélioration de la participation à la table à l'avenir, l'équipe a voulu comprendre ce qui se profile à l'horizon ainsi que les situations qui constituent des limites à la participation. En dépit des nombreux défis, M2 ne veut pas que les tables disparaissent. Une lueur d'espoir est visible, car, selon ses dires, « les forestières avaient encore plus de pouvoir qu'elles ont maintenant ». Comme M2, M4 tient au maintien des tables et serait très déçu si elles disparaissaient. M4 fait remarquer que des acteurs dans d'autres provinces « nous envient ». Pour sa part, R2 reconnaît le rôle que jouent les tables dans le processus d'aménagement dans son ensemble et n'est pas pour sa suppression. R2 dit qu'il revient au coordonnateur de mûrir la réflexion, car l'équipe du MFFP est souvent changeante. Il ajoute que l'intervention des membres qui se prononce par frustration est perçue comme « un acte de violence ». Au nombre des situations qui constituent une limite à la participation, M3 mentionne aussi sa frustration par rapport à sa participation à la TGIRT et son impact sur les PAFIT. Il ajoute par courriel à l'équipe de recherche :

Ça va avec ce que le MFFP appelle les consultations publiques pour chaque chantier. Le MFFP demande aux BGA d'envoyer à chaque représentant assis autour de la Table un avant-projet pour commenter chaque chantier pour fin de ce qu'il appelle 'conduire une consultation publique' ... et chaque représentant devrait faire ruisseler l'information vers les membres de son groupe. Je vous avoue que dans mon cas, je peux bien envoyer les nombreuses soidisant consultations publiques de chaque chantier aux quelque 350

membres du [groupe Nature que M3 représente en Outaouais], mais à la quantité de chantiers qui se projettent uniquement dans l'Outaouais au cours d'une même année, je tomberais vite fait sur le gros nerf des gens (et souvent les cartes envoyées, si tu ne connais pas le territoire, sont incompréhensibles). J'envoie l'info à quelques autres organismes, mais qui suis-je pour connaître tous les organismes œuvrant dans l'environnement à l'intérieur de [la région de M3] ? Euh! ... et on demande ça à un bénévole.

Il est question de savoir si les tables peuvent être maintenues en leur forme actuelle ou améliorées. Les participants ont émis quelques suggestions quant au fonctionnement de la table. M3 pense qu'il vaudrait mieux appeler la TGIRT, la Table Forêt si l'on ne peut pas discuter des autres ressources à la table. M3 se demande comment bien s'exprimer si déjà sur les 24 membres autour de la table, seulement 12 parlent. M4 se sent de plus en plus confiant et à l'aise avec le processus et le vocabulaire pour prendre part aux débats à la table même si au départ M4 se sent ridicule. M2 voudrait que les interventions des membres à la table soient absolument prises en compte : [...] que quand les gens autour de la Table disent quelque chose que ça soit pris en compte. M2 estime le temps de parole des industriels à la table à 80%, ce qui prive les autres représentants de s'exprimer. C'est le cas des trappeurs qui, selon M2 auraient beaucoup à dire, mais manquent de temps, car pour M2, « Plus on va se parler, plus on va avoir des solutions ».

En conclusion les résultats ainsi présentés à l'état brut sont le résumé des différents aspects abordés autour de la participation dans la table GIRT de l'Outaouais. Nous avons d'abord présenté la perception des participants sur la gestion intégrée dans la table puis les motivations de leur présence à la table. Ensuite, nous avons abordé les défis auxquels ils sont confrontés en termes de participation dans la table avec quelques solutions proposées et enfin les avis des participants sur l'avenir des tables GIRT pour savoir s'il faut les maintenir ou non. Nous pouvons retenir qu'il n'y a pas pour l'instant, une vision commune et que la gestion intégrée n'est pas encore une réalité dans la table. Quant aux défis, les participants ont abordé plusieurs aspects. Nous pouvons citer le rapport de force, la représentativité à la table, l'atmosphère à la table, le rapport avec le MFFP, la vulnérabilité des Tables face au roulement des membres et du personnel. Ces résultats feront l'objet d'interprétation dans le chapitre suivant. Cet exercice nous permettra de mieux comprendre, à partir de la perception des participants, leur degré d'implication à la table.

Chapitre V- Interprétation des résultats

Nous voulons rappeler que les résultats présentés dans la partie précédente proviennent de données collectées lors des entrevues réalisées dans le cadre d'un autre projet de recherche plus large intitulé « Renforcement de la participation des parties prenantes des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire » qui portait sur les tables GIR de trois régions. Nous avons retenu les données provenant des entrevues réalisées dans une seule des trois régions pilotes, celle de l'Outaouais. Ce sont ces données qui vont constituer le corpus sur lequel s'appuient nos analyses. Nous allons, sur la base du résumé des informations recueillies avec l'équipe de recherche, essayer de dégager dans le présent chapitre, la signification de ces données du point de vue de la problématique de la participation qui est au cœur de notre recherche. Rappelons également que l'interprétation des résultats se fera à partir des concepts découlant de l'échelle de la participation d'Arnstein. Pour y arriver, nous allons d'abord (1) faire un petit rappel des différents niveaux de participation identifiés par Arnstein puis (2) catégoriser les pratiques actuelles à la Table en fonction des différents échelons de l'échelle d'Arnstein. Ces deux étapes nous permettront de voir si les acteurs issus des communautés dépendantes de la forêt de l'Outaouais parviennent à participer de façon significative à la gouvernance de la forêt publique.

5.1. Rappel des différents niveaux de participation d'Arnstein

Tableau 5.1 : résumé des huit échelons de l'échelle d'Arnstein (1969)

Échelon 1 : la manipulation

- Les citoyens sont placés dans des comités consultatifs ou des conseils consultatifs pour être éduqués ou dans le but d'obtenir leur soutien.
- La participation est déformée en « un véhicule de relations publiques par les détenteurs du pouvoir ».
- Il s'agit d'une forme illusoire de participation

Échelon 2 : la thérapie

 Il s'agit d'un semblant de participation qualifié de malhonnête et d'arrogant pour faire participer les citoyens à des séances de « thérapie de groupe clinique » pour le traitement de leur pathologie en leur faisant croire qu'ils sont impliqués dans la planification.

Échelon 3: l'information

- flux d'informations à sens unique
- absence de retour d'information
- information donnée de facon tardive
- rencontres transformées en « véhicules de communication à sens unique »
- Intimidation due au jargon trop technique et au prestige des présentateurs de programme

Échelon 4: la consultation

- citoyens peuvent donner leur avis des enquêtes d'opinion, des réunions de quartier et les auditions publiques.
- Méfiance des citoyens vis-à-vis du processus de consultation qualifié de « participation de façade ».
- Priorité pour les détenteurs de pouvoir : la participation est mesurée au nombre de participants et aux différentes étapes d'implication des citoyens
- Seul avantage pour les citoyens : leur simple participation aux rencontres

Échelon 5: l'implication

- citoyens commencent à avoir un certain degré d'influence
- citoyens « triés sur le volet » à siéger dans les comités consultatifs et de planification.
- dernière décision revient aux détenteurs du pouvoir
- le degré d'implication des citoyens dépend de la qualité de l'assistance technique dont ils disposent pour formuler leurs priorités et la mesure dans laquelle la communauté a été organisée pour faire pression sur ces priorités

Échelon 6, le partenariat :

- Partage négocié du pouvoir entre le citoyen et les détenteurs de pouvoir
- mis en place du partenariat sur demande des citoyens en colère plutôt que sur l'initiative de la ville
- implication des citoyens dans des structures de travail
- interaction dans le processus de planification et de prise de décision
- compromis entre les citoyens et les détenteurs de pouvoir sur les règles de fonctionnement sans modification unilatérale
- efficace, influence les résultats si les conditions préétablies sont respectées
- nécessité de reddition de compte auprès d'une base de « leaders citoyens » de la communauté
- nécessitée pour le groupe de citoyens de disposer de fonds pour les dépenses inhérentes au fonctionnement des groupes de citoyens et leur autonomie financière

Échelon 7: le pouvoir délégué

- Possible pouvoir de décision « dominant » pour les citoyens sur un programme grâce à la négociation avec les fonctionnaires de la ville.
- cartes importantes détenues par les citoyens dans les conseils ou agences de la ville pour assurer la responsabilité des programmes à leur égard
- négociation par les détenteurs de pouvoir avec les citoyens pour résoudre les différends plutôt que de faire usage de pression

Échelon 8 : le contrôle citoyen

- garantir aux participants ou aux résidents, le droit de « diriger un programme ou une institution », et d'être « entièrement responsable » des aspects politiques et de gestion
- Le citoyen est au cœur de la mise en œuvre des programmes de sa communauté et de toute modification par un « étranger »

Source : Échelle d'Arnstein résumée par l'auteure

Nous avons présenté un résumé des huit échelons d'Arnstein dans le tableau ci-dessus. Comme nous l'avons détaillé dans notre cadre théorique, chaque échelon représente le degré de pouvoir du citoyen et comporte les grands éléments qui le caractérisent. Le présent tableau est juste un rappel de ces échelons. Les échelons un et deux attirent l'attention des citoyens sur les éléments qui pourraient faire croire qu'ils participent à un projet ou à un programme, mais qui en réalité sont de la non-participation. Les échelons trois, quatre et cinq qui sont qualifiés de degrés de symbolisme se situent au milieu de l'échelle. Ici, le citoyen commence entre autres par être informé, donner son avis et avoir un peu d'influence sans avoir le pouvoir de décision. C'est à partir de l'échelon six que le citoyen commence par avoir un degré de pouvoir privilégié et peut faire des compromis avec les autorités. Les échelons sept et huit sont les échelons que Arnstein considère comme les plus élevés où le citoyen a un réel pouvoir (Arnstein, 1969). La partie suivante sera consacrée à la catégorisation de la participation à la table.

5.2. Catégorisation de la participation dans la Table GIRTO à partir de l'échelle d'Arnstein :

Les participants ont donné leur avis sur la définition de la gestion intégrée et sur la manière dont elle est perçue dans la table. Au-delà de la gestion intégrée, cette partie sera consacrée aux degrés de participation dans la table à partir de leurs perceptions.

5.2.1 Les degrés de participation dans la Table GIRTO

Rappelons que le MFFP fait une place importante à la participation dans la gestion intégrée. La gestion intégrée des ressources et du territoire est définie par le glossaire comme un

[m]ode de gestion participative qui consiste à prendre en compte l'ensemble des ressources naturelles d'un territoire pour l'évaluation et l'évaluation concertée de projets d'aménagement durable (MFFP, 2017).

La façon de percevoir la gestion intégrée par les participants rejoint l'idée générale de la définition du MFFP. Cependant, de façon à peu près consensuelle, les participants ont insisté pour dire que leur expérience réelle de la TGIRT en Outaouais cadre assez mal avec cette définition et que la participation qui y prend place est limitée par de nombreux défis. C'est justement ce genre de décalage entre le discours sur la participation et son actualisation dans les mécanismes concrets que visait à saisir dans les années 1960 l'échelle d'Arnstein (1969). L'auteure semble en effet vouloir départager les situations où un dialogue éclairé entre les

acteurs se met en place et ceux où la participation réelle ne rejoint pas cette promesse. Comme rappelé plus haut, l'interprétation des informations et des perceptions des participants nous aidera à mieux comprendre le degré d'implication des acteurs dans la table à partir de cette échelle.

Comme J'ai pu le voir dans le chapitre précédent, les défis auxquelles les participants sont confrontés ne vont pas sans rappeler les caractéristiques de plusieurs échelons d'Arnstein. Nous pouvons en identifier deux qui nous intéressent tout particulièrement puisqu'ils qu'ils ont été vécus et soulevés par les participants rencontrés. Les rencontres qui sont transformées en «une table d'information » (M2 et M4) ainsi que les termes trop techniques utilisés à la table lors des discussions (M3). Ces deux caractéristiques correspondent à l'échelon trois d'Arnstein qu'elle qualifie du stade où la participation se limite au transfert d'information des autorités vers les participants. Arnstein attire également l'attention sur les différentes activités auxquelles le participant assiste à l'échelon de l'information, mais qui en réalité ne constituent qu'une étape dans le processus de participation. L'information permet aux participants d'être informés de leurs droits, de tout ce qui les attend en termes de responsabilités à la table et des possibilités qui s'offrent à eux [traduction libre] (Arnstein, 1969, p. 222). C'est d'ailleurs « la première étape la plus importante vers une participation citoyenne » [notre traduction] (Arnstein, 1969, p. 222). L'obligation pour un participant de « faire ruisseler l'information vers les membres de son groupe » avant chaque rencontre, déplorée par M3 qui est un bénévole, est pourtant prévue dans le document portant les règles de fonctionnement de la TRGIRTO (2022) dont l'un des rôles précise que :

En acceptant d'être représentant sur la TRGIRTO, celui-ci accepte le rôle que l'on attend de lui à savoir de faire, dans la mesure du possible, les efforts nécessaires pour partager avec les personnes ou organismes qu'il représente les informations et la teneur des discussions qui ont cours à la TRGIRTO (p. 9)

Nous voulons comprendre à travers cette exigence qu'il est important pour chaque acteur et plus précisément pour les représentants de transmettre les attentes de la table vis-à-vis d'eux pour une meilleure communication avec leur base. L'information ne peut servir que si elle est mise à disposition des membres dans un délai raisonnable. Arnstein (1969) a soulevé ce retard dans la transmission de la documentation avant chaque rencontre, ce qui porte un coup aux discussions et à une participation active des membres dans la table. À notre avis, c'est cette quête de dialogue éclairé visé par Arnstein que les participants rencontrés recherchent lorsque certains dénoncent le climat qui existe dans la table lors des échanges. Cependant, nous tenons à rappeler qu'en dépit des différents défis, l'effort du MFFP a été loué quant à « la qualité de

l'information présentée et la capacité du MFFP à répondre à toutes les questions demandées par les membres de la Table » (M4).

Une fois l'étape de l'information passée, les participants sont consultés et leurs avis sont recueillis sur les enjeux discutés dans la table comme prévu à l'échelon quatre (Arnstein, 1969). Les deux défis énumérés à l'échelon trois sont à la base de la frustration et du manque de confiance envers le MFFP, mais aussi envers le processus de participation et entre les membres dans la table. La consultation à la table est aussi importante que l'information et elles sont toutes des étapes essentielles à une participation effective à la table (Arnstein, 1969).

La méfiance à laquelle l'auteure faire allusion dans le processus de consultation transparaît aussi dans le vécu des participants qui disent avoir l'impression que leur participation ne vaut pas grande chose face au pouvoir des industriels forestiers (M3). Ce sentiment de méfiance est aussi affiché par M2 qui confie qu'il y a peu de confiance envers les acteurs industriels et le MFFP. Pour rappel, le plus important pour les détenteurs de pouvoir à cet échelon est le nombre de participants et le fait d'être passé par les « différentes étapes d'implication des citoyens » (Arnstein, 1969, p. 224). La consultation bien qu'elle soit une étape importante dans le processus de participation ne permet pas au citoyen de prendre pleinement part au processus de prise de décision s'il n'est pas impliqué à toutes les autres étapes de la participation. Les thèmes abordés lors des discussions à la table ne font pas toujours l'unanimité. La précision soulevée par M3, indiquant que les TGIRT devraient se renommer « Table forêt » puisqu'elles sont censées débattre, comme son nom l'indique, de tous les sujets relatifs aux ressources forestières, et du territoire et non exclusivement de la forêt est pertinente. Elle est assez révélatrice des difficultés rencontrées par les représentants des autres ressources à participer réellement aux exercices de concertation et de réellement y faire valoir leurs priorités. Ces participants ont clairement, et à plusieurs reprises, exprimé leur souhait de voir la forêt abordée dans un sens un peu plus large. De même, ils souhaitent que la planification du territoire public aborde effectivement la biodiversité en mettant aussi l'accent sur les changements climatiques et les intérêts acéricoles par exemple (M2, M3). Ce qui s'observe à la table reste, à leur avis, beaucoup trop centré sur la seule production de bois. Les nombreuses embûches et frustrations soulevées par ces autres acteurs pour faire reconnaître les intérêts qu'ils défendent indiquent clairement que la participation à la TGIRT de l'Outaouais accède assez peu au stade de la « consultation » tel que prévu par Arnstein. Du moins, la « consultation » lorsqu'elle est présente, se limite à certaines préoccupations tout en laissant de côté les priorités d'une partie importante des membres à la table.

À partir de l'échelon cinq, le citoyen peut influencer les décisions, mais n'a pas un pouvoir de décision conformément à la loi qui réserve au MFFP le droit de prendre en compte, ou pas, les recommandations de la table (Lindsay-Fortin, 2017). Les participants l'ont souligné dans leurs interventions lorsqu'ils font allusion aux décisions finales du MFFP qui, pour eux, ne reflètent pas le travail fait à la table. M2, M4 et R2 reconnaissent l'intérêt que représente la mise en place des groupes de travail. Pour M2, ces groupes de travail auraient permis de dépasser certaines des limites liées au fonctionnement de la table dans son ensemble. Ces comités échangent, en effet, en nombre restreint de participants autour d'enjeux ciblés, ce qui favorise des rapports plus harmonieux et aussi un certain degré d'influence plus difficilement atteignable en groupe plus large. Cela suggère que ces comités permettent de rejoindre certaines conditions importantes pour le partenariat, tel qu'il est défini dans les échelons d'Arnstein. Cependant, M2 apporte tout de même certaines nuances lorsqu'il dit attendre beaucoup plus de ces comités qui devraient non seulement permettre une préanalyse et susciter des discussions avant chaque rencontre, mais aussi être mieux organisés pour faciliter un meilleur fonctionnement de la table dans son ensemble. Ces critiques confirment une certaine difficulté d'élargir et de systématiser le pouvoir d'influence acquis par certains acteurs dans le cadre des comités restreints.

5.2.2 Impact des limites de la participation

Si nous revenons à l'objectif de la gestion intégrée rappelé ci-dessus, les raisons du ressentiment des participants sur la gestion intégrée sont multiples et pertinentes. Elles touchent les aspects soulignés dans cette notion qui visent une approche globale et inclusive qui ne se vit malheureusement pas de façon effective dans les différents processus de discussions selon les informations recueillies. Ces aspects sont liés aux enjeux relatifs aux multiples ressources du milieu forestier de l'Outaouais et leur exploitation devrait se faire dans le respect de l'écosystème tel que souligné par M2 pour une meilleure adaptation de nos arbres aux changements climatiques. Le manque de ressources financières évoqué par les participants constitue l'un des défis de taille quand on sait qu'elles peuvent contribuer au fonctionnement des groupes pour la prise en charge de leur représentant dans la table. C'est le cas de M3 qui dit « être découragé par le peu de soutien et de financement » pour différents projets, dont ceux en lien avec des espèces menacées. Le fait que très peu de participants lisent la documentation (M3) et que certains représentants de citoyens s'expriment très peu (M3) pourrait aussi constituer une limite aux discussions entre les acteurs. Cette situation peut amener à une recommandation qui ne reflète pas toujours l'avis de la majorité puisque certains membres qui

pourraient se prévaloir de cette prérogative pour influencer la décision optent plutôt pour le silence. Comme l'a souligné Arnstein (1969), la non-maîtrise des termes techniques limite les participants et les empêche de poser les questions essentielles et pertinentes. Une situation qui risque de susciter de l'insatisfaction de façon constante au niveau des recommandations faites par la table pour intégration dans le PAFI. Cependant, nous retenons que l'essentiel des informations recueillies concorde et abonde dans le sens du maintien des tables GIRT soit en leur forme actuelle ou en une version améliorée qui, en dépit de son caractère consultatif, jouent un rôle important dans la l'élaboration des PAFI. En effet, abolir les tables GIRT serait de priver les citoyens en général, et les acteurs du milieu forestier en particulier, de se prononcer sur les affaires concernant leur communauté à travers un dialogue « mieux éclairé » comme le souhaite Arnstein (1969). Nous ne devons pas perdre de vue la perception du participant qui porte son jugement sur l'appellation des tables GIRT (M3) qui est la preuve que les membres à la table n'ont pas l'impression qu'il existe une interaction dans le processus de planification et de prise de décision. En nous référant aux échelons les plus hauts de l'échelle, le citoyen commence à avoir du pouvoir à partir de l'échelon 6 qui est le partenariat. Massé et coll. (2018) ont aussi souligné dans leurs travaux que « le partenariat, la délégation de pouvoir et le contrôle citoyen sont les trois formes de participation les plus actives » (p. 345). À notre avis, la présence de quelques critères retenus par Arnstein au niveau des plus hauts échelons que sont les six, sept ou huit, ne serait-ce qu'à partir du six, pourrait nous amener à avancer que la participation est significative dans la TRGIRTO. Les informations recueillies auprès des participants ne présagent pas d'un partenariat dans la Table.

5.2.3 le partenariat inaccessible

Notre question de recherche était de savoir si les acteurs issus des communautés dépendantes des forêts parviennent à participer de façon significative à la gouvernance de la forêt publique. Lorsqu'on parcourt l'échelle d'Arnstein, les échelons les plus hauts que sont les 6, 7 et 8 sont qualifiés par l'auteure comme des niveaux où le citoyen commence à avoir du pouvoir et peut faire de compromis comme rappelé plus haut. L'échelon 6 qui est le partenariat exige, en plus de l'implication des citoyens dans des structures de travail, un partage négocié du pouvoir entre le citoyen et les détenteurs de pouvoir. À cet échelon, un compromis se fait entre les citoyens et les détenteurs de pouvoir sur les règles de fonctionnement sans modification unilatérale. Selon l'auteur, ce sont les préalables pour une participation efficace qui influence les résultats

(Arnstein, 1969). Nous mettons l'accent sur l'aspect significatif pour insister sur l'importance de l'implication de la population dans les instances de décision en matière de gouvernance de la forêt publique. Aussi, l'auteur mentionne au niveau de l'échelon 6 par exemple que le partenariat est le plus efficace lorsqu'il existe un système de reddition à une base au niveau de la communauté et une certaine autonomie pour faire face aux diverses charges financières et au fonctionnement du personnel. C'est au regard de ces critères soulignés par Arnstein (1969) que nous avons estimé que la participation serait significative si les critères énumérés ci-dessus à l'échelon 6 sont réunis dans la table GIRTO.

La panoplie de défis énumérés de façon presque unanime par les répondants nous permet de comprendre sans équivoque que les conditions qui caractérisent le partenariat ne sont pas réunies dans la table GIRTO. Cela se justifie lorsqu'on se réfère aux grands éléments tels que le partage négocié du pouvoir, la demande de partenariat et la mise à disposition de fonds et de moyens au groupe de citoyens pour définir leurs priorités et les faire valoir dans le cadre du processus de participation (Arnstein, 1969). Ces conditions sont effectivement difficilement repérables selon l'expérience vécue des participants. Tout d'abord, l'interaction souhaitée par Arnstein dans le processus de planification et de prise de décision n'est pas toujours présente dans la table selon les avis des participants qui sont partagés quant au suivi des dossiers par le MFFP. La participation, telle qu'elle se vit actuellement dans la table GIRTO ne favorise pas le partenariat.

Ensuite, une relecture des multiples préoccupations recueillies auprès des participants nous permet de mieux comprendre les défis des différents groupes d'acteurs alors que peu de moyens sont mis à la disposition des acteurs défendant des intérêts autres que la production de bois pour soutenir le bien-fondé et la valeur de leur intérêt. L'inégalité en termes de ressources financières et de temps a été évoquée par M3, parmi bien d'autres répondants, qui se disent être dans l'incapacité de mener à bien certaines actions pour défendre les intérêts de son groupe ou pour mener à bien des projets d'envergure pour son secteur d'activité. Un groupe constitué des représentants des intérêts liés à la nature s'est formé afin de mieux mesurer l'impact des activités forestières en Outaouais, mais n'a pas pu arriver à ses fins pour manque de ressources financières. À cela s'ajoute, la situation des bénévoles qui « ne sont pas assez bien payés » (M3) et qui, comme l'ont rappelé plusieurs répondants, font face à un défi de taille pour s'approprier le contenu souvent très hermétique et technique des discussions qui prédominent à la TRGIRTO. De même, la formation des nouveaux membres par la table dans les cas fréquents de rotation du personnel (M4) reste aussi un défi qui rend la situation préoccupante pour les acteurs qui ne disposent pas d'expertise pour le soutien technique de leurs membres. Ces acteurs

ne bénéficient pas non plus de ressources financières de la part du MFFP pour s'en procurer. Les informations recueillies démontrent de l'importance pour les acteurs, de bénéficier de soutien technique pour être mieux outillés et avoir de l'expertise pour entre autres, la négociation et le partage de pouvoir. Cette expertise leur sera d'une grande utilité lorsqu'on se réfère à l'un des éléments du partenariat qui précise que la mise en place du partenariat se fait « sur demande des citoyens en colère plutôt que sur l'initiative de la ville » [notre traduction] (Arnstein, 1969, p. 228). Cependant, dans le cas de la TRGIRTO, c'est surtout le manque de soutien qui se dégage et qui est revenu dans les propos de nos répondants. Le rapport de pouvoir entre les acteurs défendant les intérêts industriels forestiers disposant de moyens importants et les représentants, souvent bénévoles, de plusieurs autres groupes est assez inégalitaire et contraint fortement la possibilité d'accéder à un partenariat tel que conçu par Arnstein.

De surcroît, nous pouvons comprendre à travers le vécu des participants que le manque de soutien aussi bien technique que financier ne facilite pas les choses dans le rang des acteurs pour l'acquisition d'expertise pour élaborer et soutenir un partenariat avec le MFFP. Cette expertise pourrait, à notre avis, permettre aux acteurs de définir les priorités avec les détenteurs de pouvoir pour mieux faire face aux éventuels défis et dans le cas d'espèce, celui de fonctionnement du personnel et de gestion pour une meilleure visibilité des autres secteurs dans l'économie de l'Outaouais. Ainsi, ce partenariat souhaité par Arnstein à l'échelon 6, et qui pourrait favoriser un compromis, l'un des critères du partenariat, pour un meilleur fonctionnement de la table tel que mentionné par R2, n'a pas été enregistré auprès des participants rencontrés.

Dans un deuxième temps, le caractère consultatif du rôle de la table ne rendra pas la tâche facile à ces différents groupes d'acteurs pour la prise en compte de leurs priorités à travers le PAFI qui est censé respecter la « stratégie d'aménagement » et le « cadre légal » (TRGIRTO, 2022). En effet, la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF), ainsi que les règles de fonctionnement, permettent aux Tables GIRT de faire des recommandations au MFFP sur la modification du plan d'aménagement forestier intégré (PAFI). La législation est claire à savoir que le Ministère a le devoir de considérer ces recommandations, mais aucunement l'obligation de les intégrer à la planification. En d'autres termes (TRGIRTO, 2022), la table propose des mesures d'harmonisation au MFFP à partir des différents commentaires recueillis, mais l'accent est clairement mis sur le caractère consultatif de la table qui se dégage en ces termes :

[...] Les enjeux, comme les solutions, sont transmis au Ministère sous forme de recommandations. La prise en compte des recommandations de la TLGIRT par le Ministère ne signifie pas qu'il les intègre systématiquement dans les PAFI. [...] Le Ministère décide des éléments qui sont retenus, en tout ou en partie, ou qui pourraient ne pas être intégrés dans la planification forestière. (MFFP, 2018, p. v)

Même si le rôle de la table n'est que consultatif, M4 a souligné son importance qui participe de « l'apport d'une vision régionale à un ministère centralisé ». À cet échelon, les citoyens membres de la table se prononcent sur les enjeux de leur communauté, mais le droit de juger de la légitimité des recommandations revient aux détenteurs du pouvoir, c'est-à-dire le ministère (p. 224). Ces perceptions recueillies des participants ne correspondent pas aux éléments du partenariat (échelon 6), mais plutôt à ceux de l'échelon 5 qui est l'implication.

On peut d'ailleurs signaler que lorsque le pouvoir que les citoyens sont censés détenir par le biais de la participation (Arnstein, 1969) n'est pas pleinement vécu, une série de frustrations naît.

Le déséquilibre observé lors des discussions constitue une entrave à la pleine participation des citoyens à plusieurs niveaux. D'abord le défaut de formation des membres dans la TRGIRTO crée un vide en ce qui concerne la connaissance des termes techniques lors des discussions et selon nous, alimente ce sentiment d'être moins « important» que les acteurs qui ont une formation en foresterie. Ensuite, ils ont aussi besoin de ressources financières pour être en mesure de maintenir leur propre autonomie financière en vue de faire fonctionner le personnel et de mener des projets pertinents à terme. Enfin, il y a la décision des industriels qui est perçue comme ayant plus de poids que celle des autres acteurs à la table sans oublier le processus utilisé par le MFFP pour répondre aux préoccupations des membres qui est qualifié de « mécanique » par M3.

Le manque de transparence quant au rôle des divers acteurs crée de la confusion au niveau des responsabilités de chacun. L'absence de compromis, l'un des éléments de l'échelon du partenariat d'Arnstein, contribue à créer cette confusion parfois observée au niveau des responsabilités. En réalité, un compromis entre les citoyens et les détenteurs de pouvoir permet aux parties de s'entendre sur les règles de fonctionnement sans modification unilatérale. Ainsi, la transparence dans les rôles et mandats de chacun permettrait à tous d'être au même niveau d'information quant aux attentes et de mieux comprendre les initiatives aussi bien du MFFP que des industriels forestiers et de chacun des acteurs à la table. Elle aura sans nul doute un impact sur l'implication de chaque acteur dans le processus de décision.

Nous pouvons retenir, à la lumière de notre interprétation des résultats que l'expérience de la TGIRT de l'Outaouais correspond assez mal aux éléments du partenariat tel que défini dans l'échelle d'Arnstein. Pour être plus précis, il ressort de la présente étude que les participants dans la TRGIRTO, en particulier les représentants autres que ceux qui défendent la production de bois, ne sont pas considérés comme des partenaires du MFFP. À bien des égards, les membres de la TRGIRTO sont encore au niveau symbolique de la participation. Ils sont certes impliqués dans les différentes discussions menant aux recommandations faites au MFFP dans le cadre de l'élaboration des PAFI, mais n'ont pas le pouvoir de décision prévu dans les échelons supérieurs de l'échelle d'Arnstein (1969). Aussi, les informations recueillies auprès des participants ne font pas mention d'un quelconque accord de partage négocié du pouvoir caractérisant le partenariat comme souhaité par Arnstein (1969). Pour l'auteure, c'est à partir de l'échelon 6 dit « partenariat » que le citoyen est considéré comme faisant de la participation réelle et significative. Il s'agit pour nous de dire, à l'étape actuelle des pratiques à la table GIRTO et, en réponse à notre question de recherche que la participation des membres de la TRGIRTO ne correspond pas à du partenariat selon la définition privilégiée par l'échelle d'Arnstein. Les défis qui se dégagent des perceptions des participants identifient d'importantes limites à la participation qui recalent cette participation dans les échelons du milieu de cette échelle et suscitent des réflexions pour l'amélioration des mécanismes dans la table de GIRTO. À partir des informations recueillies, nous avons résumé dans le tableau ci-dessous (voir tableau 5.2), l'impact des limites de la participation dans la table ainsi que les recommandations faites par les participants en ce qui concerne l'avenir des tables.

Tableau 5.2 : résumé impact des limites de la participation et l'avenir des tables

Défaut de formation et usage frustration, manque de confiance et de transparence de termes « trop techniques » absence d'équilibre dans les termes abordés et de répartition de temps de parole, et le rapport de force Défaut de lecture de la documentation limite aux discussions entre les acteurs : absence d'interaction entre acteurs avant la rencontre Absence de représentativité dans la table recommandation ne reflétant pas toujours l'avis de la majorité et risque d'insatisfactions de façon constante au niveau des recommandations pour le PAFI. manque de ressource financière pour difficultés de fonctionnement (financement les groupes d'acteurs divers projets, roulement personnel les représentant)

Tableau 5.3 : résumé avenir des tables : recommandations

Formation des nouveaux membres Approche simplifiée de communication Méthode de présentations courtes et simples	envoi de la documentation facile à comprendre, moins volumineux, et dans un délai raisonnable lecture et compréhension faciles meilleure interaction et rencontres moins longues
Meilleure représentativité	meilleure prise en compte des préoccupations de tous les groupes d'acteurs
Descente sur le terrain	confiance instaurée Meilleure perception des enjeux identifiés
Subvention des groupes d'acteurs	meilleur suivi des projets par les groupes d'acteurs et meilleure prise en charge des représentants par leur groupe
Transparence	bon climat de confiance envers le MFFP et entre membres
gestion intégrée et vision commune dans la table	participe de l'apport d'une vision régionale à un ministère centralisé

Conclusion

Notre mémoire porte sur la participation des citoyens et plus spécifiquement sur le degré d'implication dans le processus de prise de décision dans la TGIRTO. Nous sommes partis de l'idée que la gestion de la forêt publique est incontournable au développement des milieux défavorisés et tout particulièrement, ceux des communautés dépendantes de la forêt dont on en retrouve plusieurs dans la région de l'Outaouais. Conscient que ce développement ne peut se faire en dehors de la population, nous nous sommes interrogés sur la participation des acteurs issus des communautés dépendantes des forêts à la gouvernance de la forêt publique. La mise en place des TGIRT par la LADTF a, en effet, instauré un forum permettant aux membres de ces communautés de participer à la planification du territoire forestier (TRGIRTO, 2022). Notre étude a consisté à interroger l'expérience des acteurs dans la TGIRT de l'Outaouais pour mieux comprendre leur perception et leur vécu de la participation dans la table. Le paradigme interprétatif pour lequel nous avons opté dans le présent mémoire nous permet d'aller au contact des participants, aux côtés de l'équipe de recherche, afin de recueillir des informations peu accessibles dans les documentations disponibles et de sonder leur appréciation en ce qui concerne leur vécu dans la gestion intégrée et le sens qui est donné à leur participation dans ce forum. Il ressort des données recueillies à partir des entrevues exploratoires qu'il n'y a pas de gestion qui serait réellement intégrée dans la TRGIRTO. Plusieurs défis tiennent à cœur aux participants et les plus pertinents se résument en plusieurs points. Les participants ont en effet dénoncé le manque de formation offert aux nouveaux membres et l'utilisation des termes trop techniques du milieu forestier. Ces réalités créent un déséquilibre entre les industriels et les autres acteurs et installent un climat de manque de confiance envers le système, mais aussi entre les membres et parfois envers le MFFP. D'importantes frustrations découlant du fonctionnement de la table ont été soulevées. Ces entrevues ont permis aux participants de s'exprimer librement sur la façon dont ils sont impliqués au processus de prise de décision et sur leur impression de réellement influencer cette prise de décision. Les informations mises en rapport avec l'échelle d'Arnstein (1969) nous situent mieux sur leur niveau d'implication. Les participants interrogés reconnaissent leur implication dans les processus de décision dans la table, mais relèvent plusieurs défis ne leur permettant pas de réellement influencer la planification de l'utilisation du territoire forestier local. Le processus d'informations et l'approche de communication ont été soulevés. En dépit du caractère consultatif de la table, les participants voudraient que leurs recommandations soient mieux prises en compte par le MFFP et qu'il y ait un peu plus de suivi. Également, ils souhaiteraient qu'une attention particulière soit portée sur la mise en place de comités autour d'enjeux ciblés qui facilite les discussions en groupe restreint.

Rappelons que pour Arnstein, le citoyen commence réellement à avoir de pouvoir à partir de l'échelon 6 qui est le partenariat. Notre exercice d'interprétation nous permet de comprendre que les participants de la TRGIRTO n'ont pas été associés au processus de décision au-delà de l'échelon 5 qui est l'implication, qualifiée de « niveau plus élevé de symbolisme » par Arnstein (1969, p. 218). Les participants reconnaissent qu'il y a encore beaucoup de choses à faire pour accéder à une participation qui correspond à la fois aux aspirations des membres et aux échelons supérieurs de l'échelle d'Arnstein. De façon intéressante, malgré les importantes réserves les membres plaident, tout de même, pour le maintien des TRGIRT en vue de porter la vision de leur communauté vers le pouvoir central.

Nous reconnaissons que la mise en place des tables TRGIRT démontre de la volonté du MFFP de favoriser les discussions pour la prise en compte des intérêts et des préoccupations des groupes d'acteurs concernés par les activités d'aménagement forestier (LADTF, art. 55). Pour revenir sur notre question de recherche, la participation, telle qu'elle est vécue dans la table, ne saurait être considérée comme pleinement significative. Dans un premier temps, les acteurs du milieu forestier, bien qu'ils soient associés aux discussions conformément aux exigences de la LADTF et des règles de fonctionnement de la TRGIRTO, déplorent les importants freins qui découlent de l'organisation et le mode de fonctionnement actuel de la table. Certains membres interrogés attendent beaucoup du coordonnateur de la table pour la mise en place d'un mécanisme qui serait plus dynamique pour faciliter la communication, la formation, l'autonomie financière, la représentativité et la mise en place des comités ciblés et faire asseoir un climat de confiance d'appartenance à la table. Dans ces conditions, la participation pourrait s'avérer plus proche de ce qui est prévu dans les échelons supérieurs, mais on n'en est clairement pas là. Les participants, du moins une majorité d'entre eux, semblent garder espoir puisqu'ils nous ont indiqué que le maintien des tables serait judicieux, tout en faisant savoir qu'ils comptaient poursuivre leur implication dans ce forum régional.

Cette étude nous a permis de rencontrer et d'écouter des membres de la TRGITO. Même si ces rencontres ont été virtuelles, elles ont été très enrichissantes et nous ont permis d'apprendre davantage sur la TRGIRTO ainsi que sur son fonctionnement, mais aussi sur les activités relatives aux ressources et au territoire de l'Outaouais. Cette étude nous a aussi permis de comprendre que la participation dans la TRGIRTO n'a pas atteint l'échelon du partenariat de l'échelle d'Arnstein (1969). Elle a aussi suscité de la curiosité en nous et nous a conduits à

mieux nous intéresser aux termes techniques propres au milieu forestier au Québec. Pour rappel, les échelons « degré de pouvoirs des citoyens » sont le partenariat, le pouvoir délégué et le contrôle citoyen [notre traduction] (Arnstein, 1969, p. 218). Conscients que la participation des membres de la TRGIRTO ne saurait se situer dans les échelons « degré de pouvoirs des citoyens », ce qui serait en décalage avec ce que prévoit la LADTF, la prochaine étude pourrait s'ouvrir sur une autre réflexion portant sur la possibilité d'un accord de partage négocié du pouvoir dans les tables GIRT entre les acteurs des tables GIRT avec le MFFP afin de rendre la participation des membres plus significative dans les tables GIRT comme souhaité par Arnstein.

Appendice A

Guide d'entrevue pour les membres des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)

1. Présentation

- 1.1 Pouvez-vous nous parler de votre rôle, de votre mandat?
- 1.2 Depuis combien d'années exercez-vous votre mandat?

2. Défis liés au mandat

- 2.1 Quels sont les principaux défis que vous rencontrez par rapport à votre rôle, à vos tâches?
- 2.2 Est-ce que vous recevez un appui, un accompagnement pour faire face aux défis que vous rencontrez?

3. Mandat du MFFP

- 3.1 Selon vous, est-ce que le MFFP remplit efficacement son mandat tel que décrit dans la Loi sur l'aménagement durable de la forêt?
- 3.2 Est-ce que les TGIRT arrivent à mettre de l'avant des particularités régionales (soit par les PAFIT³ ou les PAFIO⁴)?

4. Gestion intégrée

- 4.1 Quelle est votre compréhension de la gestion intégrée? Qu'est-ce que la gestion intégrée selon vous?
- 4.2 Selon vous est-ce que les TGIRT font de la gestion intégrée?

5. Relations entre les TGIRT et le MFFP

5.1 Pouvez-vous décrire la dynamique des relations qui s'est établie entre la ou les TGIRT sous votre responsabilité et le MFFP?

³ Plan d'aménagement forestier intégré tactique

⁴ Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel

- 5.2 Selon vous, est-ce que le MFFP déploie l'ampleur de son expertise pour faire avancer les travaux de la TGIRT?
- 5.3 Quelle est votre perception quant à la transparence du MFFP face aux TGIRT?

6. Enjeux majeurs relatifs à la gestion locale des forêts

- 6.1 Quels sont les défis les plus importants en matière de gestion locale des forêts?
- 6.2 Avez-vous l'impression que les régions ont un poids important dans les décisions qui sont prises au sujet de la gouvernance des forêts?
- 6.3 Avez-vous l'impression que vos intérêts sont pris en compte dans la gouvernance des forêts de votre région?

7. Avenir des TGIRT

7.1 Est-ce que vous croyez que les TGIRT devraient être maintenues dans leur forme actuelle? Si vous répondez par la négative, quelles modifications envisagez-vous?

Appendice B

Guide d'entrevue pour les représentant(e)s des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

8. Présentation

- 8.1 Pouvez-vous nous parler de votre rôle, de votre mandat?
- 8.2 Depuis combien d'années exercez-vous votre mandat?

9. Défis liés au mandat

- 9.1 Quels sont les principaux défis que vous rencontrez par rapport à votre rôle, à vos tâches?
- 9.2 Est-ce que vous recevez un appui, un accompagnement pour faire face aux défis que vous rencontrez?

10. Mandat du MFFP

- 10.1 Selon vous, est-ce que le MFFP remplit efficacement son mandat tel que décrit dans la Loi sur l'aménagement durable de la forêt?
- 10.2 Quels sont les défis inhérents à la planification forestière pour le MFFP?

11. Gestion intégrée

- 11.1 Pouvez-vous nous décrire la vision de la gestion écosystémique préconisée par le MFFP?
- 11.2 Selon vous est-ce que les TGIRT font de la gestion intégrée?

12. Relations entre les TGIRT et le MFFP

12.1 Pouvez-vous décrire la dynamique des relations qui s'est établie entre la ou les TGIRT sous votre responsabilité et le MFFP?

13. Enjeux majeurs relatifs à la gestion locale des forêts

- 13.1 Quels sont les défis les plus importants en matière de gestion locale des forêts?
- 13.2 Avez-vous l'impression que les régions ont un poids important dans les décisions qui sont prises au sujet de la gouvernance des forêts?
- 13.3 Quels sont les défis les plus importants en lien avec les dynamiques de concertation actuelle?
- 13.4 Dans quelle mesure les décisions prises par le MFFP, à l'extérieur des directions régionales, influencent-elles vos décisions dans votre travail avec les TGIRT?

14. Avenir des TGIRT

14.1 Est-ce que vous croyez que les TGIRT devraient être maintenues dans leur forme actuelle? Si vous répondez par la négative, quelles modifications envisagezvous?

Bibliographie

- Ahern, S. (2013). L'appropriation du territoire et les effets perçus de la dévitalisation en Haute-Gaspésie. Mémoire de maîtrise. Université du Québec à Montréal http://www.archipel.uqam.ca/6132/1/M13202.pdf
- Anadón, M., & Guillemette, F. (2006). La recherche qualitative est-elle nécessairement inductive. *Recherches qualitatives*, 5(1), 26-37.
- Bacqué, M. et Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines: Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein. *Participations*, 1, 36-66. https://doi.org/10.3917/parti.001.0036
- Baker, S., and F. Chapin, III. (2018) Going beyond "it depends:" the role of context in shaping participation in natural resource management. Ecology and Society 23(1):20. https://doi.org/10.5751/ES-09868-230120
- Barré, P. et Rioux, C. (2012). L'industrie des produits forestiers au Québec : la crise d'un modèle socioproductif. Recherches sociographiques, 53(3), 645–669 https://doi.org/10.7202/1013460ar
- Beaudry, R. (1993). Bernard VACHON (dir.), Le Québec rural dans tous ses états. Recherches sociographiques, 34(1), 184-188. https://doi.org/10.7202/056761ar
- Bédard, M. P., et Poulin, P. (2011). Contrer la dévitalisation en région par des projets en développement durable. Thèse de doctorat, Université de Sherbrooke).
- Bensouda, R., Doucet, C., Béjaoui, A., Najem, E., & M. Robitaille (2011). Portrait économique de l'Outaouais. Ouvrage. Alliance de recherche université-communauté en Innovation sociale et développement des communautés.
- Bernard, Anne, Nancy Gélinas et Louis Bélanger (2020). Bilan de la gestion intégrée des ressources et du territoire au Québec, Forestry Chronicle, vol. 96, no 2, p.90-99. https://pubs.cif-ifc.org/doi/pdf/10.5558/tfc2020-014?download=true
- Bernier, S., et Le Goff, H. (2018). Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire: son rôle et son apport dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Québec. https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3548349
- Bertrand L., et Martel J-M. (2002) Une Démarche Participative Multicritère en Gestion Intégrée des Forêts, INFOR: Information Systems and Operational Research, 40:3, 223-239. https://doi.org/10.1080/03155986.2002.11732655
- Bourque, D. (2012). Intervention communautaire et développement des communautés. Reflets, 18(1), 40–60. https://doi.org/10.7202/1012331ar

- Bouthillier, L., et Roberge, A. (2007). Les intentions des programmes de participation du public appliqués par l'industrie forestière: état de la situation au Québec. The Forestry Chronicle, 83(6), 810-817. https://pubs.cif-ifc.org/doi/pdf/10.5558/tfc83810-6
- Buchy, M. et S. Hoverman. 2000. Understanding public participation in forest planning: a review. Forest Policy and Economics 1 (1): 15–25.
- Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts (CPSAF). (2009). Le secteur forestier canadien : Un avenir fondé sur l'innovation. http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/411/agfo/rep/rep02jul11-f.pdf.
- Centres sociaux Rhône-Alpes URACS (2013). Outil d'évaluation de la participation. Échelle d'Arnstein. https://rhonealpes.centres-sociaux.fr/files/2013/04/echelle-dArnstein.pdf le 3 février 2021
- Cherqui, F. (2005). *Méthodologie d'évaluation d'un projet d'aménagement durable d'un quartier-méthode ADEQUA* (Thèse de doctorat Université de la Rochelle).
- Chevrier, E.-I., et Panet-Raymond, J. (2013). La participation citoyenne pour développer un quartier. Nouvelles pratiques sociales, 26(1), 67-83. https://doi.org/10.7202/1024980ar
- Chiasson, G., Boucher, J. L., & M. Thibault (2005). La forêt plurielle: nouveau mode de gestion et d'utilisation de la forêt, le cas de la forêt de l'Aigle. VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement, 6(2). https://doi.org/10.4000/vertigo.4298
- Chiasson, G., Andrew, C. et J. Perron (2006). Développement territorial et forêts : la création de nouveaux territoires forestiers en Abitibi et en Outaouais. Recherches sociographiques, 47(3), 555–572. https://doi.org/10.7202/014658ar
- Chiasson, G., Letendre, S. et M. Voyer (2013). La gouvernance à la frontière : le cas du Conseil de gestion intégrée des forêts publiques du Madawaska-Restigouche. *Revue Gouvernance*, 10 (1). https://doi.org/10.7202/1038895ar
- Chiasson, G. et Klein, J.-L. (2014). Le développement des territoires dans un contexte de restructuration de l'État. Économie et Solidarités, 44 (1-2), 1–7.
- Chiasson, G., et Montpetit, A. (2020). Communautés forestières et gouvernance : quelles articulations?, Revue Gouvernance, vol. 17, no 2, p. 1-6.
- Chiasson, G., Mévellec, A., Bouthillier, L., Boucher, J., (2020) "Gouvernance forestière et changement d'échelle : le rôle ambigu de l'État dans la mise en place d'instances régionales », Revue Gouvernance, vol. 17, no 2, p. 30-51. https://doi.org/10.7202/1073110ar
- Cloutier, G., Méthé-Myrand, L., et Sénécal, G. (2010). La revitalisation urbaine intégrée et la plus-value de l'approche montréalaise: une comparaison. Canadian Journal of Urban Research, 19(1), 23-49.

- Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, (2004). *Rapport*. Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. https://mffp.gouv.qc.ca/nos-publications/rapport-coulombe/consulté le 15 août 2020
- Divay, G., Hamel, P. J., Rose, D., Séguin, A. M., Sénécal, G., Bernard, P., ... et Herjean, P. (2006). Projet pilote de revitalisation urbaine intégrée: Démarche d'évaluation. INRS Centre-Urbanisation Culture Société. https://espace.inrs.ca/id/eprint/4960/ consulté le 13 mai 2020
- Dugas, C. (2008). Les failles du développement rural. Relations. Septembre, numéro 727. https://cjf.qc.ca/revue-relations/publication/article/les-fai4lles-du-developpement-rural/ consulté le 13 mai 2020.
- Dumez, H. (2011). Qu'est-ce que la recherche qualitative? Le Libellio d'Aegis, 7(4-Hiver), 47-58. https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00657925/ consulté le 09 août 2022
- Dumez, H. (2013). Méthodologie de la recherche qualitative. Les 10 questions clés de la démarche compréhensive. *Vuibet*. ed.
- Entrepreneurs et dirigeants chrétiens. (2019). L'échelle de participation de Sherry Arstein. https://www.lesedc.org/eclairage/echelle-participation-sherry-arnstein/ consulté le 13 mars 2021
- Épenda, A. (2004). Les milieux ruraux québécois en restructuration : diagnostic, facteurs tangibles et intangibles de dévitalisation rurale et perspectives de développement local approprié. Thèse de doctorat, Université du Québec à Rimouski. https://constellation.uqac.ca/670/ (eprint_uqac_meta670) consulté le 13 mai 2020
- Épenda, A., LeBlanc, P., Desrosiers, L., Shaffer, V., et Dionne, S. (2010). Évolution des territoires québécois : comparaison entre les milieux urbains et ruraux en matière de développement socio-économique de 1991 à 2006. Étude, Rouyn-Noranda, Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT), Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. https://depot.erudit.org//id/003274dd
- Fréchette, A. (2009). La gouvernance forestière au Québec : le défi du changement institutionnel dans les systèmes socio-écologique interdépendant. [VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement, (6).
- Gaudet, S., et Robert, D. (2018). L'aventure de la recherche qualitative: du questionnement à la rédaction scientifique. Presses de l'Université d'Ottawa.
- Gaudreau, Y. (2020). Contribution des élus municipaux au développement de milieux dépendants des ressources forestières en Outaouais. Mémoire de maîtrise en sciences sociales du développement, Université du Québec en Outaouais). https://di.uqo.ca/id/eprint/1207/ consulté le 29 décembre 2021

- Gélinas, N. (2014). CHIASSON, Guy et LECLERC, Édith (2013) La gouvernance locale des forêts publiques québécoises. Une avenue de développement des régions périphériques? Québec, Presses de l'Université du Québec, Collection Science régionale, 272 p. (ISBN 978-2-7605-3616-6). Cahiers de géographie du Québec, 58(163), 136-137. https://doi.org/10.7202/1028944ar
- Gilbert, A. (2013). Chapitre 3 : Les territoires forestiers de l'ouest du Québec, entre centre et périphérie , Dans La gouvernance locale des forêts publiques québécoises : Une avenue de développement des régions périphériques, sous la direction de Guy Chiasson et Édith Leclerc, Québec : Presses de l'Université du Québec, 89-126.
- Glon, E. (2000). Forêts, filière-bois et territoires en Nouveau-Brunswick (Canada). Revue forestière française, 2000, 52 (4), pp.359-372. ff10.4267/2042/5369ff. ffhal-03443475f
- Gouvernement du Québec. (2001). Des communautés rurales innovantes pour une occupation dynamique du territoire québécois : Politique nationale de la ruralité, Québec, ministère des Régions, 73 p.
- Gouvernement du Québec. (2008). La forêt, pour construire le Québec de demain. Livre vert. https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/46684 consulté le 17 août 2020
- Gouvernement du Québec. (2020). Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/A-19.1.pdf le 28 octobre 2020
- INM. (s.d). Revitalisation urbaine intégrée (RUI). https://inm.qc.ca/revitalisation-urbaine-integree-rui/ consulté le 16 janvier 2021
- INM (2013). Les échelles de la participation publique. https://inm.qc.ca/les-echelles-de-la-participation-publique/ consulté ce 16 janvier 2021.
- Institut de la statistique du Québec (2015). Exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec et Estimations démographiques intercensitaires (série de février 2015); Statistique Canada, Estimations démographiques censitaires, adapté par l'Institut de la statistique du Québec. https://statistique.quebec.ca/en/fichier/le-bilan-demographique-du-quebec-edition-2015.pdf consulté le 21 novembre 2021
- Jean, B., et Chaire Desjardins en développement des petites collectivités. (1997). *Territoires d'avenir : pour une sociologie de la ruralité* (Ser. Collection science régionale, 3). Presses de l'Université du Québec. INSERT-MISSING-URL. https://doi.org/10.2307/j.ctv18phfzc
- Jean, B. (2003). Réussir le développement des communautés rurales : dix conditions gagnantes. Revue Organisations & Territoires, *12*(2), 19-30. https://doi.org/10.1522/revueot.v12n2.738
- Kangas, A., Saarinen, N., Saarikoski, H., Leskinen, LA, Hujala, T., et Tikkanen, J. (2010). Perspectives des parties prenantes sur la bonne participation aux programmes forestiers régionaux en Finlande. Politique et économie forestières, 12 (3), 213-222.

- Ladouceur, S. (2018). Bulletin d'analyse Indice de vitalité des territoires, décembre 2018. Québec, Institut de la statistique du Québec, 43 p. https://statistique.quebec.ca/en/fichier/bulletin-analyse-indice-vitalite-economique-territoires-edition-2021.pdf consulté le 2 avril 2020.
- Lafontaine, D. et Thivierge, N. (1999). Le développement et l'aménagement des régions fragiles à l'ère des mutations globales: nouveaux modèles, nouvelles cultures de coopération. Monographie. https://semaphore.uqar.ca/id/eprint/480/ consulté le 2 avril 2020.
- Leclerc, A., Chouinard, O., Simard, M., Simard, D. et Brideau, M. (2014). Crise forestière et ancrage territorial: le cas de la Coopérative des travailleurs forestiers de McKendrick au Nouveau-Brunswick. Géographie, économie, société, vol. 16(3), 315-338. https://doi.org/10.3166/ges.16.315-338
- Lindsay-Fortin, F. (2017). Gouvernance territoriale et tables de gestion intégrée des ressources et du territoire: analyse du discours des acteurs de la Capitale-Nationale. Mémoire de maîtrise. Université Laval.
- MAMH (2017). Liste 2006 et 2012 des municipalités dévitalisées 2017-115. https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ministere/acces_information/Diffusion_information/2017/2017-115_liste_2006_2012_municipalites_devitalisees.pdf consulté le 16/05/2020
- MAMH (2022). Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation_territoire/strategie_ovt_2018-2022.pdf consulté le 20 /09/2022
- MAMR (2006). Politique nationale de la ruralité 2007-2014 : Une force pour tout le Québec. [Publication officielle] https://bel.uqtr.ca/id/eprint/566/1/6-19-1732-20070115-1.pdf consulté le 12/02/23
- MAMROT (2010). Rapport du groupe de travail sur les communautés dévitalisées. https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/1988287 consulté le 5 mai 2020
- MAMROT (2017). Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 Les régions aux commandes : une véritable révolution est en cours en Mauricie. https://www.newswire.ca/fr/news-releases/strategie-gouvernementale-pour-assurer-loccupation-et-la-vitalite-des-territoires-2018-2022---les-regions-aux-commandes--une-veritable-revolution-est-en-cours-en-mauricie-663459623.html consulté

le 02 janvier 2022

Martel, J-M et Rousseau A., (1993). Cadre de référence d'une démarche multicritère de gestion intégrée des ressources en milieu forestier. Rapport. Gouvernement du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, ministère des forêts, ministère de l'Environnement, gestion intégrée des ressources, document technique 93/11, 49 p.

- Massé, S., Buffin-Bélanger, T., Biron, P. et Ruiz, J. (2018). La portée et les limites des approches participatives pour la gestion intégrée des inondations. Revue des sciences de l'eau / Journal of Water Science, 31 (4), 341–362. https://doi.org/10.7202/1055593ar
- MFFP (2017). Glossaire forestier. https://glossaire-forestier.mffp.gouv.qc.ca/terme/1317 consulté le 10 juin 2022
- MFFP (2018). Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire : son rôle et son apport dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/planification/GM_GIRT_MFFP.pdf?1651167867 consulté le 2/9/2022
- MFFP (2019). Sigles et acronymes du domaine forestier. https://mffp.gouv.qc.ca/forets/vocabulaire/forets-acronyme.jsp consulté le 23 août 2022
- MEI (2018). Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2018-2020. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/economie/publications-adm/plans-action/PL_plan_action_occupation_territoires_MEI_18-20.pdf?1568379629 consulté le 16/05/2020
- MESS (2021). Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/A-18.1 consulté le 2 juin 2022
- MRC Pontiac. (2021). Rapport final. Amélioration de l'acceptabilité sociale de l'aménagement forestier au Québec par le développement de la démarche participative des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT). Phase 2
- MRC Portneuf (2022). Table GIRT de la Capitale nationale. Qu'est-ce que la gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) ? https://portneuf.ca/developpement-economique/developpement-mise-en-valeur-milieu-forestier/table-gestion-integree-ressources-territoire/ consulté le 2/9/2022
- MRN, MEF (1998). La mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources du milieu forestier : Des recommandations. Rapport final. Québec, Canada. MRNF (1997). Planifier la gestion intégrée des ressources du milieu forestier. Une démarche. Québec, Canada
- MRNF (2007). Mise en œuvre du rapport de la commission Coulombe : état de situation par recommandation. https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/consultation/bilan-recommandations.pdf consulté le 04 août 2022
- Naïma Hamrouni et Dominique Leydet, « Présentation », *Éthique publique* [En ligne], vol. 22, n° 1 https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.5081

- Neamtan, N., & Fontan, J. M. (1989). Stratégies et politiques municipales de revitalisation socio-économique et de développement local. Institut de formation en développement économique communautaire.
- OUELLET, C., 2014. L'impact de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité sur le développement des municipalités rurales de l'Est-du-Québec : le cas des MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis et d'Avignon. Thèse de doctorat en développement régional. Rimouski, Université du Québec à Rimouski,
- OCDE, 2010. Examens de l'OCDE des politiques rurales, Québec, Canada. Paris, OCDE,
- ODO (2020). État de situation socio-économique de l'Outaouais et de ses territoires. Rapport complet et fiches thématiques. https://odooutaouais.ca/wp-content/uploads/2020/12/Industrie-foresti%C3%A8re version-finale.pdf
- ORIV (2005) comprendre les obstacles à la participation citoyenne. Contribution à une autre reconnaissance du citoyen. Synthèse. https://www.oriv.org/publication/comprendre-les-obstacles-a-la-participation-citoyenne-contribution-a-une-autre-reconnaissance-du-citoyen/ consulté le 10 juillet 2021
- Ouellet, Claude (2014). L'impact de la mise en œuvre de la politique nationale de la ruralité sur le développement des municipalités rurales de l'Est-du-Québec : le cas des MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis et d'Avignon. Thèse de doctorat. Rimouski, Québec, Université du Québec à Rimouski, Département sociétés, territoires et développement, 570 p. en ligne http://semaphore.uqar.ca/id/eprint/1056/ le 13 mai 2020
- Perret, C. & Gagnon, C. (2014). Identité(s), gouvernance villageoise et développement territorial viable en Kabylie : enquête auprès de la diaspora. Économie et Solidarités, 44 (1-2), 134–151. https://doi.org/10.7202/1041609ar
- Perron, J. et Chouinard, O. (1999). Les enjeux de la participation du public dans la Forêt modèle de Fundy. *Le développement et l'aménagement fragile à l'ère des mutations globales*, 57-64. https://semaphore.uqar.ca/id/eprint/480/1/LE DEVELOPPEMENT.pdf#page=70
- Proulx, M. E. (2005). Place aux jeunes: une avenue pour la revitalisation des communautés rurales? Mémoire de maîtrise. Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités. https://depot.erudit.org//id/001875dd
- Proulx, M. U. (2011). Compte rendu de [BELLEMARE, Guy et KLEIN, Juan-Luis (dir.) (2011) Innovation sociale et territoire. Convergences théoriques et pratiques. Québec, Presses de l'Université du Québec, 198 p. (ISBN 978-2-7605-2705-8)]. Cahiers de géographie du Québec, 55 (156), 625–626. https://doi.org/10.7202/1008897ar
- Québec. MAMH (2010). Des modèles de démarches. Revitalisation urbaine intégrée (RUI). https://www.mamh.gouv.qc.ca/municipalite-durable/entreprendre-une-demarche/modeles-de-demarches/autres-demarches/revitalisation-urbaine-integree/consulté le 5/12/20

- Québec. MAPA (2017). Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2018-2020 https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/tourisme/publications/plan-action-occupation-vitalite-territoires-2018-2020/consulté le 02/03/2020.
- Québec. MFFP (2019). Enjeux et perspectives liés à l'acceptabilité sociale en aménagement forestier durable.

 https://www.newswire.ca/fr/news-releases/planification-forestiere---la-consultation-et-lacceptabilite-sociale-au-cur-de-lamenagement-forestier-689349861.html consulté le 15 août 2020
- Québec. MFFP (2019). Importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec. https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Etude municipalites 2019.pdf consulté le 02 janvier 2022
- Québec. MFFP (2019). *Table de gestion intégrée des ressources et du territoire*. https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/table-de-gestion-integree-ressources-territoire/ consulté le 20 septembre 2022
- Québec. MFFP (2016-2022). Gestion forestière. https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/gestion-forestiere/ consulté le 10 juillet 2021
- Richez-Battesti, N. et Vallade, D. (2017). ESS, territoire et régime de solidarité : L'innovation sociale comme levier pour une « ville solidaire » ? Revue Management & Avenir (97), 105-127. Récupéré dans https://apps.uqo.ca/LoginSigparb/LoginPourRessources.aspx?/docview/1990742908?a ccountid=14724
- SADC. (2013). *la SADC et le développement local. Vallée de la Batiscan* https://sadcvb.ca/developpement-local/sadc-et-le-developpement-local/ consulté le 10 juillet 2021
- Schepper, B. et Bégin, A. (2020). Portrait de l'industrie forestière au Québec : une industrie qui a besoin de l'État. IRIS. https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/Forets WEB.pdf le 2 janvier 2022
- Séguin, A. M. et Divay, G. (2004). La lutte territorialisée contre la pauvreté : examen critique du modèle de revitalisation urbaine intégrée. *Lien social et Politiques* (52), 67–79. https://doi.org/10.7202/010590ar
- Sénécal, G., Germain, A. et Bénard, J. (2002). Portrait des pratiques communautaires et locales en revitalisation urbaine et sociale sur le territoire de l'île de Montréal. INRS Centre-Urbanisation Culture Société; centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (CIRQ). https://espace.inrs.ca/id/eprint/5077
- Sherry R. A. (1969) A Ladder of Citizen Participation, Journal of the American Institute of Planners, 35:4, 216-224 https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01944366908977225

- Simard, M. (1999). La ruralité bas-laurentienne: dévitalisation ou revitalisation? Alidou Adamou et coll., penser et agir localement dans l'arène de la globalisation, Rimouski, Université du Québec à Rimouski/Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec (GRIDEQ), 21-38. http://semaphore.uqar.ca/id/eprint/507/1/PENSER_ET_AGIR.pdf consulté le 13 mai 2020
- Simard, M. (2008). Persistance et évolution des disparités économiques au Québec : une analyse de leur dynamique au cours de la période 1991-2001. In G. Massicotte (dir.), Sciences du territoire. Perspectives québécoises (p. 103-134). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Simard, M. (2012). Contribution et rôle de l'économie sociale au processus de revitalisation en milieu rural fragile : radioscopie de cas de succès et d'insuccès. Économie et Solidarités, 42(1-2), 52–68. https://doi.org/10.7202/1029010ar
- Simard, M. (2016). La contribution de l'économie sociale au développement des milieux ruraux et urbains du Bas-Saint-Laurent : perceptions de gestionnaires d'entreprises. Monographie. GRIDEQ.
- Simard, M. (2017). L'économie sociale au Bas-Saint-Laurent : Son impact à l'émergence d'un modèle de développement territorial progressiste. *Géographie, Economie, Société, 19*(1), 75-107.
- Simard, M. (2018). Le JAL : un demi-siècle de luttes et de débats : bilan et perspectives nouvelles d'une expérience de développement communautaire en milieu rural fragile. Monographie.
- Simard, M. & Savoie, E. (2009). L'impact socioterritorial d'un « nouveau chez-soi » dans la vie des personnes âgées : une étude de cas dans un milieu rural fragile du Nouveau-Brunswick. Revue de l'Université de Moncton, 40(2), 133–159. https://doi.org/10.7202/1001392ar
- Simmons, W. M. (2008). Participation and power: Civic discourse in environmental policy decisions. SUNY Press.
- Stéphane, S. (2021). Bulletin d'analyse Indice de vitalité des territoires, édition 2021. Québec, Institut de la statistique du Québec, 43 p. https://statistique.quebec.ca/en/fichier/bulletin-analyse-indice-vitalite-economique-territoires-edition-2021.pdf consulté le 22 septembre 2022.
- Tardif, P. J., Bissonnette, J. F. et Dupras, J. (2017). La participation publique dans la gestion des forêts du Québec: Réorganisation de la concertation régionale dans un contexte institutionnel en transition. *The Forestry Chronicle*, *93*(1), 58-70.
- Thériault, L. (1990). Compte rendu de [Conseil des affaires sociales, Deux Québec dans un :

- Rapport sur le développement social et démographique, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 1989, 124 p.] Nouvelles pratiques sociales, 3 (1), 153–157. https://www.erudit.org/fr/revues/nps/1990-v3-n1-nps1958/301081ar/
- Thibault, A., Lequin, M. et Tremblay, M. (2000). Cadre de référence de la participation publique:(démocratique, utile et crédible): proposé pour avis aux citoyens actifs du Québec. Conseil de la santé et du bien-être. https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/50217
- Tremblay, S. (2004). À la recherche d'un autre développement? La dévitalisation urbaine et la revitalisation communautaire au centre urbain de Chicoutimi de 1960 à nos jours. ProQuest Dissertations Publishing. Université du Québec à Chicoutimi.
- TRGIRTO (2022). Règle de fonctionnement. https://trgirto.ca/wp-content/uploads/2022/08/Regles-defonctionnement_TRGIRTO_modification_20220126.pdf
- Trudel, R. et Leclerc, Y. (1989). Deux Québec dans un: rapport sur le développement social Et démographique. Boucherville. Québec. G. Morin.
- Vachon, B. et Coallier, F. (1993). Le développement local: théorie et pratique: réintroduire l'humain dans la logique de développement. Cahiers de géographie. 38, 119-247.
- Vézina, G., Blais, P. et Michaud, C. (2003). Les collectivités viables en milieu rural: bref regard sur les enjeux et sur certaines pistes d'action. Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

rd

Yin, R.K., (2003), Case Study Research, Design and Methods. 3 Ed